

OCDE
ETUDES ECONOMIQUES

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

JANVIER 1975

STATISTIQUES DE BASE DE LA FRANCE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	551.2	Villes principales (recensement de 1968), habitants :	
Terres arables (milliers de km ²)	172.0	Paris	2 607 625
		Marseille	893 771
		Lyon	535 000

LA POPULATION

Population totale intérieure, au 1-7-1974	52 580 000	Taux de variation annuel (1968-1973)	0.88
Densité au km ²	95	Population active totale en 1973 (en milliers)	21 971
Accroissement total, en 1973	428 000	Travailleurs étrangers permanents, entrés en 1973	122 116

LA PRODUCTION

Produit national brut, aux prix du marché, en 1973 (milliards de francs, nouvelle base)	1 143.8	Origine de la production intérieure brute, aux prix du marché, en 1973 :	
Produit national brut par habitant (dollars des E.-U.) en 1973	4 905	Agriculture	7.2
Formation brute de capital fixe en 1973		Industrie	41.6
— en pourcentage du PNB	25.9	Construction	10.9
— par habitant (en dollars des États-Unis)	1 270	Secteur tertiaire	40.3
		Total	100.0

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(comptes normalisés)

Dépenses courantes en 1973 (en pourcentage du PNB)	33.6
Recettes courantes en 1973 (en pourcentage du PNB)	38.1
Investissements fixes en 1973 (en pourcentage du PNB)	3.2

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PNB (y compris la zone franc) en 1973	19.3	Importations de biens et services, en pourcentage du PNB (y compris la zone franc) en 1973	18.6
Principaux produits exportés, en pourcentage des exportations totales, en 1973 (CTCI) :		Principaux produits importés, en pourcentage des importations totales, en 1973 (CTCI) :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0 - 1)	18.4	Produits alimentaires, boissons et tabac	12.4
Machines et matériel de transport (7)	32.3	Machines et matériel de transport	25.9
Produits sidérurgiques (67 - 68)	8.7	Produits sidérurgiques	10.3
Produits chimiques (5)	10.0	Produits chimiques	8.5
Produits textiles (65)	4.7	Énergie et lubrifiants (3)	12.4

LA MONNAIE

Unité monétaire : le franc		Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis :	
		— taux central, à partir du 14-2-1973	4.60
		— taux au comptant, le 2-1-1975, du franc commercial	4.46

NOTE On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;*
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;*
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.*

Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie.

La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est associée à certains travaux de l'OCDE, et notamment à ceux du Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement.

*
* *

L'examen annuel de la situation de la France
par le Comité d'Examen des Situations Économiques
et des Problèmes de Développement de l'OCDE
a eu lieu le 19 décembre 1974.

La présente étude a été mise à jour par la suite.

© Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
1975.

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information. OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
I Tendances récentes	6
L'évolution de la demande et de la production	6
L'emploi	12
Les prix et les revenus	16
Les relations avec l'extérieur	20
II La politique économique	29
La politique monétaire	29
La politique budgétaire	35
La politique énergétique	37
Autres mesures de politique économique	38
III Aspects structurels de l'évolution à moyen terme des investissements	40
L'évolution des investissements à moyen terme	40
Quelques facteurs explicatifs	44
IV Prévisions à court terme et conclusions de politique économique	58

Annexes

I Principales mesures de politique économique prises depuis le début de 1974	67
II Le prélèvement conjoncturel (loi du 30-12-1974, J.O. du 2-3 janvier 1975)	89
III (a) Rappel du régime des allocations de chômage en France	99
(b) Accord du 14 octobre 1974. Allocation supplémentaire d'attente aux salariés licenciés pour motif économique	99

TABLEAUX

TEXTE :

1 Demande et production	7
2 Taux de chômage par âge et par sexe	15
3 Répartition des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription	15
4 Évolution des salaires	16
5 Évolution des prix	18
6 Balance des paiements avec l'extérieur dans l'optique des transactions	25
7 Monnaie et crédit	32
8 Incidence des opérations des administrations sur la demande	36
9 PIB effectif et PIB potentiel de 1955 à 1972	46

10	Taux d'autofinancement des entreprises privées non agricoles	49
11	Évolution du revenu national français et de la structure	52
12	Taux annuels moyens de croissance des coûts unitaires	52
13	Prévisions 1975 du Secrétariat	60

ANNEXE STATISQUE :

A	Comptes nationaux : Produit national et dépense nationale	104
B	Comptes nationaux : Évolution trimestrielle	105
C	Formation brute de capital fixe	106
D	Revenus et dépenses des particuliers et institutions privées sans but lucratif	107
E	Production industrielle	108
F	Marché du travail et emploi	109
G	Opérations des Administrations publiques	110
H	Masse monétaire et contreparties	
I	Crédits à l'économie	
	(a) Crédits financés par le système bancaire	111
	(b) Crédits et prêts financés par le système bancaire, les organismes spécialisés et le Trésor public	112
J	Taux d'intérêt	113
K	Ventilation du commerce extérieur par catégories de produits	114
L	Ventilation géographique du commerce extérieur	115
M	Balance des paiements entre la France et l'étranger, 1967-1973	116

GRAPHIQUES

1	Indicateurs des tensions sur l'appareil productif	8
2	Indicateurs de la production	11
3	Indicateurs de l'emploi	13-14
4	Tendances des prix	19
5	Indicateurs du commerce extérieur et de la demande étrangère	21
6	Solde du commerce extérieur par produits	23
7	Balance des paiements	24
8	(a) Comportement du franc sur le marché des changes	27
	(b) Taux de changes effectifs	28
9	La masse monétaire et ses contreparties	33
10	Taux d'intérêt	34
11	Évolution de la part des investissements dans le PIB	41
12	Formation brute de capital fixe	43
13	Investissements productifs	44
14	Contribution de la demande à la croissance du produit national brut	45
15	Évolution de l'autofinancement et de quelques agrégats	48
16	Productivités apparentes, hors agriculture et logement (1950-1972)	50
17	Comparaison d'indices et de prix dans divers pays	54

INTRODUCTION

L'économie française avait enregistré en 1973 une expansion extrêmement soutenue qui, sur sa lancée, s'est poursuivie au premier semestre de 1974, la crise pétrolière exerçant ses effets dans un premier temps sur l'accroissement de l'inflation beaucoup plus que sur la décélération de l'activité. Sans doute, a-t-on assisté à un ralentissement progressif du taux de croissance de la production industrielle mais la pression de la demande globale est restée sensible durant la première partie de l'année et dans certains secteurs les capacités de production sont demeurées insuffisantes pour répondre à l'évolution de la demande. Un retournement conjoncturel marqué s'est produit au cours de l'été : il semble, tant à travers les réponses des entrepreneurs aux enquêtes de conjoncture qu'à travers les indicateurs mensuels relatifs à l'emploi et à la demande, que l'on assiste depuis cette période à une nette décélération de l'activité, qui a entraîné l'apparition dans certains secteurs d'un important potentiel de production inemployé.

La hausse des prix, déjà vive en 1973, s'est accentuée au début de 1974, par suite de la diffusion progressive dans l'ensemble de l'économie des augmentations de prix des produits énergétiques et des matières premières, et d'une forte progression des coûts salariaux. Cependant, bien que les hausses restent importantes, une certaine tendance à la modération est apparue dans le domaine des prix après l'été et les réponses aux plus récentes enquêtes conjoncturelles marquent une accalmie dans les anticipations de hausses à la suite de la baisse des matières premières et du ralentissement de la demande. En moyennes annuelles, il est vraisemblable que l'augmentation des prix et des salaires restera élevée en 1975, tout en marquant une décélération. Une des caractéristiques les plus importantes de l'année 1974, qui la différencie sensiblement de 1973, est la forte dégradation du solde commercial, entièrement imputable à l'augmentation des prix des produits pétroliers. Le gouvernement français a pris diverses mesures afin de réduire le déficit courant et la décision de limiter les importations de pétrole brut destinées à la consommation intérieure à 51 milliards de francs en 1975 devrait permettre la poursuite de l'amélioration du solde commercial amorcée en 1974.

La politique économique est devenue plus restrictive dans le courant de 1974 puis a marqué, à la fin de l'année, une légère inflexion. La réalisation du budget fait apparaître des plus-values de recettes liées à l'inflation et un excédent imputable à des majorations d'impôt. Mais c'est surtout la politique monétaire qui, par une application rendue progressivement plus stricte, a exercé un rôle modérateur, et cela d'autant plus que la situation de liquidité des agents économiques tendait à se resserrer. A la fin de 1974 toutefois, cette politique a été assouplie par petites touches. Par ailleurs, diverses mesures ont été prises, ou étudiées, afin de limiter la consommation intérieure de produits pétroliers ; enfin, un accord important est intervenu visant à garantir le niveau de revenu des travailleurs licenciés et un prélèvement conjoncturel destiné à prévenir le développement de comportements inflationnistes a été instauré.

L'étude retrace dans sa première partie, les tendances récentes de la demande, de la production et de l'emploi. La politique économique de la période récente est ensuite analysée. La troisième partie de l'étude consacre certains développe-

ments à quelques aspects structurels de l'évolution à moyen terme de l'investissement en France. Enfin, les prévisions à court terme et les problèmes actuels de politique économique sont abordés en conclusion.

I TENDANCES RÉCENTES

L'évolution de la demande et de la production

Après l'année 1973 caractérisée par une croissance rapide du Produit intérieur brut (de 6 % en volume), l'année 1974 a été marquée par une détente de la demande qui a entraîné un ralentissement du rythme de croissance notamment au cours du dernier trimestre. Le volume du produit intérieur brut s'accroîtra d'environ 4.5 %, taux sensiblement supérieur à celui de la majorité des autres pays de l'OCDE.

La consommation privée

L'évolution globale de la consommation privée au cours de l'année 1974 recouvre des phénomènes accidentels et partiels qui ont été le reflet d'une hésitation des particuliers devant l'incertitude de l'évolution économique. En effet, les ménages ont réagi à plusieurs facteurs. Le premier a été la hausse des prix : elle a entraîné des achats d'anticipation importants de biens durables et de biens semi-durables (textile, habillement) au tout début de l'année. Par la suite, en raison, de phénomènes particuliers, notamment les craintes de pénurie, on a assisté à des pointes de consommation sur certains produits, tels que le sucre, le fuel domestique, les appareils de chauffage d'appoint. Enfin, à l'automne, les campagnes de promotion des ventes qui ont conduit le grand commerce concentré à consentir des rabais ou des escomptes importants, ont également entraîné des poussées localisées de demande, qui ont été dans de nombreux cas, le résultat du transfert d'un type de consommation (automobiles par exemple) à un autre. L'évolution de l'indicateur de consommation de produits industriels calculé par l'INSEE traduit bien ce phénomène : la demande en volume de produits industriels a progressé au cours du mois de janvier de 1974, elle a ensuite oscillé autour d'un niveau en léger recul par rapport à celui de janvier¹. L'ensemble de la consommation des ménages a un profil plus régulier que celui des biens industriels en raison d'une certaine inertie des dépenses alimentaires, d'habitation et des services, l'essentiel de sa croissance aura toutefois été acquis au cours du premier semestre où elle s'est accrue d'environ 4.6 % en termes annuels par rapport au second semestre de 1973 ; elle s'est ensuite ralentie au second semestre (3.5 % environ par rapport au premier). Pour l'ensemble de l'année 1974, le taux de croissance en volume de

1 L'indicateur mensuel de consommation de produits industriels calculé par l'INSEE a évolué de la façon suivante en données corrigées des variations saisonnières.

En francs 1963.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
1973	12.57	12.72	12.82	12.62	12.88	13.20
1974	14.39	13.71	13.11	13.40	13.86	13.53
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1973	12.96	12.91	12.71	13.30	13.24	13.46
1974	13.43	13.70	13.78	14.00	13.20	13.72

la consommation est estimé à 4.5 % par rapport à 1973. Le maintien de ce taux au total relativement élevé a été en partie acquis par une baisse sensible du taux d'épargne² des ménages : 10.8 en 1974 contre 13.3 % en 1973.

Les investissements non résidentiels

Les investissements non résidentiels auront été en 1974 l'élément le plus dynamique de la demande intérieure. La formation brute de capital fixe non résidentielle des entreprises privées est restée au cours du premier semestre sur la tendance des années 1969-1973 et elle a progressé à un rythme annuel de 5.8 % par rapport au 2^e semestre de 1973, puis elle s'est progressivement infléchie dans la seconde partie de l'année, où sa croissance peut être estimée à 5.5 % en termes annuels. La forte demande d'investissement émanant du secteur productif privé, au début de l'année, a eu plusieurs causes. La première a été l'existence de goulots de production dus à l'insuffisance des équipements face à la vive pression de la demande intérieure et étrangère qui s'est manifestée tout au long de l'année 1973 et qui n'était pas résorbée au début de 1974. Par ailleurs, les entreprises ont apparemment accéléré le rythme de mise en route de leurs projets, soit afin de mettre en place des équipements qui économisent de l'énergie³, soit afin de se parer contre les hausses de prix futures. Enfin, l'accélération de la hausse des coûts salariaux a constitué vraisemblablement un facteur d'incitation à l'investissement, mais il n'est pas encore possible de faire la part des investissements de modernisation et d'extension en 1974. L'incitation des entrepreneurs à investir s'est ralentie au second semestre, mais en raison de l'importance des projets lancés au

Tableau 1 Demande et production

	1972 aux prix courants		Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent ¹	
	Milliards de francs	En % du PIB	1972	1973	1974 ²	1974 ²	
						I	II
Consommation privée	597.5	59.4	5.8	6.0	4½	4½	3
Consommation publique	123.7	12.3	4.0	3.4	2½	2½	2
Formation brute de capital fixe	260.4	25.9	8.3	6.5	5½	5½	5
Demande intérieure finale	981.6	97.6	6.2	5.8	4½	4½	3½
Formation de stocks ²	15.9	1.6	0.2	0.5	-½	-1	-½
Exportations de biens et services	172.5	17.1	10.5	11.6	10½	18	½
Importations de biens et services	163.8	16.3	14.6	13.4	7	10½	-½
Solde extérieur ²	8.7	0.8	-0.5	-0.1	½	1½	-
PIB aux prix du marché	1 006.2	100.0	5.7	6.0	4½	4½	3½
Indice de prix dérivé du PIB	6.0	7.2	10	8½	14½
Production industrielle (indice trimestriel)	5.7	6.5	4½	6.8	½

1 En taux de croissance annuels.

2 Les variations sont exprimées en pourcentage du PIB de la période précédente.

3 Estimations.

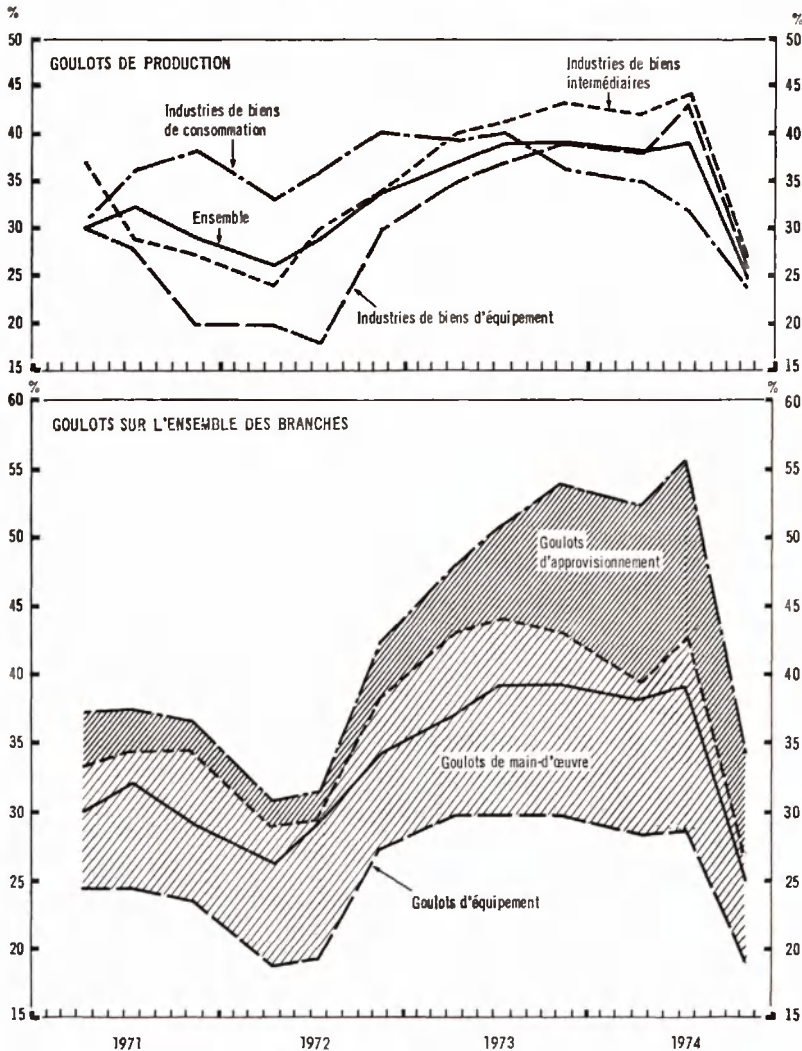
Sources : INSEE. Rapport sur les comptes de la nation et estimations OCDE du Secrétariat.

2 Le taux d'épargne présenté ici est calculé selon les critères de la comptabilité normalisée qui diffèrent de ceux de la comptabilité nationale française notamment en ce qui concerne la définition du revenu disponible et de l'épargne, qui sont calculés nets de l'amortissement des biens en capital des ménages dans les comptes normalisés. Ainsi le taux d'épargne en définition normalisée est inférieur de 4 points environ au taux d'épargne défini par les comptes nationaux français.

3 L'importance de ces équipements ne doit cependant pas être surestimée dans la mesure où les industries fortes consommatrices d'énergie telles que la sidérurgie, l'aluminium, la chimie ont depuis longtemps procédé à ces investissements.

début de l'année, la croissance des investissements a encore été élevée. La progression des investissements publics devrait en 1974 être relativement modérée, cette modération sera le fait tant des entreprises nationales que des administrations. Les investissements des entreprises publiques résultent d'évolutions contrastées selon les secteurs : progression sensible des dépenses d'équipement énergétiques et des transports en commun, freinage, voire baisse, dans les autres secteurs. Les investissements des administrations restent dans la tendance des dernières années qui marque un ralentissement sensible par rapport au rythme de progression observée au début de la précédente décennie : de 1961 à 1967 le taux de croissance annuel moyen de la formation brute de capital fixe des administrations⁴ a été de 12,7 %, et de 1968 à 1974 il a été ramené à 5,2 %.

Graphique 1 Indicateurs des tensions sur l'appareil productif



Source : INSEE, Tendances de la conjoncture.

4 Définition de la comptabilité nationale française.

Au total, la croissance des investissements productifs est restée importante, en 1974 : près de 6 % en termes annuels. Cette évolution diffère nettement de celle enregistrée dans beaucoup de grands pays industriels de la zone : malgré les incertitudes de la demande intérieure et extérieure, l'alourdissement des coûts et les difficultés croissantes de financement, les entrepreneurs ont continué à développer leurs dépenses réelles d'équipement. Cette évolution reflète une tendance à moyen terme sur laquelle il convient de s'interroger (cf. Partie III : aspects structurels de l'évolution à moyen terme des investissements). Cependant, il faut également noter que le maintien d'un fort courant d'investissement a impliqué un endettement accru de la part des entreprises : selon les évaluations des experts nationaux, le taux d'autofinancement⁵ des entreprises industrielles serait passé de 67.1 en 1973 à 63.7 en 1974. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, la charge de l'endettement nouveau est importante. Cependant, en raison de la vive progression des prix durant la première partie de l'année, le coût réel de l'endettement total des entreprises a vraisemblablement été stable, voire en diminution au cours de l'année 1974. Un autre paradoxe de l'évolution récente des investissements en France est que, malgré la forte croissance moyenne enregistrée depuis 1969 (8.5 % par an en volume) les nouvelles capacités ont été manifestement insuffisantes pour répondre à la pression de la demande : d'après les enquêtes de l'INSEE, en juin 1974, encore 28 % des entreprises interrogées se déclaraient empêchées de produire davantage par le manque d'équipement.

Les investissements résidentiels

Sans connaître un recul comme dans certains pays étrangers, les investissements en logements auront eu une croissance moins rapide en 1974, de l'ordre de 4 % en volume, contre 5 % en 1973. Ce ralentissement s'est accentué au cours de l'année, au stade des mises en chantier⁶ mais sans toutefois se répercuter immédiatement et intégralement sur l'activité de la branche en raison des décalages habituellement constatés dans ce domaine. C'est au second semestre de 1974 que la stagnation des mises en chantier a fait sentir pleinement ses effets sur la production. Il est à noter par ailleurs que la chute des mises en chantier a été en 1974 particulièrement brutale pour les logements du secteur des habitations à loyer modéré. Cela s'explique notamment par le fait que l'Etat fixe un prix plafond aux entreprises qui soumissionnent pour construire ces logements ; or, le prix plafond a été jugé, dans de nombreux cas, insuffisamment rémunérateur par les promoteurs qui ont préféré répondre aux appels d'offre du secteur privé. De ce fait, une large partie du programme de 1974 n'a pas été lancée bien qu'un réajustement des prix plafond soit intervenu au mois de septembre 1974. Pour ce qui est du secteur non aidé par l'Etat, la progression des investissements a été particulière-

5 Il s'agit du taux d'autofinancement des entreprises non agricoles, qui se définit comme le pourcentage des investissements et des stocks qui a été directement financé par les sociétés à partir de l'épargne dégagée en cours d'année et par les entreprises individuelles par le financement direct, ainsi que pour l'ensemble des entreprises par des ressources diverses (telles que des remboursements de sinistres).

6

Évolution des mises en chantier

	1970	1971	1972	1973	1974*
Secteur HLM	155.4	164.0	165.3	187.3	170
Secteur aidé et primé	203.4	220.3	211.4	156.5	153
Secteur non aidé	122.9	132.4	178.4	211.5	242
Total	481.7	516.7	555.1	555.3	565

* Estimation des experts nationaux.

ment vive au premier semestre de 1974 ; cependant, compte tenu de la hausse des prix des logements, des difficultés d'obtention de crédit et du niveau des taux d'intérêt, la demande solvable a baissé très sensiblement tout au long de l'année 1974. Les investissements résidentiels ont donc été largement touchés en 1974 à la fois par l'inflation qui a entraîné une forte hausse du coût de la construction et par la politique monétaire restrictive, qui a entraîné une raréfaction et un renchérissement du crédit.

En 1974, la *formation des stocks* aura été relativement modérée, mais cette modération globale masque des divergences d'évolution importantes selon les catégories de stocks et selon les périodes de l'année, divergences qui sont toutefois particulièrement délicates à saisir compte tenu du défaut d'information statistique dans ce domaine. Il apparaît, au vue des enquêtes auprès des chefs d'entreprise, que la reconstitution des stocks de produits finis qui s'est amorcée de façon très lente à l'automne de 1973 s'est brutalement accélérée au printemps de 1974. Les stocks de matières premières et de produits demi-finis se sont quant à eux très légèrement accrus durant le premier trimestre, les entreprises continuant à faire des achats d'anticipation pour les premiers, le volume des second variant proportionnellement à l'activité industrielle, mais par la suite ils se sont dégonflés très rapidement, au fur et à mesure que se ralentissait le rythme de la production industrielle et que baissaient les prix des matières premières. Ce dégonflement rapide et profond des stocks de demi-produits et de biens intermédiaires au second semestre explique pour une large part le retournement intervenu dans la demande des biens intermédiaires. Enfin, les stocks de produits agricoles (céréales et vin) sont demeurés importants tout au long de l'année.

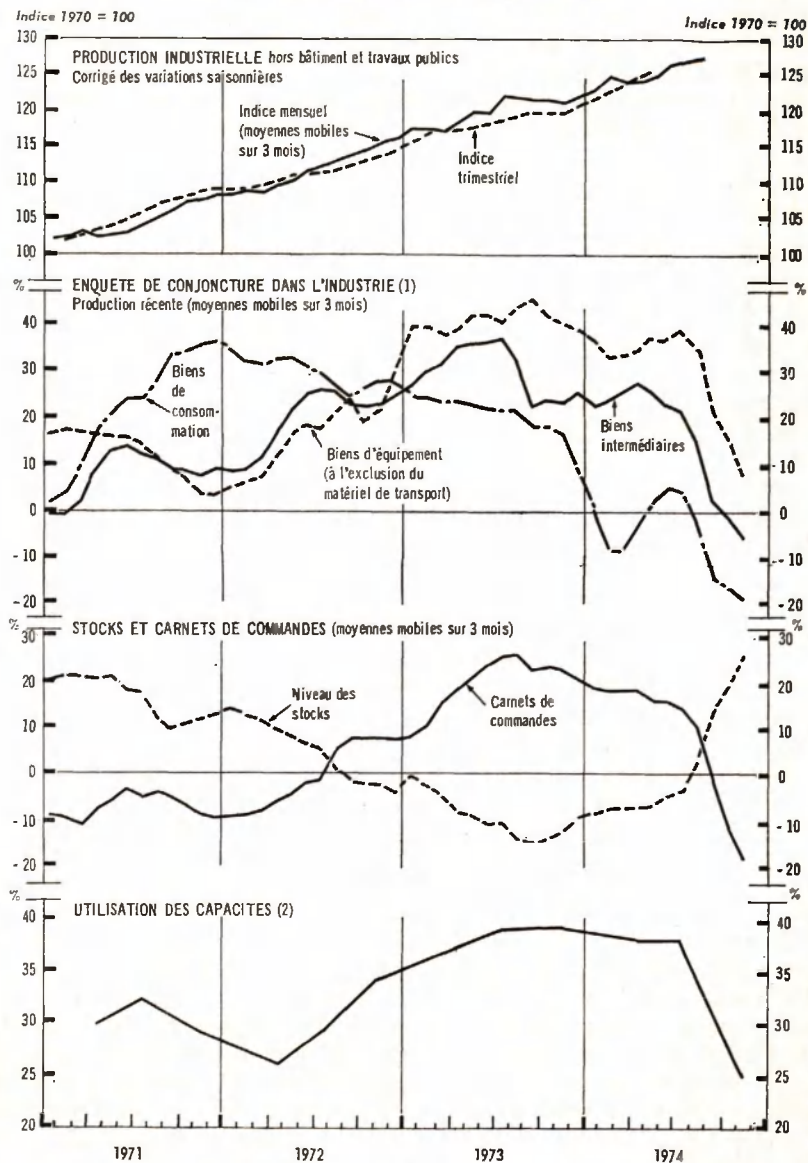
La production

La production agricole n'a connu qu'une faible croissance, de l'ordre de 3 % en 1974, accompagnée d'une progression très modérée des prix à la production qui a été inférieure à 3 %, des baisses de prix de l'ordre de 4 à 7 % ayant même été enregistrées sur la viande (porc, volaille, bœuf). Cette faible progression de la production est due à des rendements médiocres pour les céréales et les betteraves ainsi qu'à une faible récolte de fruits ; par contre, la production animale a été élevée, à la suite d'abattages importants de gros bovins et de porcs, ce qui explique la persistance du déséquilibre entre l'offre et la demande, ceci malgré les efforts du Gouvernement en vue de réduire les abattages⁷.

Le ralentissement progressif du taux de croissance de la production industrielle enregistré depuis le printemps de 1973 s'est poursuivi durant l'année 1974, avec des rythmes différents selon les secteurs de production. Dans leur ensemble, les industries produisant des biens de consommation ont vu leur croissance se ralentir dès le printemps de 1973 et s'interrompre au début de 1974. Dans la construction automobile, par contre, une baisse absolue a été enregistrée ; les industries de biens durables de la construction électrique ont toutefois échappé à cette stagnation. La croissance des industries de biens d'équipement s'est dans son ensemble poursuivie durant l'année 1973 et l'année 1974, elle a été particulièrement forte au premier semestre sous l'impulsion conjointe de la construction électrique et de la construction mécanique ; un ralentissement s'est produit à l'automne, le taux de croissance demeurant toutefois positif. Dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, l'évolution a été beaucoup plus contrastée en cours d'année ; alors que jusqu'au printemps la production était limitée par les

⁷ Dans le cadre du plan de sauvegarde du revenu paysan annoncé le 18-7-1974, une aide exceptionnelle a été accordée aux éleveurs en 1974. Elle a été de 200 F par vache (maximum 3 000 F par exploitant) et de 100 F par truie (maximum 1 500 F par exploitant).

Graphique 2 Indicateurs de la production



1 Solde des réponses positives et négatives formulées par les chefs d'entreprises sur l'évolution de leur production.

2 Pourcentage d'entreprises empêchées de produire davantage avec les moyens actuels en raison des difficultés d'origines diverses (insuffisance de personnel, manque d'équipements, défaut d'approvisionnement).

Source : INSEE, Tendances de la conjoncture.

insuffisances de capacité et par les difficultés de recrutement, une détente sensible s'est produite à l'automne, entraînant un plafonnement de l'activité dans ce secteur. Les industries intermédiaires ont bénéficié d'une forte demande tant interne qu'étrangère, durant la première moitié de l'année. Cette demande qui s'est fortement ralentie durant le second semestre a entraîné un ralentissement du

rythme de croissance de la production. La sidérurgie et le papier carton, secteurs où la demande est restée élevée auront toutefois échappé à ce ralentissement plus longtemps que les autres industries intermédiaires. Au total, pour l'ensemble de l'année 1974, malgré une inflexion marquée du rythme de croissance au second semestre, la production industrielle se sera accrue de près de 5 % en moyenne par rapport à 1973.

L'emploi

La progression globale des effectifs salariés a été en 1974 de l'ordre de 2 %. Depuis l'été, la croissance de la production s'étant avérée nettement moins soutenue les entreprises ont observé une certaine réserve quant à l'embauche de nouveaux salariés. La diminution de la durée du travail n'a pas été très rapide en début d'année, mais compte tenu des tendances les plus récentes, elle devrait être au total comparable à celle enregistrée au cours des deux années précédentes c'est-à-dire voisine de 1/2 heure par semaine. La population active a vraisemblablement continué de croître en 1974 au rythme moyen enregistré au cours des cinq dernières années (environ 1 %). Cet accroissement est dû essentiellement à l'augmentation des taux d'activité de la population féminine qui a compensé en partie la diminution des entrées des travailleurs immigrés imputable à l'application des mesures restrictives prises fin 1972⁸, qui ont été appliquées de façon rigoureuse en 1974.

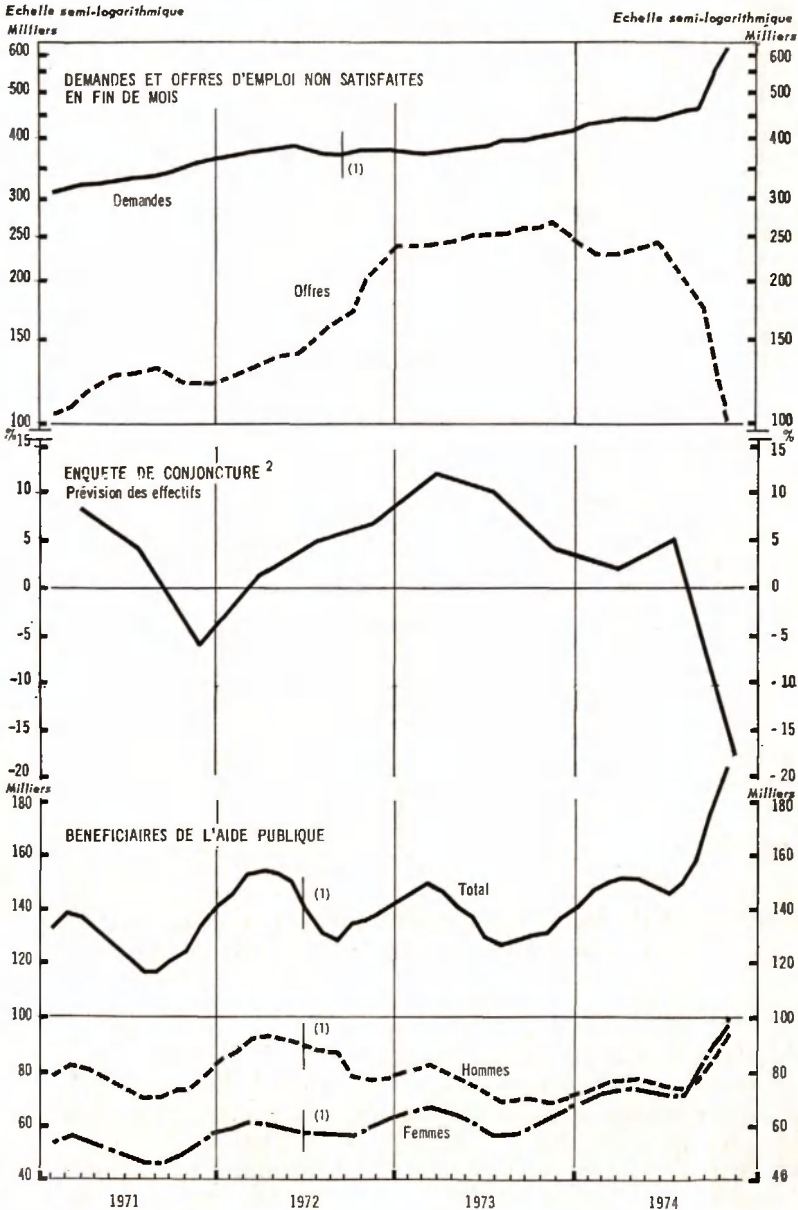
L'interprétation de l'évolution du marché du travail à partir des différents indicateurs existants est délicate. En effet, les séries corrigées des variations saisonnières de demandes et d'offres d'emploi non satisfaites en fin de mois montraient une détérioration du marché du travail au cours du 1^{er} semestre de 1974, les demandes se sont accrues de 18 % en taux annuel alors que les offres ont stagné puis ont diminué. Par contre, d'autres indicateurs tels que le taux de satisfaction des demandes d'emploi, calculé sur un mois, et la série des demandes d'emploi des hommes de 25 à 59 ans tendaient à prouver le maintien d'une situation tendue du marché du travail, ce que confirmaient les enquêtes de conjoncture auprès des industriels. Par ailleurs, l'implantation généralisée sur l'ensemble du territoire des bureaux de l'Agence Nationale pour l'Emploi permettait de penser que la croissance globale des demandes d'emploi provenait essentiellement d'un meilleur recensement de la population disponible, en particulier de la population féminine. En effet, en 1971 et 1972, on observe que le pourcentage des demandes féminines d'emploi était voisin de 43 % alors qu'en septembre 1974 il est de 55 %. D'autre part, l'attrait des emplois du tertiaire⁹ pour la population féminine peut expliquer également une partie de cet accroissement, la création d'emplois salariés dans ce secteur, ne suffisant pas à absorber la main-d'œuvre disponible, bien qu'au cours de ces trois dernières années, la création d'emplois salariés ait été d'environ 151 000 par an dans les services et commerces contre 307 500 emplois salariés totaux. Cependant en septembre 1974, tous les indicateurs se sont infléchis brutalement, indiquant une détérioration réelle qui ne pouvait plus être imputée aux seuls facteurs de recensement statistique. Alors que de janvier à août les demandes d'emploi non satisfaites augmentaient en moyenne de 4 470 chaque mois de fin août à fin novembre, on a enregistré un accroissement mensuel moyen de 54 000 demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois. Parallèlement à ce mouvement, les offres d'emploi en fin de mois ont diminué rapidement, passant de 207 000 en août à 101 300 en novembre. Le taux de chômage qui était estimé à

8 Cf. Étude annuelle de la France 1973.

9 En 1973, 57 % des femmes qui cherchaient un emploi désiraient travailler dans les services ou le commerce contre 38 % pour les hommes.

2.1 % en moyenne au premier semestre pourrait être voisin de 2.8 % en novembre. Différents phénomènes sont intervenus, qui tous ont joué en même temps sur le comportement des entreprises à la rentrée des congés annuels : glissement important des salaires entre avril et juillet, baisse des commandes étrangères et fléchis-

Graphique 3 (a) Indicateurs de l'emploi

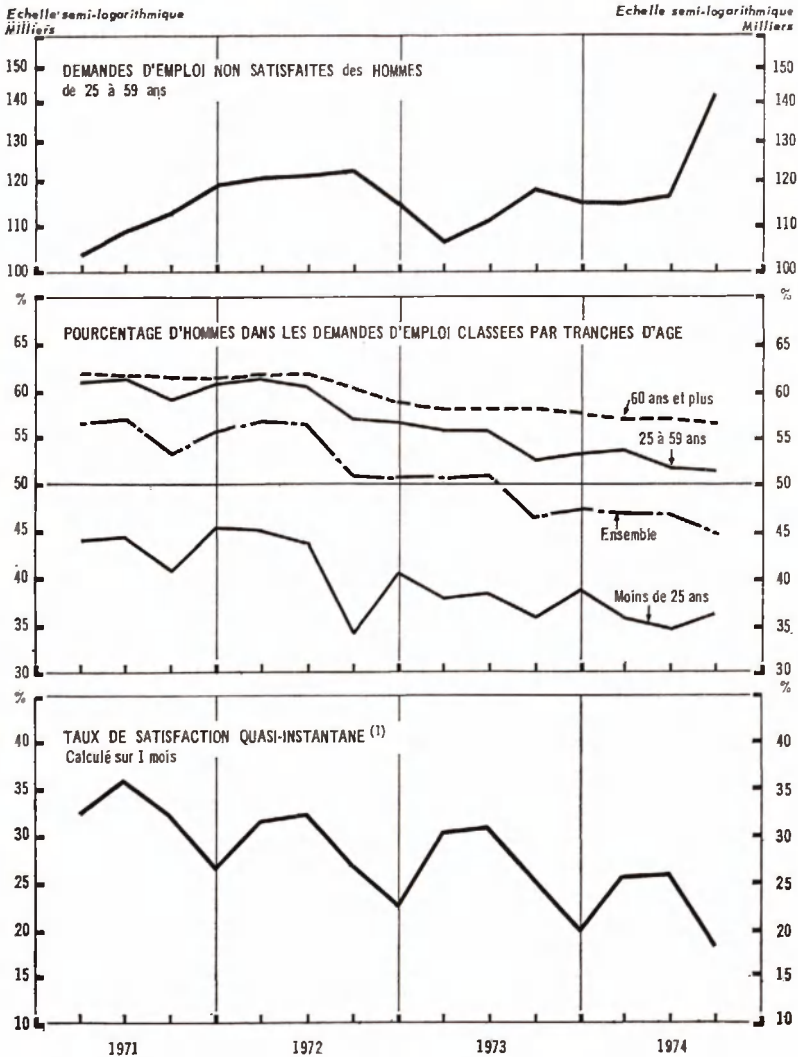


1 A partir de cette date les bénéficiaires de la garantie de ressources, sorte de préretraite accordée aux chômeurs de plus de 60 ans, ne sont plus inclus dans ces séries.

2 Solde des réponses positives et négatives.

Source : INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

Graphique 3 (suite) (b) Indicateurs de l'emploi



1 Pourcentage de demandes d'emploi satisfaites au cours du mois.

Source : Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population.

sement de la demande intérieure, inquiétude des syndicats patronaux provoquée par le resserrement de la politique du crédit et l'alourdissement de la fiscalité. Il est donc vraisemblable que l'embauche salariale a été stoppée brutalement au mois de septembre alors que c'est habituellement l'un des mois où les demandes d'emploi (non CVS) sont particulièrement importantes : recherche d'un premier emploi pour les jeunes ayant terminé leur scolarité, et pour un certain nombre de femmes ayant élevé leurs enfants.

Le ralentissement prévisible de la production en France comme chez ses partenaires a amené le Gouvernement dès le mois de juin 1974 à œuvrer afin qu'un accord soit signé entre les syndicats patronaux et ouvriers pour « renforcer la

Tableau 2 Taux de chômage par âge et par sexe

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Moins de 25 ans	3.3	3.3	3.2	4.0	4.2	4.1	4.9
Hommes	3.0	3.0	3.0	3.0	3.6	3.4	3.6
Femmes	3.7	3.7	3.6	5.1	5.0	4.9	6.5
De 25 à 49 ans	1.2	1.2	1.0	1.4	1.5	1.3	1.4
Hommes	1.1	1.0	0.8	1.0	1.1	1.0	1.0
Femmes	1.6	1.5	1.4	2.1	2.2	1.8	2.1
50 ans et plus	1.5	2.0	1.6	2.0	2.2	1.7	1.7
Hommes	1.5	1.9	1.5	1.8	2.0	1.6	1.4
Femmes	1.5	2.1	1.8	2.3	2.4	1.8	2.0
Total	1.7	1.8	1.6	2.0	2.2	1.9	2.1
Hommes	1.5	1.5	1.3	1.5	1.7	1.5	1.5
Femmes	2.1	2.2	2.0	2.9	2.9	2.5	3.0

Source : INSEE. Enquêtes sur l'emploi effectuées chaque année en mars.

Tableau 3 Répartition des demandeurs d'emploi, selon la durée d'inscription¹

	Total	% des demandeurs inscrits depuis				
		moins de 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	plus de 1 an
Ensemble	534 309	38.1	23.8	13.4	12.7	12.0
Moins de 25 ans	237 161	53.4	26.8	10.2	7.1	2.5
de 25 à 59 ans	252 107	29.0	22.8	16.1	17.1	15.0
60 ans et plus	45 041	8.4	13.8	15.4	18.1	44.3
Hommes	240 314	38.1	23.6	13.4	12.3	12.6
Moins de 25 ans	85 581	58.9	26.2	8.4	5.0	1.5
de 25 à 59 ans	129 240	30.1	23.7	16.0	16.0	14.2
60 ans et plus	25 493	8.7	15.1	16.4	18.2	41.6
Femmes	293 995	38.0	24.0	13.5	13.1	11.4
Moins de 25 ans	151 580	50.1	27.2	11.3	8.3	3.1
de 25 à 59 ans	122 867	27.9	21.9	16.1	18.3	15.8
60 ans et plus	19 548	7.9	12.3	14.0	17.9	47.9

1 A fin septembre 1974.

Source : Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population.

sécurité de l'emploi et améliorer l'aide apportée aux chômeurs pour trouver une autre activité ». Cet accord a été conclu le 14 octobre 1974, assurant à tous les salariés privés d'emploi pour raisons économiques et qui sont affiliés à l'UNEDIC¹⁰ le versement d'une indemnité égale à 90 % du salaire brut pendant une période maximum de un an¹¹. Aucun accord sur la sécurité de l'emploi n'est prévu actuellement bien que ce problème ait été évoqué lors des négociations qui ont abouti à l'accord portant sur les garanties de ressources.

10 Caisse gérée par les organisations professionnelles (syndicats patronaux et ouvriers) et assurant dans l'industrie et le commerce des prestations de chômage, complémentaires de celles fournies par le régime général.

11 Pour bénéficier de la nouvelle garantie, les chômeurs qu'ils proviennent de licenciements collectifs ou individuels doivent avoir moins de 60 ans; ils doivent avoir été affiliés à l'UNEDIC durant au moins 6 mois au cours des 12 mois précédents le licenciement, et être inscrits à l'Agence Nationale de l'Emploi. Le texte de cet accord est reproduit en annexe.

Les prix et les revenus

Après l'année 1973 durant laquelle leur progression avait été très forte, les prix et les revenus ont connu une nouvelle accélération en 1974 qui se traduit par des taux de croissance très supérieurs à ceux enregistrés depuis 1968, vraisemblablement de l'ordre de 13,8 % pour les prix à la consommation et de 19,2 % pour le taux de salaire horaire. La hausse plus modérée du déflateur implicite du PNB reflète l'écart entre les prix à l'importation et les prix intérieurs.

Tableau 4 Évolution des salaires
Variation annuelle en %

	Moyenne 1962- 1972	1971	1972	1973	1974
Évolution nominale :					
Indice du gain horaire moyen ouvrier	9.0	11.1	10.4	13.9	22.4 ¹
Indice du taux de salaire horaire ouvrier	8.9	10.8	11.2	14.0	21.7 ²
— manœuvre ordinaire (H)	8.9	10.5	11.3	16.6	25.2 ³
— ouvrier hautement qualifié (H)	8.8	11.2	11.5	12.8	20.3 ³
Indice du taux de salaire horaire dans les industries manufacturières	8.9	11.2	11.3	14.4	19.4 ³
Salaire horaire minimum de croissance (SMIC)	9.3	15.0	11.4	18.1	23.2
Indice d'ensemble des traitements de la fonction publique	7.6	8.9	8.0	10.3	18.0 ³
Évolution du pouvoir d'achat ⁴ :					
Gain horaire moyen ouvrier	4.4	5.2	4.0	6.0	5.8 ¹
Taux de salaire horaire ouvrier	4.3	5.0	4.7	6.2	5.3 ²
Salaire minimum de croissance	4.7	9.0	4.9	10.1	8.3
Traitements de la fonction publique	3.1	3.2	1.7	2.8	1.9 ³

1 Glissement en taux annuel d'octobre 1973 à avril 1974.

2 Glissement en taux annuel au cours des 9 premiers mois de 1974.

3 Glissement en taux annuel au cours des 11 premiers mois de 1974.

4 Salaires nominaux divisés par les prix à la consommation.

Sources : INSEE, Bulletin mensuel de statistique et Tendances de la conjoncture; OCDE, Principaux indicateurs économiques.

La progression des rémunérations salariales qui a été rapide durant la première partie de l'année 1974 s'est ensuite ralentie sensiblement. Ainsi le taux de salaire ouvrier après s'être accru de 5.1 % entre janvier et avril et de 6.1 % entre avril et juillet, n'a progressé que de 3.9 % entre juillet et octobre. La forte croissance des salaires au premier semestre a été due au fait que les revendications salariales importantes à la suite de la hausse rapide des prix à la consommation ont été largement satisfaites par les entreprises qui bénéficiaient d'une demande encore soutenue alors que leur trésorerie demeurait relativement aisée. Les difficultés rencontrées dans le recrutement de la main-d'œuvre qualifiée renforçaient par ailleurs cette tendance. Dès l'été, la situation s'est modifiée. Le ralentissement de l'activité économique, la détente du marché du travail, le resserrement de la trésorerie des entreprises ont entraîné une décélération sensible de la hausse des salaires, favorisée par le ralentissement qui s'amorçait dans l'évolution des prix à la consommation, notamment ceux des produits alimentaires. Le salaire minimum de croissance (SMIC) a été augmenté à plusieurs reprises en 1974, passant de 5.43 francs de l'heure en décembre 1973 à 6.75 francs en décembre 1974. Malgré le ralentissement intervenu dans l'évolution des salaires, le pouvoir d'achat du taux de salaire s'est accru en 1974 à un rythme de l'ordre de 4 %. Les traitements de la Fonction publique ont crû également rapidement en 1974, à un rythme cependant moins rapide, du moins durant la première partie de l'année, que celui des salaires du secteur privé.

Les divergences d'évolution ont été très importantes au sein des revenus non salariaux. Les retraites minimales vieillesse et invalidité, ont été revalorisées de 31 % de décembre 1973 à septembre 1974. Le pouvoir d'achat des allocations familiales a été rétabli au mois d'août 1974. Par contre, les évaluations provisoires pour 1974 permettent de penser que le revenu des entrepreneurs individuels ne se serait accru que faiblement, de l'ordre de 7 %. Cette évolution modérée est due à la baisse du revenu brut des agriculteurs, qui peut être estimé, en 1974, à 5 % en termes nominaux au-dessous du niveau de 1973. En termes réels, la baisse du revenu moyen par tête des agriculteurs pourrait être de l'ordre de 12 % en 1974¹². La hausse des taux d'intérêt à court et à long terme entraînera vraisemblablement en 1974 une forte progression du revenu de l'épargne (intérêts et dividendes). Compte tenu de l'évolution de la pression fiscale et des autres charges des ménages en 1974, le revenu disponible des ménages pourrait s'accroître de 15.5 % environ, et le revenu disponible réel de 1.5 %, ce qui marque un coup d'arrêt sensible par rapport à la croissance des années précédentes (7.3 % en moyenne de 1970 à 1973).

Les prix

La hausse des prix à la consommation aura été particulièrement rapide en 1974, sous l'influence d'une conjonction de facteurs défavorables. Le plus important de ces facteurs est la hausse du coût des produits pétroliers : le prix moyen de la tonne de pétrole brut importé est passé de 110 F en avril 1973 à 397 F en août 1974. Cette hausse du prix du pétrole brut a été répercutée avec des modulations différentes selon les produits¹³ en fonction des choix faits par les pouvoirs publics d'imputer un pourcentage plus ou moins important des hausses aux divers utilisateurs. Par ailleurs, les prix des autres sources d'énergie ont été réajustés soit en fonction de l'évolution des coûts de production (c'est le cas de l'électricité dont 40 % de la production étaient assurés par les centrales thermiques au fuel, en 1973), soit pour restructurer le marché. L'augmentation du prix de l'énergie s'est bien évidemment répercutée notamment sur les prix des produits manufacturés,

12 En 1973 le revenu agricole réel par tête avait augmenté de 16.5 % environ.

13 Par rapport à la moyenne de 1973, l'indice des prix de gros des produits énergétiques taxes comprises établi par l'INSEE (base 100 1962) enregistre les augmentations suivantes (en pourcentages) :

	Janvier 1974	Novembre 1974
Combustible et énergie (ensemble)	+28.0	+57.4
Charbons (ensemble)	+ 9.7	+62.0
Produits pétroliers raffinés	+ 8.6	+63.9
Électricité	+18.9	+42.7
Gaz (Gaz de France)	+ 3.0	+34.9
Gaz naturel	+ 7.8	+66.3

Les prix à la consommation des produits énergétiques ont évolué quant à eux de la façon suivante (en pourcentages) :

(Indice INSEE base 100 1970) par rapport à la moyenne de 1973.

	Janvier 1974	Octobre 1974
Combustible et énergie (ensemble)	+22.0	+43.4
Charbon	+ 6.3	+30.6
Fuels	+56.7	+94.0
Essences	+29.7	+44.1
Gaz de ville	+ 2.7	+30.1
Électricité	+ 2.3	+21.0

Tableau 5 Évolution des prix

	Moyenne 1962 1972	1971 1970	1972 1971	1973 1972	Acquis en fin 1973	Glissement ¹ au cours du 1 ^{er} semestre 1974	Glissement ¹ au cours du 2 ^e semestre 1974	1974 1973
Indice des prix implicites du PIB	4.6	5.6	6.0	7.2
Indice des prix implicites de la consommation privée	4.4	5.6	5.8	7.1
Indice des prix à la consommation	4.4	5.3	6.1	7.3	4.2	17.5	12.9	13.6
Alimentation	4.5	6.4	7.9	9.4	4.5	13.9	10.4	12.3
Produits manufacturés du secteur privé	..	4.0	4.8	5.3	4.0	17.6	16.5	13.4
Services du secteur privé	..	6.4	6.9	8.2	4.4	17.5	13.2	13.5
Loyers et dépenses de santé	..	5.9	5.5	8.7	3.4	7.4	12.6	8.3
Produits et services publics ²	..	5.9	3.6	4.5	4.8	38.9	9.7	24.4
Prix de gros								
Produits énergétiques	3.6	11.1	2.0	3.7	10.6	67.8	20.8	45.2
Produits industriels semi-transformés	3.1	4.0	5.4	11.0	8.9	45.5	-1.4	27.7
Matières premières industrielles	3.2	-2.5	1.6	25.9	17.7	36.7	-23.4	33.1
dont : importées	3.6	-6.0	1.6	39.9	17.6	20.6	-28.0	27.5
Indice des valeurs moyennes								
à l'importation	2.3	3.0	1.0	7.3	13.3	89.1	2.4 ³	..
à l'exportation	3.1	6.0	0.9	10.0	8.4	40.5	2.7 ³	..

1 En rythme annuel.

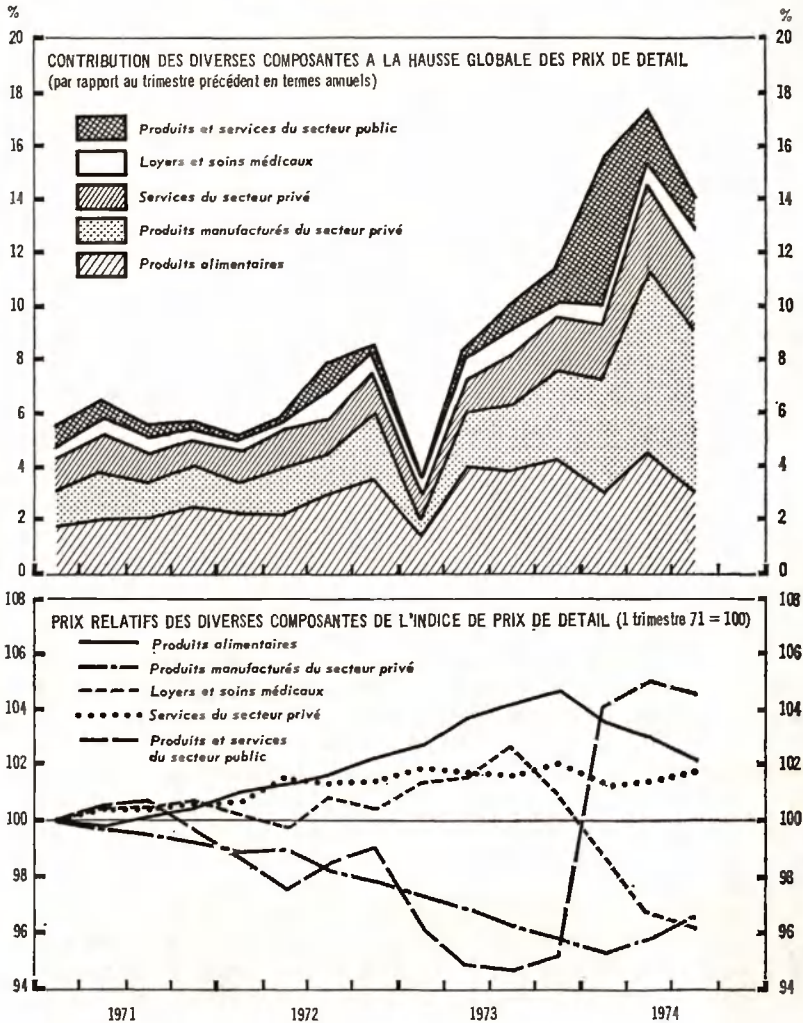
2 Gaz, électricité, charbon, fuels, essence, transports en commun, transports des marchandises, PTT, taxe ORTF, tabacs, allumettes.

3 Glissement en rythme annuel au cours du 3^e trimestre.

Sources : INSEE, Rapport sur les comptes de la nation 1973 et Bulletin mensuel de statistique.

mais elle n'est pas le seul facteur explicatif de l'évolution des prix français. L'évolution des cours des matières premières a également joué, au début de l'année notamment, un rôle d'entraînement sur les prix. Ainsi, l'indice du cours des matières premières industrielles importées¹⁴ a cru de décembre 1973 à avril 1974 à un rythme annuel de 88 % et celui des prix des matières premières industrielles d'origine nationale s'accroissait durant la même période à un taux annuel voisin (86 %). L'ensemble de ces hausses s'est répercuté sur les prix des produits industriels semi-transformés qui ont augmenté au rythme annuel de 62 % durant la même période. Le décalage entre les prix des matières premières et les prix des produits industriels semi-transformés s'explique en partie par les délais de diffusion ainsi que par l'incorporation dans le coût des produits semi-transformés, d'une valeur ajoutée dont le coût a varié moins rapidement. La diffusion de ces hausses

Graphique 4 Tendances des prix



Source : INSEE, Rapport sur les comptes de la nation.

14 Indice INSEE des prix de gros (taxes comprises) base 100 1962.

au stade des prix à la consommation des produits manufacturés s'est faite également avec une inertie importante puisque, toujours entre décembre et avril 1974, leur hausse a été de 26 % en termes annuels. Dans ce cas également les coûts de la valeur ajoutée ont joué un rôle modérateur. Dès le mois de mai, on a enregistré un retournement dans l'évolution des prix des matières premières industrielles importées¹⁵. Compte tenu des inerties mentionnées précédemment, les prix des produits industriels semi-transformés ont continué de croître jusqu'au mois de juillet, mais à un rythme beaucoup plus lent qu'auparavant de l'ordre de 10 % l'an puis ils ont baissé de juillet à septembre alors que la hausse des prix de détails des produits manufacturés se poursuivait à un taux annuel de 17 %. Un ralentissement sensible de la hausse des prix des produits manufacturés n'est intervenu qu'à partir de l'automne. La baisse des matières premières et le ralentissement de la progression des salaires ont donc exercé un rôle modérateur sur les prix industriels dans la seconde moitié de l'année, accentué par la politique économique menée en matière de prix. Au total la hausse des prix des produits manufacturés serait légèrement inférieure à 19 % de décembre 1973 à décembre 1974, cette évolution qui affecte pour près de 41 % l'ensemble des prix à la consommation aura donné aux produits manufacturés un rôle prépondérant dans l'inflation française en 1974.

Une certaine détente est intervenue au stade des prix des produits alimentaires en 1974, contrastant avec l'évolution de l'année 1973. Ce fait est imputable à la diffusion au niveau du commerce de détail de la baisse enregistrée dans certains secteurs de la production : c'est le cas de la viande notamment. Cependant, l'évolution d'ensemble des prix alimentaires a recouvert des situations partielles divergentes selon les produits. Certains ont subi les hausses de prix de l'énergie (cela a été le cas des produits de la pêche), ou des produits pour lesquels le conditionnement ou le transport entrent pour une part importante dans le coût final (fruits et légumes). Par ailleurs, la diffusion des hausses de prix à la production s'est faite de façon relativement lente et partielle au cours des années 1972 et 1973, et une part des augmentations des prix intervenues au cours de ces deux années s'est encore propagée en 1974, notamment pour ce qui est des denrées d'importations telles que le riz, les oléagineux, le café et le chocolat. Au total, les estimations qui peuvent être faites conduisent à retenir un glissement des prix des produits alimentaires de 12.0 % au cours de l'année 1974.

Les relations avec l'extérieur

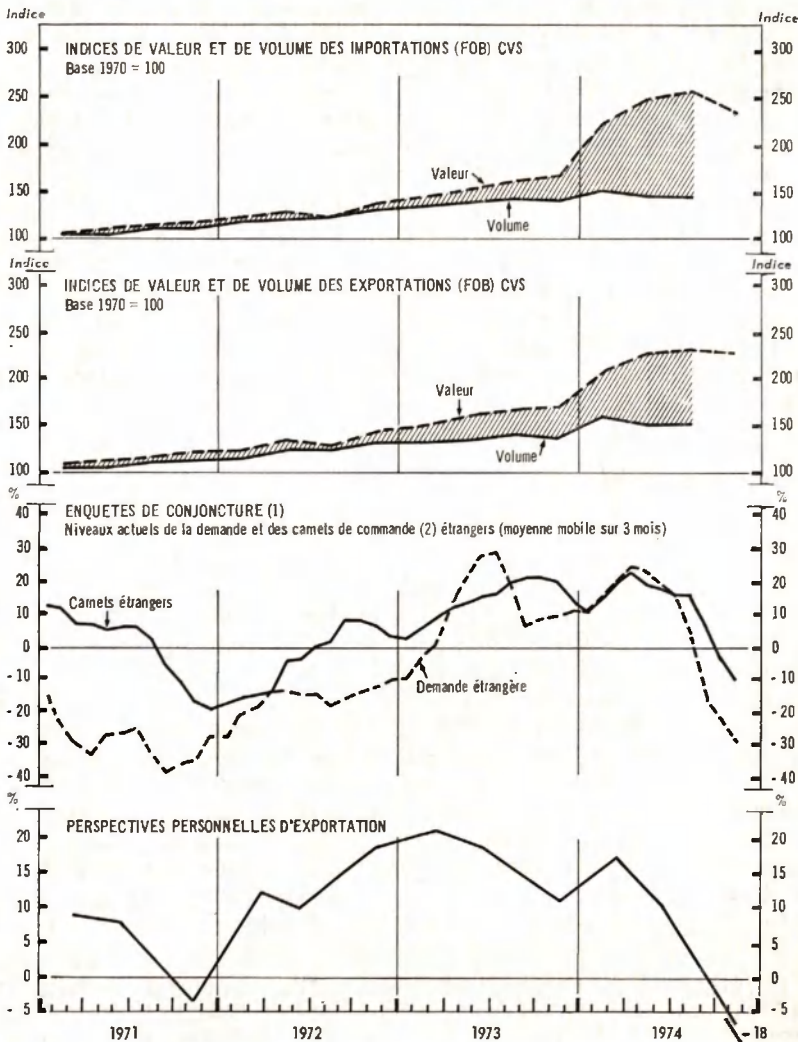
Le commerce extérieur

En 1974, les échanges extérieurs de la France, comme ceux de tous les pays Membres, ont été très largement influencés par la crise de l'énergie et par ses répercussions sur l'ensemble des économies. Mais, malgré un ralentissement sensible de l'expansion des échanges mondiaux, la croissance des exportations françaises a été importante. Pour l'ensemble de l'année 1974, la progression des exportations est estimée par le Secrétariat à près de 40 % par rapport à 1973. Cette évolution globale est due pour une large part à la hausse des prix des marchandises exportées, la croissance en volume des exportations étant de l'ordre de 12 %. L'évolution en cours d'année des exportations a connu deux phases différentes, la première s'est déroulée de décembre 1973 à juin 1974, elle a été caractérisée par une forte progression des exportations en valeur, résultat d'une forte progression du volume des ventes à l'étranger entre la fin de 1973 et le mois de janvier 1974, puis du plafonnement à un niveau élevé alors que les valeurs

15 D'avril à novembre l'indice du prix des matières premières importées est passé de 288.8 à 227 soit une baisse de 33.7 % en termes annuels.

moyennes des exportations continuaient de croître. La stabilisation du volume des exportations au premier semestre est le résultat de plusieurs phénomènes. Outre le fait que la construction automobile, qui était au cours des années passées un des secteurs les plus dynamiques à l'exportation, a connu des difficultés importantes sur ses principaux marchés, le ralentissement du taux de progression des exportations françaises s'explique par le rétrécissement du commerce mondial mais aussi, dans certains cas, par l'insuffisance de l'offre notamment en ce qui concerne les biens d'équipement au cours du premier semestre de 1974. Les exportations de produits agricoles et alimentaires n'ont pas exercé non plus durant la première partie de l'année, le rôle dynamique qui est habituellement le leur dans

Graphique 5 Indicateurs du commerce extérieur et de la demande étrangère



1 Solde des réponses positives et négatives formulées par les chefs d'entreprises.

2 77 % des entreprises qui répondent à l'enquête tiennent un carnet de commande en provenance de l'étranger.

Sources : INSEE. Bulletin mensuel de statistique; Tendances de la conjoncture.

le commerce extérieur français : les conditions générales des marchés agricoles expliquent en partie ce fait. Depuis le mois de juin, une nouvelle phase s'est amorcée, caractérisée par un léger recul de la valeur globale des exportations françaises (en données corrigées des variations saisonnières elles sont passées de 19.8 milliards de francs en juin à 19.3 milliards de francs en novembre) ce léger recul est dû pour une très large part au ralentissement des échanges mondiaux au cours du second semestre de 1974. Cependant, globalement, le ralentissement qui a affecté le rythme de progression des exportations françaises en 1974 a été, semble-t-il, d'une ampleur moindre que le ralentissement du développement du marché mondial et les exportateurs français ont vraisemblablement accru légèrement leurs parts de marché au cours de cette année.

Les importations ont été, comme dans les autres pays Membres, largement influencées par la hausse du prix du pétrole, en 1974. Alors que leur progression en volume peut être estimée à 6 %, leur valeur se sera accrue dans le même temps d'environ 55 % en moyenne par rapport à 1973. L'incidence des importations de produits pétroliers¹⁶ n'explique cependant pas à elle seule l'évolution des importations françaises en 1974. En effet, on a enregistré la poursuite de la forte progression des achats français de biens d'équipement à l'étranger, l'indice en volume des importations de biens d'équipement calculé par l'INSEE, corrigé des variations saisonnières, a augmenté de 22.3 % en termes annuels entre le second semestre de 1973 et le premier semestre de 1974. Cette évolution a été provoquée par la saturation des capacités des industries de biens d'équipement en France au premier semestre, à une période où les investissements restaient élevés. L'origine de ces importations de biens d'équipement a été très diversifiée, cependant, l'importance des achats à l'Allemagne est à noter¹⁷. Au second semestre les importations ont commencé à décroître, sous l'influence conjuguée de la baisse des cours des matières premières non pétrolières et du ralentissement marqué de la demande intérieure.

La balance commerciale

Les estimations faites pour le commerce extérieur de la France conduisent à retenir un déficit de la balance commerciale Fob/Fob de l'ordre de 20 milliards de francs en 1974. Ce résultat, comparé à celui de 1973 (excédent de 3,44 milliards de francs)¹⁸ fait apparaître l'ampleur de la dégradation des échanges extérieurs français. Cette dégradation est due pour une large part au renchérissement des produits énergétiques, mais dans la première partie de l'année, elle a également d'autres causes. L'examen du graphique 6 montre que le solde des échanges de matières premières et de produits bruts s'est également dégradé durant la première partie de l'année sous l'effet de la hausse des cours. Les ressources nationales françaises en produits bruts étant limitées, il s'agit là d'un déséquilibre contre lequel, sauf économies internes ou développement de la production, qui ne peuvent être que lents et de faible ampleur, il est difficile de réagir. Le déséquilibre de la balance des biens d'équipement s'est accentué également au début de l'année. Son solde, calculé CAF/FOB est passé de + 230 millions de francs au quatrième trimestre de 1973 à — 145 millions au premier trimestre de 1974, puis à

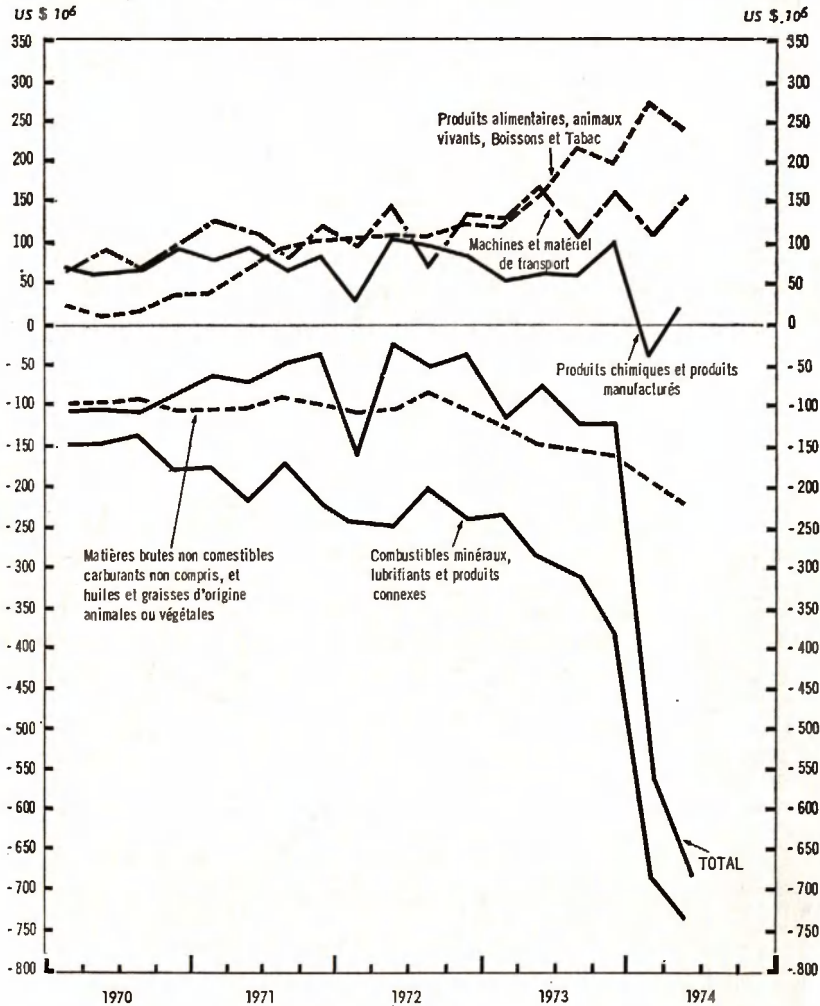
16 En 1973, les importations de produits pétroliers et de gaz naturel se sont élevées à 17.9 milliards de francs, représentant 10.8 % du montant total des importations françaises, alors que pour les six premiers mois de 1974, elles ont été de 29.3 milliards de francs, soit 23.3 % du montant total des importations.

17 Sur un montant total d'importations de biens d'équipement hors construction navale et aéronautique de 11 166 millions de francs au premier trimestre 1974, les achats de la RFA représentent à eux seuls 27.5 %.

18 Données de la balance des paiements qui diffèrent quelque peu des données douanières

— 432 millions au second trimestre. Parallèlement à cette évolution, le solde excédentaire des échanges de biens de consommation s'est stabilisé au cours du premier semestre, la conjoncture défavorable de l'industrie automobile n'expliquant que partiellement cette évolution dans la mesure où entre le quatrième trimestre de 1973 et le premier trimestre de 1974 (c'est-à-dire quand les effets de la crise pétrolière s'exerçaient à plein) il s'est amélioré. Au second semestre, le ralentissement de la demande intérieure et la baisse des matières premières a entraîné un redressement sensible de la balance commerciale grâce notamment à une amélioration du solde des biens d'équipement qui a été de + 802 millions de francs au troisième trimestre alors que l'excédent des exportations sur les importations de biens de consommation s'accroissait également.

Graphique 6 Solde du commerce extérieur par produits

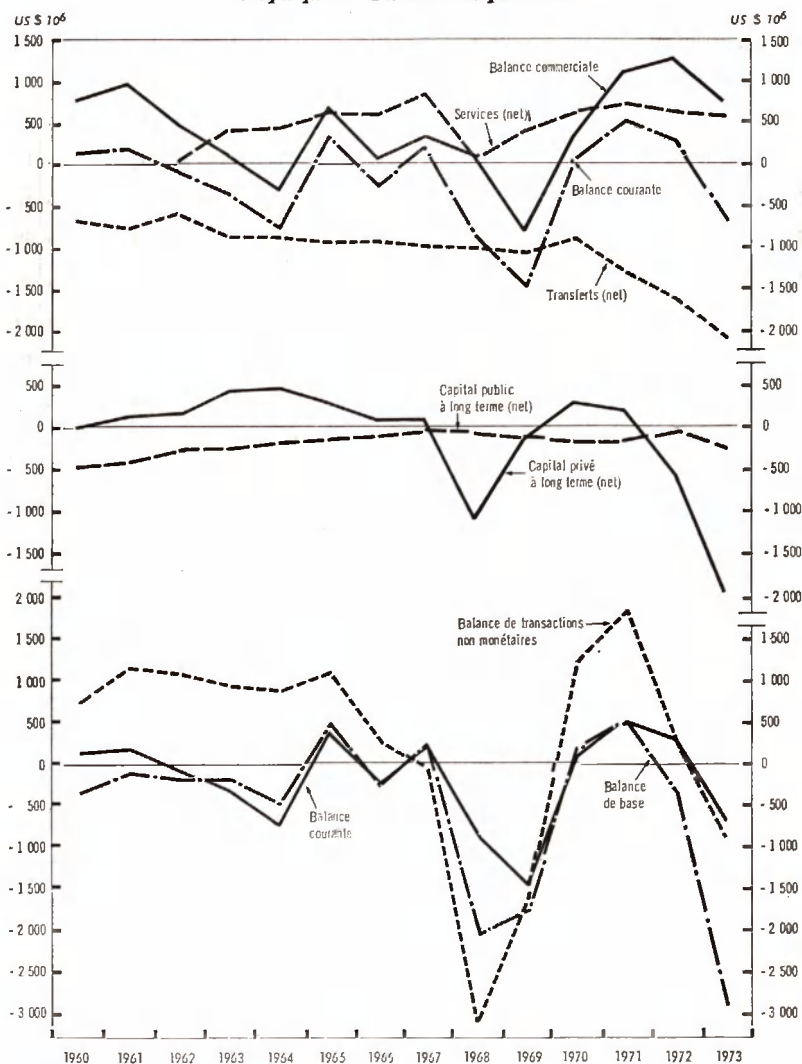


Source : OCDE, Échanges par produits Série B.

La balance des paiements

Au premier semestre de 1974, la balance courante dans l'optique des transactions a enregistré un déficit estimé à 17,26 milliards de francs, ce déficit étant imputable pour une large part à la balance commerciale dont le solde négatif a été de 13,169 milliards de francs ; la balance des opérations invisibles courantes, tendanciellement déficitaire, a contribué quant à elle pour 4,091 milliards de francs à ce déséquilibre. Un fait à retenir dans les transactions invisibles est la confirmation de la tendance à la dégradation des services, dont le solde, traditionnellement excédentaire, aura été nul au premier trimestre. Cette dégradation est le fait exclusif du déficit des transports maritimes et des frais accessoires sur marchandises qui a été cependant en partie compensé par l'activité du tourisme et par le solde des intérêts, dividendes et autres revenus.

Graphique 7 Balance des paiements



Source : OCDE.

Tableau 6 Balance des paiements avec l'extérieur dans l'optique des transactions
Millions de dollars

	1972	1973	1974 ¹	1973		1974 ¹	
				I	II	I	II
Chiffres corrigés des variations saisonnières							
Exportations fob	25 759	35 805	45 550	16 405	19 400	21 600	23 950
Importations fob	24 486	35 033	49 550	15 735	19 300	23 850	25 700
Balance commerciale	1 273	772	-4 000	670	100	-2 250	-1 750
Solde des services et transferts privés	-267	-811	-1 300	-350	-450	-600	-700
Solde des transferts publics	-722	-638	-700	-350	-300	-350	-350
Balance courante	284	-677	-6 000	-30	-650	-3 200	-2 800
Chiffres non corrigés des variations saisonnières							
Balance des opérations courantes	284	-677		58	-735	-3 500	
Mouvements de capitaux à long terme	-654	-2 194		-574	-1 620	1 400	
Mouvements de capitaux à court terme et erreurs et omissions	606	2 038		1 362	676	2 350	
Balance des opérations non monétaires	236	-833		846	-1 679	250	
Variation de la position du secteur bancaire	1 338	-852		81	-933	-900	
Balance des règlements officiels	1 574	-1 685		927	-2 612	-650	
Allocation de droits de tirage spéciaux	172	—		—	—	—	
Avoirs et engagements divers nets	12	-19		55	-74	-72	
Tirages nets sur le FMI	—	—		—	—	—	
Position nette vis-à-vis du FECOM	—	-356		62	-418	356	
Variation des réserves	1 762	-2 060		1 044	-3 104	-366	
Or et devises	1 483	-1 328		948	-2 276	-434	
Position de réserve au FMI	26	-83		57	-140	6	
Droits de tirage spéciaux	253	-649		39	-688	62	

1 Estimation du Secrétariat.

Sources : Memorandum statistique soumis par les autorités françaises; OCDE, estimations du Secrétariat.

Parmi les transferts privés, les transferts d'économies des travailleurs immigrés continuent de s'accroître en liaison avec la hausse des rémunérations salariales, mais cette croissance tend à s'atténuer, d'une part en raison du caractère restrictif de la politique d'immigration, d'autre part du fait que le nombre des travailleurs immigrés qui font venir leur famille en France grandit. Peu de changements sont intervenus dans les transferts publics par rapport aux tendances à moyen terme, l'effort d'aide de la France aux pays en voie de développement ayant été maintenu. Au cours du second semestre, à la suite de l'amélioration du solde commercial, la balance courante s'est redressée, et pour l'ensemble de l'année son déficit pourrait être de l'ordre de 30 milliards de francs.

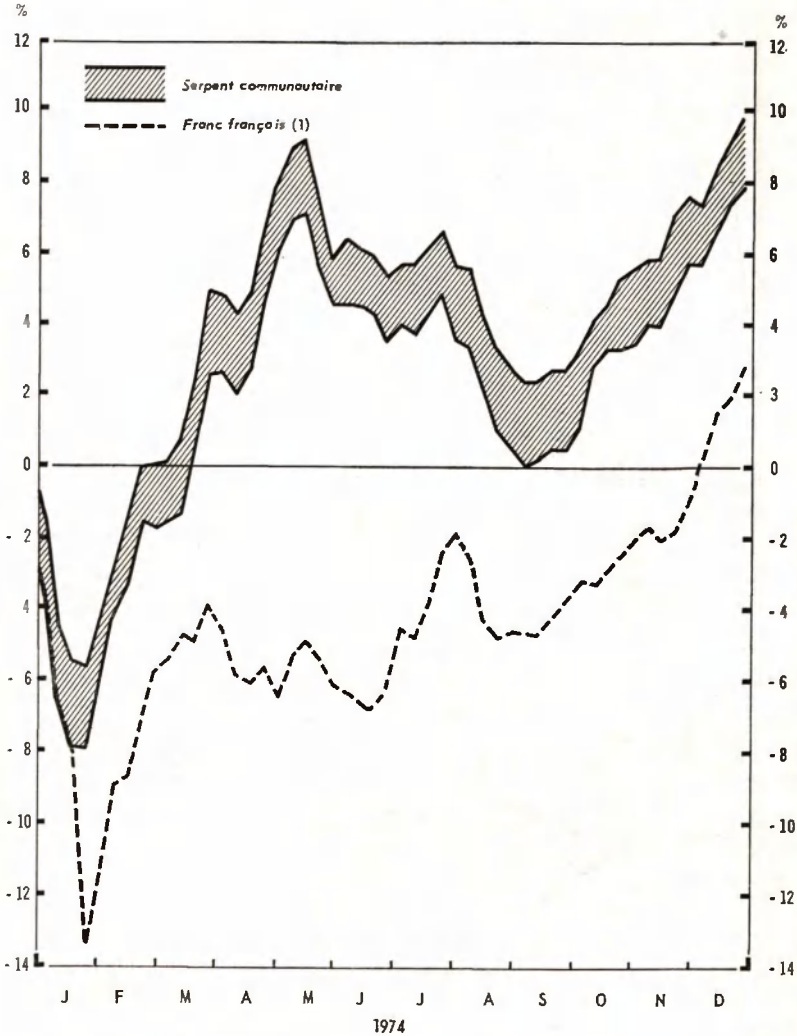
Le déficit de la balance courante a été financé en premier lieu par des entrées importantes de capitaux à long terme qui représentent le résultat d'un léger déficit des opérations traditionnelles (investissements en portefeuille, investissements directs, crédits commerciaux) et d'un solde positif important des prêts de l'étranger, résultat de la politique d'endettement vis-à-vis de l'extérieur menée et encouragée par les pouvoirs publics. En second lieu, les entrées de capitaux à court terme auront également été importantes en 1974 sous l'action de trois facteurs : la hausse du prix du pétrole a entraîné un gonflement des crédits fournisseurs, le développement considérable des échanges en valeur au premier semestre a entraîné un gonflement des mouvements de capitaux (crédits commerciaux et termes de paiements) enfin, la politique d'encadrement du crédit interne a favorisé le recours au crédit extérieur. Pour l'ensemble de l'année le solde positif net des mouvements de capitaux à court terme et long terme pourrait être de l'ordre de 6 milliards de dollars.

La balance des paiements française aura eu en 1974, une structure sensiblement différente de celle des années précédentes. Le déséquilibre de la balance courante qui est apparu à la suite du fort déficit de la balance commerciale, aura été compensé par un fort endettement extérieur soit à la suite d'emprunts en devises contractés par les entreprises privées ou publiques, soit par des entrées de capitaux à court terme, soit par l'endettement extérieur des banques. Les emprunts en devises à l'étranger, traduisant un changement de politique fondamental par rapport aux années précédentes, ont été favorisés à la fois par les mauvaises conditions du marché financier français et par la politique interne de restriction du crédit¹⁹. Le secteur public est également intervenu dans la politique d'endettement extérieur, mais les ressources qu'il s'est assurées n'ont pas été utilisées. Le Trésor français a négocié une ligne de crédit de 1.5 milliard de dollars auprès d'un pool de banques ; aucun tirage n'ayant été fait en 1974, ceci n'apparaît pas dans la balance des paiements. Un dépôt de 1 milliard de dollars auprès de la Banque de France a été négocié avec l'Iran, une première tranche de 300 millions de dollars a été déposée en 1974 augmentant les avoirs publics de change. Cette politique d'endettement massif aura permis à la France de préserver ses réserves de change au cours de l'année 1974. Le Gouvernement a pris la décision d'interrompre les interventions obligatoires de l'Institut d'émissions sur le marché des changes le 18 janvier ; de ce fait, la chute sensible du montant des réserves en or et devises qui s'est produite à la fin de 1973 et au début de 1974 (de fin décembre à fin janvier les avoirs officiels ont baissé de 3.4 milliards de

19 Ces emprunts sont de deux types : s'ils sont d'une durée supérieure à un an et d'un montant inférieur à dix millions de francs par emprunteur, ils peuvent être faits sans autorisation préalable, ces emprunts sont considérés comme des capitaux à court terme dans la balance des paiements et inclus dans l'endettement extérieur des banques. Par contre, s'ils sont d'un montant supérieur à 10 millions, toujours pour une durée supérieure à un an, ils nécessitent une autorisation préalable et sont considérés comme des capitaux à long terme. Au 1^{er} novembre, le montant des autorisations accordées était de 4.8 milliards de francs, à cette date, une partie seulement des emprunts autorisés avait été réalisée.

francs) a été interrompu et l'on a assisté depuis juin à une augmentation des réserves en or et devises qui s'établissaient à 40,4 milliards de francs à la fin du mois de décembre²⁰ après un prélèvement de 2,25 milliards de francs destinés à financer la part française des concours financiers à moyen terme accordés dans le

Graphique 8 (a) Comportement du franc sur le marché des changes

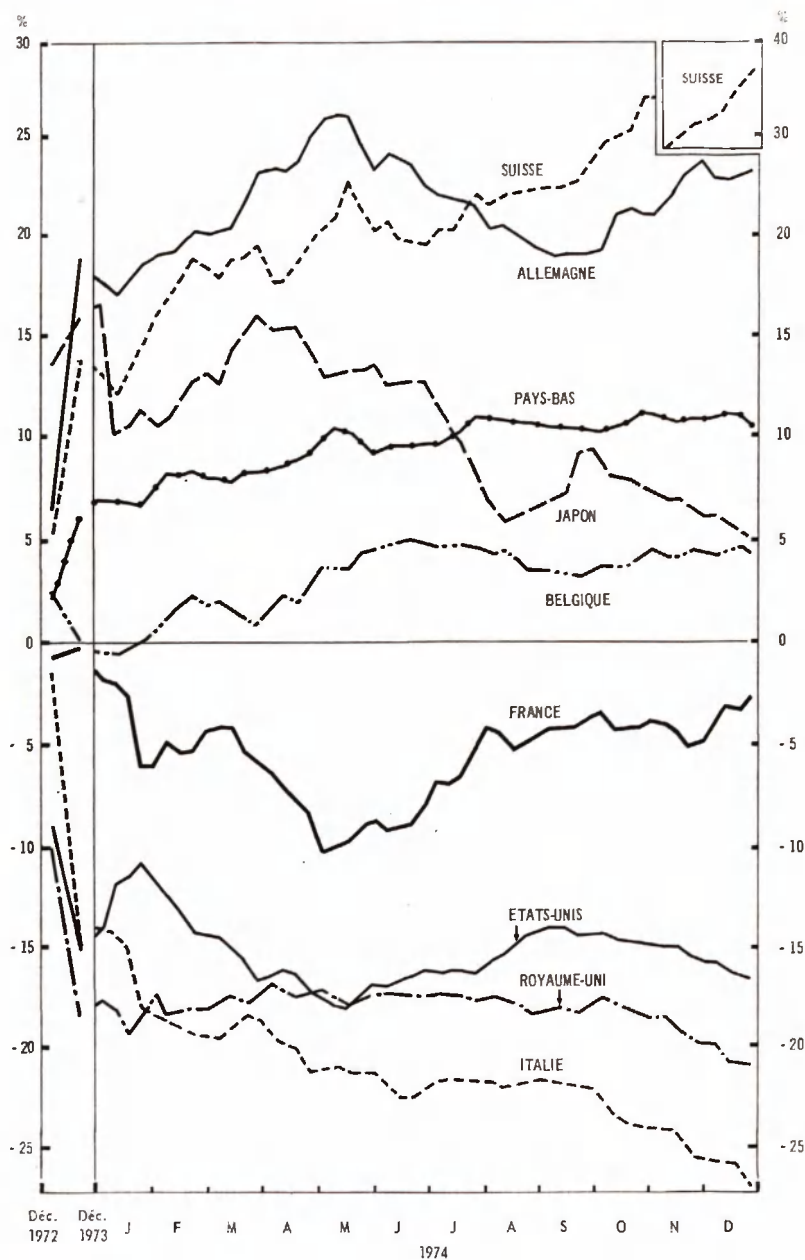


1 Écarts en pourcentage par rapport aux parités à l'égard du dollar; moyenne hebdomadaire des cours journaliers.

Source : OCDE, Secrétariat.

20 Depuis le mois de janvier 1975 l'évaluation du stock d'or et de devises de la Banque de France est révisée tous les six mois sur la base des prix courants du marché, les réserves de changes inscrites au bilan de la Banque sont comptées actuellement pour 92 milliards de francs au lieu de 36.8 précédemment.

Graphique 8 (suite) (b) Taux de changes effectifs
 Pourcentage de variation par rapport au 1^{er} trimestre 1970
 Moyenne hebdomadaire des cours journaliers



Source : OCDE, Secrétariat.

cadre de la CEE à l'Italie. Le taux de change effectif du Franc français qui s'est dégradé jusqu'à la fin du mois d'avril s'est redressé vigoureusement au cours de l'été et il reste depuis sur une tendance relativement stable.

II LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique a pris un cours progressivement plus restrictif durant la majeure partie de l'année 1974. Au premier trimestre, elle a visé à la fois à modérer la demande et à favoriser le retour à l'équilibre de la balance des paiements en stimulant les exportations et en favorisant l'entrée en France de capitaux étrangers. Au cours du second trimestre, après la pause de la campagne électorale consécutive au décès du Président Pompidou, les mesures décidées au début de l'année ont été progressivement appliquées et renforcées. Par ailleurs, le 12 juin, le Gouvernement a présenté un « plan de refroidissement » de l'inflation se traduisant par une série de mesures fiscales budgétaires, monétaires, de contrôle des prix, et d'économie d'énergie, plan qui était appliqué et modulé à partir du troisième trimestre. On examinera plus en détail dans ce qui suit les différentes composantes de la politique économique.

La politique monétaire

L'accentuation des tensions inflationnistes et l'importance du déficit extérieur nées du renchérissement du prix du pétrole, ont conduit les autorités à maintenir jusqu'à l'automne 1974 l'orientation restrictive qu'elles avaient donnée à la politique monétaire dès le second semestre de 1972. Toutefois, à la fin de 1974 et au début de 1975, le Gouvernement a été amené à assouplir modérément le caractère restrictif de sa politique, à la suite du plafonnement de la demande et de la décélération de la hausse des prix. On doit signaler l'abaissement des taux d'intérêt (le taux de l'escompte passant de 13 à 12 % en janvier 1975), ainsi que l'allègement des taux de réserves sur les dépôts à vue intervenus également en janvier 1975. Enfin, la politique de limitation quantitative du crédit a été rendue techniquement plus souple à la fin du mois de décembre²¹. Le principal instrument de cette politique a été la limitation quantitative du crédit qui s'est exercée dans le cadre du système des réserves sur les concours bancaires. L'action sur la liquidité bancaire et les taux d'intérêt ont été également utilisés à titre complémentaire aux fins de cette politique. Les modalités des réserves obligatoires sur les crédits ont été modifiées en cours d'année, et leur utilisation a été modulée. Ainsi, le système des réserves ordinaires²² sur les concours a été suspendu au mois de

21 Voir Chronologie des mesures.

22 *Taux de réserves obligatoires ordinaires*

	1973	1974		
	21 octobre	21 janvier	21 juin	21 août
Dépôt à vue des résidents	14 %	16 %	17 %	17 %
Dépôt à terme des résidents	5	7	6	4
Dépôt à vue des non-résidents	14	0		
Dépôt à terme des non-résidents	5	0		
Compte des banques établies à l'étranger				
Dépôts à vue	14	0	0	0
Dépôts à terme	5	0		
Crédits bancaires distribués par les banques et les établissements financiers	33*	33**		

* Le taux de réserves obligatoires est calculé sur la progression des encours de crédits par rapport au chiffre recensé le 4 janvier 1973.

** Progression des encours par rapport au chiffre recensé le 2 octobre 1973 (le 21 avril la date de référence a été rapprochée au 2 janvier 1974).

juin²³ alors que simultanément les bases de calcul des réserves supplémentaires imposées en cas de dépassement des normes d'encours ont été renforcées²⁴.

Par ailleurs, en fonction des impératifs de rééquilibrage de la balance des paiements, et d'économie d'énergie, les deux étant étroitement liés, l'assouplissement des normes d'encadrement de certaines catégories de crédit a été maintenu (tel a été le cas des crédits de mobilisations de créances nées à court terme sur l'étranger dont la norme de progression annuelle a été fixée à 19 % puis à 22 % ou n'étaient pas pris en compte dans le total des encours de crédits. Entrèrent notamment dans cette seconde catégorie les crédits de mobilisation de créance à moyen ou long terme à l'exportation. Toujours dans le but de stimuler les économies d'énergie, depuis le 1^{er} avril 1974, les crédits destinés à assurer le financement des dépenses de remplacement de matériels anciens par des équipements nouveaux procurant des économies d'énergie ne sont pas pris en compte dans les encours de crédits soumis à l'obligation de réserves à taux progressif²⁵.

Les autorités ont également poursuivi leur action restrictive par une limitation de l'expansion de la liquidité bancaire. Cette limitation s'est exercée à travers un durcissement du système des réserves obligatoires sur les exigibilités à vue des résidents alors qu'un assouplissement progressif des réserves sur les exigibilités à terme était décidé. Par contre, afin d'attirer les dépôts de non-résidents, l'obligation de réserves obligatoires sur les comptes en francs a été levée dès le mois de janvier. La convergence des nécessités d'équilibre extérieur et de ralentissement de la demande intérieure a entraîné une politique de taux d'intérêt élevés. Ainsi

23 La suspension du système des réserves obligatoires ordinaires sur les concours distribués par les banques a été décidée dans la mesure où leur montant prenait une importance de plus en plus grande (importance que les autorités avaient tenté de réduire en rapprochant les dates de recensement des accroissements d'encours) à une période où les charges de refinancement des banques s'accroissaient du fait de la hausse des taux d'intérêt des achats d'effets pratiqués par la Banque de France.

24 Depuis le 31 juillet 1974, le montant des réserves supplémentaires est calculé de la façon suivante :

$$RS = (0.3 \% DN + 0.15 \% DN^3) ECt$$

RS : réserves supplémentaires.

ECt = encours de crédit effectif à la fin de la période de référence de la norme.

DN = nombre de points de dépassement des normes.

$$= \left(\frac{ECt - EC_0}{EC_0} - X \right) 100$$

EC₀ = encours de crédit servant de base de référence à la fixation des normes.

X = normes de progression des crédits autorisés de (0,13, 0,12, etc.). Il faut noter également que bien que la référence pour la fixation de la norme de progression soit le montant des encours de la période correspondante de l'année précédente, celle-ci est appréhendée par référence à l'année 1972. Ainsi pour les derniers mois de 1974 les normes sont :

13 % entre le 31-8-1973 et le 3-9-1974

13 % entre le 2-10-1973 et le 1-10-1974

13 % entre le 2-11-1973 et le 5-11-1974

13 % entre le 30-11-1973 et le 3-12-1974

12 % entre le 2-12-1974 et le 2-1-1975

mais les concours à ces dates de référence sont ceux effectivement déclarés sans pouvoir excéder :

16 % des concours distribués au 31-8-1972

14 % des concours distribués au 3-10-1972

14 % des concours distribués au 2-11-1972

13,5 % des concours distribués au 5-12-1972

13 % des concours distribués au 4-1-1973.

Pour le calcul des crédits soumis à réserves, les fonds propres et les emprunts obligatoires en francs inscrits au passif des situations des banques peuvent être déduits.

25 Pour bénéficier de cette dérogation exceptionnelle les crédits doivent assurer le financement d'investissements industriels. Ils ne peuvent s'appliquer aux programmes immobiliers ni aux acquisitions de matériel à caractère individuel ou domestique ou encore au remplacement courant de matériels démodés.

le taux des opérations au jour le jour²⁶ entre banques sur effets privés qui avait connu une légère détente au début de l'année après la décision de laisser flotter le franc, a atteint dès le mois de juin un niveau proche de 14 % auquel il est resté jusqu'à l'automne. La détente enregistrée depuis le mois de novembre est liée, semble-t-il, à celle intervenue sur le marché de l'Euro-dollar à court terme. Le taux de l'escompte qui était à 11 % depuis septembre 1973, est passé à 13 % en juin 1974, s'ajustant ainsi aux taux monétaires. L'application de plus en plus stricte du système des réserves et le durcissement des normes, le renchérissement du coût de refinancement auprès de la Banque centrale, et l'obligation dans laquelle se sont trouvées les banques d'augmenter leurs taux créditeurs ont alourdi très sensiblement les charges du compte d'exploitation des banques, et cela malgré la suppression du système de réserves obligatoires ordinaires sur les concours. La liquidité bancaire s'est resserrée progressivement jusqu'au mois d'août, mais depuis le mois de septembre cette situation a évolué dans le sens d'une amélioration de la liquidité sous l'influence notamment de l'action du Trésor Public.

La masse monétaire a connu durant les neuf premiers mois de 1974 une progression relativement ralentie par rapport à celle des années passées, qui a été, en données corrigées des variations saisonnières, de 13,4 % en termes annuels alors qu'elle s'est accrue de 15 % en 1973 et de 18,4 % en 1972. Les contreparties de la masse monétaire ont évolué en cours d'année de façon différente selon leur nature. Les contreparties en or et devises, qui avaient diminué très fortement au cours de la seconde partie de l'année 1973 et jusqu'en janvier 1974 passant de 52,06 milliards de francs en mai 1973 à 32,56 milliards en janvier, ont augmenté légèrement depuis cette date : elles étaient à fin septembre de 35,95 milliards ; ce résultat a été obtenu à la suite de la décision de suspendre les interventions obligatoires de la Banque de France sur le marché des changes prise par le gouvernement français le 19 janvier 1974 pour une période initiale de six mois, reconduite sine die et grâce aux mesures incitant à développer l'endettement extérieur des résidents nationaux. Malgré leur légère expansion en cours d'année, les contreparties en or et devises auront néanmoins joué un rôle dépressif sur la masse monétaire en 1974. Les créances sur le Trésor public ont exercé un rôle également modérateur au cours des huit premiers mois (en rythme annuel, elles ont cru de 5,3 %) mais dès septembre elles se sont accrues sensiblement et il est probable que la participation du Trésor à la création de monnaie s'est accélérée au cours des derniers mois de l'année dans la mesure où la grève des services postaux et les retards enregistrés dans l'émission des rôles des impôts locaux ont dégradé sa situation. Ce sont essentiellement les crédits de caractère bancaire aux entreprises et aux particuliers financés sur ressources monétaires qui ont contribué à la création de monnaie puisque leur progression s'est établie à un taux de l'ordre de 19 à 20 % durant la majeure partie de l'année.

Cette forte progression a toutefois revêtu deux aspects. Durant le premier semestre, il semble que les normes d'accroissement d'encours de crédit aient pu être dépassées ; la grève des banques a en effet rendu difficile le contrôle de leur progression. Par ailleurs, la forte activité industrielle qui continuait alors, incitait les entreprises et, par la suite, les banques à recourir à un endettement encore important. Dès le mois de juin, le durcissement des normes de progression d'encours, et peut-être une plus grande fermeté des pouvoirs publics entraînaient, concurremment au ralentissement de la croissance, une moindre demande de crédit bancaire et par suite un meilleur respect des normes et il semblerait même qu'en

26 Après avoir atteint 13,63 % en moyenne au mois de janvier 1974, le taux contre effets privés au jour le jour a baissé jusqu'en avril. Sa progression a repris au mois de juin, et jusqu'au mois d'octobre il est resté à un niveau supérieur à 13 %. Depuis, un mouvement de baisse continue s'est amorcé.

Tableau 7 Monnaie et crédit

	Encours fin déc. 1971	Jan./déc. 1972	Jan./déc. 1973	Jan./juin 1972	Juil./déc. 1972	Jan./juin 1973	Juil./déc. 1973	Jan./sept. 1974
<i>Variation des encours durant la période, en milliards de francs</i>								
SÉRIES BRUTES								
Total masse monétaire	416.2	77.6	73.8	33.8	43.8	20.0	53.8	41.4
Disponibilités monétaires	260.1	42.4	29.6	17.0	25.4	4.8	24.8	1.1
Disponibilités quasi-monétaires	156.1	35.2	44.2	16.8	18.4	15.2	29.0	40.3
Contrepartie de la masse monétaire								
Or et devises	40.78	6.5	-7.4	5.3	12.4	2.3	-9.8	-3.9
Créances sur le Trésor Public	63.65	-0.9	-8.7	-0.4	-0.5	-2.9	-5.8	10.3
Crédits à l'économie	333.9	76.1	74.5	27.9	48.2	16.9	57.6	40.3
Divers	-22.1	-4.1	15.4	1.0	-16.3	3.7	11.8	-5.3
Ensemble des crédits à l'économie	543.3	119.7	107.9	40.3	79.4	34.5	72.5	60.2
Crédits à l'économie financés par le système bancaire	323.0	85.6	76.0	26.3	59.3	15.7	60.6	40.0
Crédits financés par divers Organismes financiers et le Trésor	220.3	34.1	31.9	14.0	20.1	18.8	11.9	20.2
<i>Pourcentage annuel d'augmentation au cours de la période</i>								
SÉRIES CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES								
Masse monétaire	407.4	18.6	14.9	21.0	16.2	12.2	17.6	12.5
Crédits à l'économie	316.9	25.2	18.2	30.0	20.5	15.2	21.2	18.3
Créances sur Trésor Public	64.5	-2.4	-13.9	-3.4	-1.5	-9.1	-18.3	18.7
Ensemble des crédits de caractère bancaire aux entreprises et particuliers	17.7	..	22.0	15.0	20.3	22.3 ¹

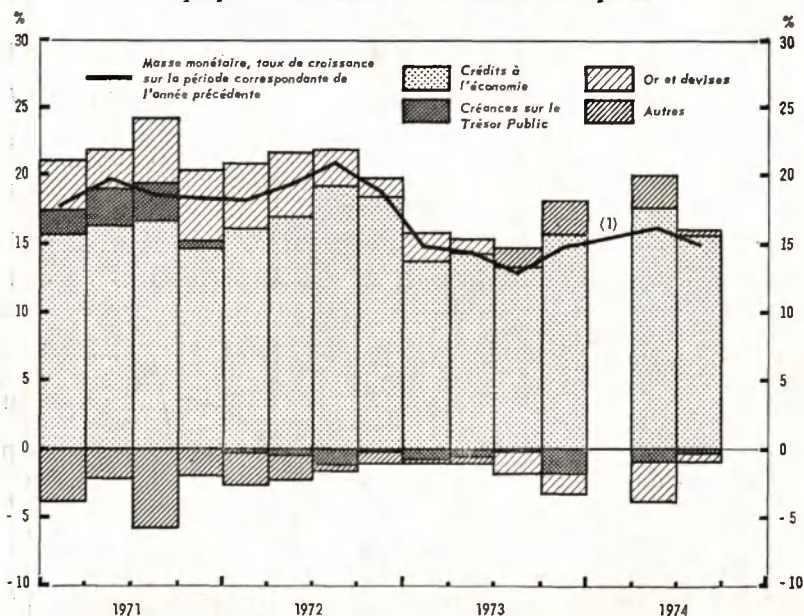
1 Janvier-août 1974.

Sources : INSEE, Tendances de la conjoncture, Bulletin mensuel de statistique; Conseil National du Crédit, bulletins trimestriels.

août et septembre la progression des crédits soumis à réserve ait été inférieure à la norme. Cependant, le tiers environ des crédits bancaires à l'économie est hors encadrement, et c'est la progression de ce tiers qui a été l'élément dynamique de l'ensemble des crédits bancaires à l'économie, notamment les avances en devises à la clientèle résidente.

Durant l'année 1974, on aura assisté à un resserrement sensible de la liquidité de l'économie. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le total des liquidités s'est accru à un rythme annuel semblable à celui de l'année 1973 alors que l'inflation était plus forte. Les comparaisons que l'on pourrait établir entre le taux de croissance nominal du PNB et le taux de croissance des liquidités au cours du premier semestre s'avèrent malheureusement impossibles en raison des distorsions des statistiques monétaires consécutives à la grève des banques. La situation de trésorerie des entreprises s'est détériorée et leurs difficultés se sont accrues dès le printemps. Le recours au marché financier a été rendu plus difficile pour les entreprises au cours de l'année en raison de la préférence des épargnants pour les placements à court terme. Aussi, le pourcentage des entreprises industrielles qui déclaraient dans les enquêtes de l'INSEE avoir des difficultés de trésorerie s'est sensiblement accru au début de 1974, passant de 35 en novembre 1973 à 47 en mars, 48 en juin et 60 en novembre, niveau de loin le plus élevé depuis que l'enquête existe. Afin d'éviter à celles des petites et moyennes entreprises dont la gestion était bonne, de connaître des difficultés de trésorerie trop importantes du fait de la politique monétaire, des comités départementaux²⁷ et un Comité National

Graphique 9 La masse monétaire et ses contreparties



1 Du fait de la grève des banques il n'existe pas de données pour mars 1974.

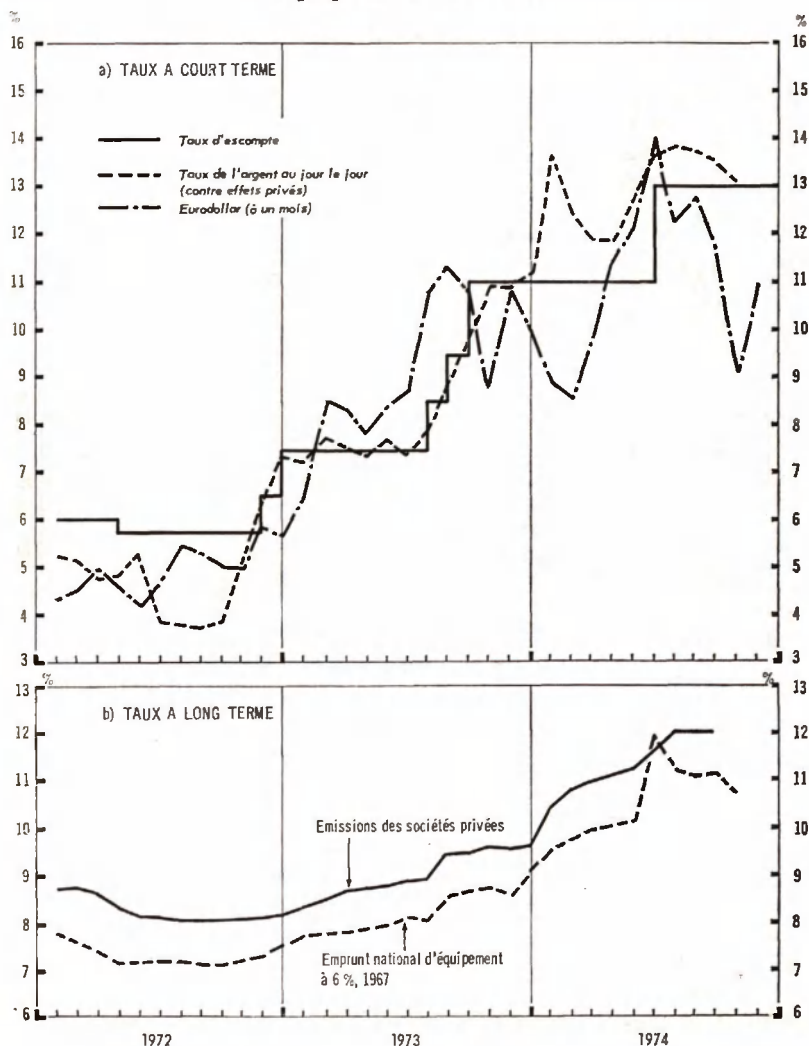
Source : INSEE, Tendances de la conjoncture.

27 Le Comité départemental présidé par le Trésorier Payeur Général comprend les directeurs départementaux des services fiscaux, des prix et de la Banque de France. Le Comité national établit une liaison entre le Ministère de l'économie et des finances et la Banque de France. Il examine les dossiers qui lui sont soumis par les comités départementaux.

ont été créés afin d'étudier leur situation financière et de leur accorder éventuellement un échelonnement de leurs échéances fiscales ou parafiscales²⁸. Au total, durant la majeure partie de l'année 1974, un clivage assez net pourrait s'être produit entre les petites et moyennes entreprises dont les difficultés de trésorerie se sont aggravées rapidement et les très grandes entreprises et à fortiori les entreprises exportatrices qui ont pu avoir recours à l'endettement extérieur ou au crédit non encadré.

Les émissions d'emprunts et d'obligations des entreprises du secteur concurrentiel se sont élevées à 6.16 milliards de francs pour les neuf premiers mois de

Graphique 10 Taux d'intérêt



Sources : INSEE. Bulletin mensuel de statistique; Bulletin du Morgan Guarantee Trust.

²⁸ Au 15 octobre 1974, 3 250 dossiers avaient été déposés auprès des comités départementaux, dont 70 % émanaient d'entreprises de moins de 50 employés.

1974 contre 6.55 pour la même période de 1973. Le total des émissions de valeurs mobilières dans le public a été de 21.57 milliards de francs contre 32.06 au cours des neuf premiers mois de 1973 (il faut rappeler que sur ce total, l'emprunt du trésor public représentait 6.50 milliards). L'endettement des entreprises s'est fortement développé en 1974, et leur besoin de financement (définition de la comptabilité nationale française) s'est accru, selon les estimations des experts nationaux français de 26.3 milliards de francs en 1974. La liquidité des ménages a été elle aussi affectée par l'inflation. Au cours des neuf premiers mois de 1974, les placements auprès des caisses d'épargne ont cru de 9.7 % alors qu'au cours de la même période de 1973 cette croissance n'avait été que de 7.5 %. Afin de pallier les effets de l'inflation sur le revenu des épargnants les pouvoirs publics ont réajusté les taux de rémunération de l'épargne en cours d'année²⁹. Par contre, le taux de variation des disponibilités quasi-monétaires durant la même période s'est stabilisé au niveau élevé de 1973, indiquant une légère désaffection envers les bons du trésor qui s'explique vraisemblablement par la suppression des bons à un et deux ans. Au total, les placements liquides et à court terme se sont accrus à un rythme sensiblement identique durant les neuf premiers mois de 1973 et de 1974 malgré une accélération du taux de croissance du revenu disponible des ménages en 1974.

La politique budgétaire

La politique budgétaire a exercé des effets modérément stabilisateurs tout au long de l'année 1974, avec toutefois des nuances selon les périodes. La loi de finance votée à la fin de 1973 présentait un budget en équilibre dont la progression était moins rapide que celle de la production intérieure brute. Dès le mois de décembre 1973, afin de lutter contre l'inflation, des mesures de durcissement de la politique fiscale étaient adoptées, qui consistaient à porter le premier acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 1974 du taux habituel de 33.33 % de l'impôt de l'année précédente au taux de 43 %. De même, le premier acompte de l'impôt sur les sociétés était avancé d'un mois et son taux passait de 20 à 33.33 %. Parallèlement à ces mesures de durcissement fiscal, l'Etat réduisait ses dépenses de fonctionnement de 400 millions de francs et différait au second semestre l'engagement de dépenses d'investissement concernant le bâtiment et le génie civil. Cette politique restrictive s'est affirmée au début de l'année, mais le nouveau train de mesures préparé par le Gouvernement n'a pu être voté au printemps en raison de la parenthèse dans la vie parlementaire entraînée par le décès du Président de la République ; ce n'est qu'au mois de juillet que ces mesures ont été votées dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 1974. Ces mesures visaient à nouveau l'impôt sur les sociétés³⁰. L'impôt sur le revenu a été également aménagé dans le sens d'un alourdissement par le jeu de majorations exceptionnelles plus ou moins remboursables en 1975 et calculées par part de quotient familial ; par ailleurs, la liste des éléments du train de vie pris en compte

29 Les taux annuels des Bons du Trésor à cinq ans émis entre le 12-11-1968 et le 31-12-1973, ont été majorés de 0.75 à 0.92 points selon leur date d'émission ce qui a porté leur rendement entre 6.75 et 8.25 %. Les taux de rendement des bons émis entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1974 a été fixé à 8.01 %. Les taux d'intérêt des caisses d'épargne ont été évalués ainsi : entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1974, 6 % avec suspension de la prime de fidélité. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 6.5 % avec institution d'une prime temporaire d'épargne de 1.50 % calculée sur l'accroissement moyen des dépôts au cours du 2^e semestre. Ils ont été portés à 7.5 % à partir du 1^{er} janvier 1975 avec suppression de la prime temporaire.

30 Une contribution exceptionnelle égale à 18 % de l'impôt sur les sociétés calculé sur les bénéfices du dernier exercice devait être payée spontanément avant le 31 juillet 1974. Le montant minimum de cette contribution était de 3 000 F même si la société n'avait réalisé aucun bénéfice. Le système était cependant assoupli pour les sociétés employant moins de dix salariés et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 600 000 F.

Tableau 8 Incidence des opérations des administrations sur la demande
Dans l'optique des définitions françaises

	Résultats effectifs					Estimations ¹	Prévisions ¹
	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
<i>Besoin (-) ou capacité (+) de financement (en millions de francs)</i>							
Ensemble des Administrations	+5 151	+ 6 505	+4 650	+5 789	+6 024	+11 418	+6 174
dont : État	+5 756	+7 269	+5 003	+6 146	+7 709	+14 284	..
Collectivités locales	-3 976	-5 425	-5 526	-5 061	-5 883	-7 716	..
Sécurité sociale	+4 688	+5 786	+6 782	+6 890	+6 169	+8 352	..
<i>Demande des Administrations (% de variation en volume par rapport à l'année précédente)</i>							
Consommation	5.4	4.1	6.5	4.7	2.1	2.7	1.9
FBCF	6.1	5.1	4.3	5.4	6.4	5.5	2.7
Total	5.8	4.6	5.4	5.1	4.3	4.2	2.3
<i>Opérations affectant le compte des ménages (% de variation en valeur par rapport à l'année précédente)</i>							
Salaires et traitements	13.3	13.8	11.8	12.0	13.7	18.7	17.0
Transferts	14.7	12.1	13.0	13.1	13.5	18.7	18.4
ratio $\frac{\text{impôts directs}}{\text{revenu brut}}$	6.1	5.8	5.5	5.8	5.6	5.7	5.9
<i>Opérations affectant le compte des entreprises non financières (% de variation en valeur par rapport à l'année précédente)</i>							
Subventions d'exploitation	3.0	-4.8	9.6	14.0	20.1	16.6	3.8
ratio $\frac{\text{impôts directs}}{\text{RBE}^2}$	12.5	14.1	13.3	13.9	15.0	17.1	15.2
<i>Autres indicateurs</i>							
ratio $\frac{\text{Total des impôts indirects}}{\text{PIB}^3}$	17.9	16.8	16.7	16.5	16.6	16.2	16.1
ratio $\frac{\text{Total des impôts}}{\text{PIB}^3}$	25.4	24.6	23.9	24.1	24.1	24.7	24.2

1 Les indicateurs ont été établis à partir des données figurant dans le projet de Loi de Finances d'octobre 1974.

2 Résultat brut d'exploitation moins revenu brut des entrepreneurs individuels.

3 Production intérieure brute hors appréciation sur stocks.

Sources : INSEE Comptes de la nation et Rapport économique et financier pour 1975.

dans la taxation forfaitaire était élargie, enfin, une taxe exceptionnelle frappait les profits immobiliers³¹.

L'ensemble de ces mesures entraînait une ponction fiscale supplémentaire importante pour 1974. Le caractère restrictif de cette politique s'est fait sentir rapidement au stade des entreprises ; dès le premier semestre, il peut être estimé à 2.6 milliards pour les sociétés. L'impact sur les ménages peut être estimé à 1.9 milliard de francs. Pour l'ensemble de l'année 1974 une ponction supplémentaire totale de 7.6 milliards environ aura été faite sur les revenus des entreprises et des ménages. Il semble cependant que cette politique restrictive ait été partiellement contrecarrée par des retards importants dans la perception des impôts à la fin de 1974. Ces retards ont plusieurs causes : en premier lieu la grève des postes a perturbé les rentrées des majorations exceptionnelles de l'impôt sur le revenu aux mois d'octobre et de novembre ; par ailleurs, la modernisation des bases de la fiscalité directe locale a entraîné un retard important dans l'émission des rôles de recouvrement des impôts locaux. Au total, l'impact des retards dus à ces raisons contingentes serait de l'ordre de 8 à 10 milliards de francs, ce qui décalerait partiellement en 1975 les effets restrictifs de la politique fiscale de 1974. Le report des paiements au premier trimestre de 1975 risque par contre d'accroître très sensiblement la pression fiscale au début de l'année.

Le budget de 1975 reste marqué par la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. Afin de réaliser cet objectif, le budget a été voté en équilibre : les dépenses croissent de 13.8 % par rapport à 1974 alors que le taux prévu par les experts nationaux français pour la progression de la production intérieure brute en valeur est de 14.3 % ; enfin l'effort de compression budgétaire porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement. Le budget de 1975 contient également quelques mesures visant à soutenir l'emploi. Pour ce faire, la politique de redistribution en faveur des catégories les plus modestes tant par des transferts sociaux que par des allègements fiscaux est poursuivie ; par ailleurs, la pression fiscale sur les entreprises s'allège par rapport à 1974, ce qui traduit une volonté de la part des pouvoirs publics de soutenir, sinon de relancer, les investissements productifs privés. Sur un autre plan, l'Etat dans le cadre de sa politique de modération des dépenses publiques, privilégiera les programmes d'investissement dans les domaines jugés prioritaires des transports collectifs, des Postes et télécommunications, du logement et des équipements sanitaires et sociaux.

La politique énergétique

La recherche des économies de produits énergétiques est sous-jacente à de nombreuses mesures de politiques monétaires, budgétaires ou fiscales, prises en 1974, mais en outre, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures directes tendant à réaliser cet objectif. En premier lieu, un programme de 13 centrales nucléaires de 1 000 mégawatts d'un coût unitaire de 1.2 milliard de francs a été décidé pour les années 1974 et 1975. Outre ce programme d'investissements à moyen terme, des mesures tendant à réduire la consommation d'énergie ont été prises tout au long de l'année. Les unes, telles que les limitations de vitesse automobile, la réduction des livraisons de fuel domestique³² ou la limitation du chauffage dans les locaux, ont tendu à obtenir des résultats immédiats ; d'autres visent des résultats à plus long terme³³. Les offices de HLM ont été autorisés à faire des

31 Cette taxe est égale à 10 % du montant des profits taxables réalisés en 1973 sur les plus-values de cessions de terrains à bâtir, sur les profits de lotissements ou sur ceux consécutifs à la vente d'immeubles acquis ou achevés depuis moins de cinq ans.

32 Cf. chronologie des mesures politique économique (en annexe).

33 Dans cette seconde catégorie, entrent les dispositions concernant l'isolation thermique des bâtiments d'habitation.

emprunts à taux réduits auprès des caisses d'épargne afin de faire des améliorations thermiques³⁴. Toujours afin de faire des économies d'énergie à moyen terme, le budget de la recherche sur l'énergie a été substantiellement augmenté pour 1975. Cette politique a entraîné une réduction de la consommation d'énergie et notamment de pétrole en France en 1974. En effet, pour l'ensemble de l'année 1974, la consommation totale de produits pétroliers a diminué de 5.6 % par rapport à 1973. Cette diminution est surtout imputable à la consommation de fuel domestique en recul de 15.5 % par rapport à 1973, la clémence de l'hiver 1973-74 et les mesures d'économies prises en cours d'année expliquant ce bon résultat.

Le gouvernement français a décidé de limiter les importations nettes de produits pétroliers en 1975 à 51 milliards de francs et à un tonnage inférieur de 10 % à celui importé en 1973. La consommation intérieure devra donc diminuer encore légèrement par rapport à son niveau de 1974. Ce résultat sera recherché par une limitation de la demande de l'ensemble des consommateurs. Le ralentissement de la progression de la production industrielle pourrait favoriser un recul de la demande de l'industrie en 1975 si des mesures d'économie étaient prises par ailleurs. Cependant le succès de ce plan d'économie de consommation pétrolière³⁵ dépend de plusieurs facteurs. Le premier est l'évolution du prix du pétrole brut importé en 1975. Si ce prix devait évoluer plus rapidement que ne l'estiment les autorités françaises, la limitation des tonnages importés devrait être plus stricte encore. Le second facteur est l'acceptation par les consommateurs des économies ou des transferts de sources d'énergie sous jacents à ce plan. Enfin, des conditions extérieures telles que les possibilités d'approvisionnement en charbon pour l'EDF notamment, ou les conditions climatiques (hiver plus ou moins rigoureux, hydraulité), font peser sur ce plan des aléas importants.

Autres mesures de politique économique

Parmi les autres mesures de politique économique prises dans le courant de 1974, et qui pourraient exercer des effets sur l'évolution conjoncturelle en 1975, il faut citer essentiellement les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux prix qui s'appliquent depuis le 1^{er} octobre 1974, et le prélèvement conjoncturel.

L'arrêté du 27 septembre 1974 a renforcé le mécanisme mis en place le 1^{er} avril 1974 dans le cadre des *accords de programmation entre l'administration et les branches professionnelles sur les prix*. Ce nouveau régime, plus contraignant,

34 25 millions de francs ont été débloqués en 1974 au taux de 6.75 % sur six ans ou de 8 % sur 8 ans.

35

Consommation intérieure de produits pétroliers En millions de tonnes

	1973	1974*	1975*
Carburant auto	15.8	15.3	15.5
Gaz oil	6.5	6.7	7
Fuel domestique	37.2	31.5	31.5
Fuel lourd	34.1	34.8	35.0
dont : EDF	14.0	13.7	13.5
Produits divers (goudron, bases pétrochimiques, carburant avion)	17.4	16.4	15.5
Consommation intérieure	111.0	104.7	104.5
Divers (soutes, pertes de raffinage, stocks, production intérieure)	16.0	14.3	10.0
Importations nettes	127.0	119.0	114.5

* Estimations et prévisions de sources nationales.

s'applique à compter du 1^{er} octobre 1974 jusqu'au 30 septembre 1975. Il prévoit la fixation de forfaits, en hausse ou en baisse, par la voie d'accords conclus entre l'administration et les entreprises, groupes d'entreprises ou secteurs professionnels. Cette détermination forfaitaire de l'évolution à la production des prix des produits industriels, y compris ceux des industries agricoles et alimentaires, est effectuée sur la base des prix licites effectivement pratiqués le 30 septembre 1974. Les forfaits correspondent à des taux de hausse maxima ou de baisse minima et sont fixés, en fonction des objectifs gouvernementaux, après examen conjoint par l'administration et la profession de la situation de la branche concernée (notamment des variations des prix des matières premières et de l'évolution de la productivité). De plus, la fixation des prix des produits nouveaux sera soumise à un contrôle plus rigoureux. Il faut enfin noter en matière de prix une opération de baisse recommandée par le Gouvernement au stade du détail, de 5 % sur un certain nombre de produits, aux mois de septembre, octobre et novembre.

Le prélèvement conjoncturel

Le principe général du prélèvement conjoncturel³⁶ est d'imposer aux entreprises privées et publiques une certaine discipline dans l'augmentation de leurs prix afin de prévenir le développement de comportements inflationnistes. En taxant l'accroissement des marges supérieur à celui autorisé par des normes préalablement définies, le projet espère réaliser un double objectif : limiter une croissance trop rapide des prix ; inciter les entreprises à comprimer vers le bas leurs coûts. Par ailleurs, le prélèvement conjoncturel n'est pas un impôt supplémentaire mais une ponction de durée provisoire et remboursable, en totalité ou en partie, sur les augmentations non autorisées de marges. A la limite, et si les entreprises observent scrupuleusement les normes qui leur sont proposées, le rendement du prélèvement conjoncturel devrait être égal à zéro. Enfin, le dispositif ne doit concerner qu'un nombre limité d'entreprises (15 000) mais qui, par leur taille, jouent un rôle directeur en matière économique (ces entreprises réalisant 50 % environ de la valeur ajoutée des secteurs de l'industrie et du commerce).

L'assiette du prélèvement sera constituée par l'accroissement de marges³⁷ constaté au cours de l'exercice précédent, accroissement qui peut être aisément calculé grâce aux documents comptables existant dans les entreprises. Dès lors que l'accroissement des marges dépassera une certaine norme définie par référence à l'accroissement de la production intérieure brute en valeur prévue dans le rapport économique et financier qui accompagne la loi de finances pour 1974 (+ 14,3 %), cet excédent sera soumis à un prélèvement d'un tiers. Afin de ne pas grever les entreprises les plus dynamiques et afin de ne pas porter atteinte à l'augmentation des investissements et aux efforts à l'exportation, l'augmentation autorisée des marges ne sera calculée que pour la fraction de leur montant qui subsisterait après quatre corrections, permettant la prise en compte :

- de l'augmentation des moyens de production (effectif employé, et équipements),
- des exportations (en partant du principe que les prix qui s'établissent sur les marchés internationaux obéissent à des lois différentes de celles du marché français),
- des gains de productivité (fixés de manière uniforme et forfaitaire),

36 Voir texte de la loi du 30-12-1974 en annexe.

37 Dans l'article 6 de la loi (cf. Annexe) la marge est définie comme la différence entre les ventes de produits et accessoires, les stocks à la fin de l'exercice, les ristournes, rabais, remises obtenus, etc. et, les stocks au début de l'exercice, les achats de matières et marchandises, etc. Il s'agit donc d'une notion proche de la valeur ajoutée.

— enfin, d'un certain objectif de prix : ce n'est que lorsque l'accroissement des marges bénéficiaires pourrait remettre en cause cet objectif que le surplus sera taxé.

Il convient de distinguer — pour apprécier les effets du prélèvement — les secteurs où il s'appliquerait à *toutes* les entreprises et ceux où il ne s'appliquerait qu'à un petit nombre d'entreprises. Dans le premier cas, on peut craindre que des phénomènes d'entente ne se manifestent, et que les entreprises répercutent sur les prix le prélèvement supplémentaire qu'elles subiront (celui-ci exercerait alors des « effets pervers »). Par contre, dans le second cas, des effets de concurrence pourraient jouer, les entreprises risquant d'être touchées par la mesure préférant limiter leurs marges.

III ASPECTS STRUCTURELS DE L'ÉVOLUTION A MOYEN TERME DES INVESTISSEMENTS

Au cours des dix dernières années, la croissance rapide de l'ensemble des pays de la zone OCDE (taux de croissance annuel moyen de 4.9 % pour le PIB entre 1960 et 1972) a stimulé une accumulation de capital relativement importante. Les investissements dans la zone OCDE se sont développés au rythme annuel moyen de 6.2 % sur la période 1960 à 1972. La part des investissements dans le produit intérieur brut s'est accrue fortement dans la plupart des pays, et surtout au Japon où les investissements représentaient en 1961 environ 31 % du PIB (en volume), ce pourcentage atteignant en 1972 presque 40 %. Pour les six autres grands pays de la zone, la France qui, en 1961, figurait après l'Allemagne et l'Italie à petit à petit au long de la période, dépassé l'Italie (en 1964) et l'Allemagne (en 1967). L'effort global d'investissement en France est cependant moins performant que l'examen des séries ci-dessus ne l'indique, si l'on se limite aux investissements productifs et parmi ceux-ci aux matériels de transport, machines et autres matériels d'équipement.

L'évolution des investissements à moyen terme

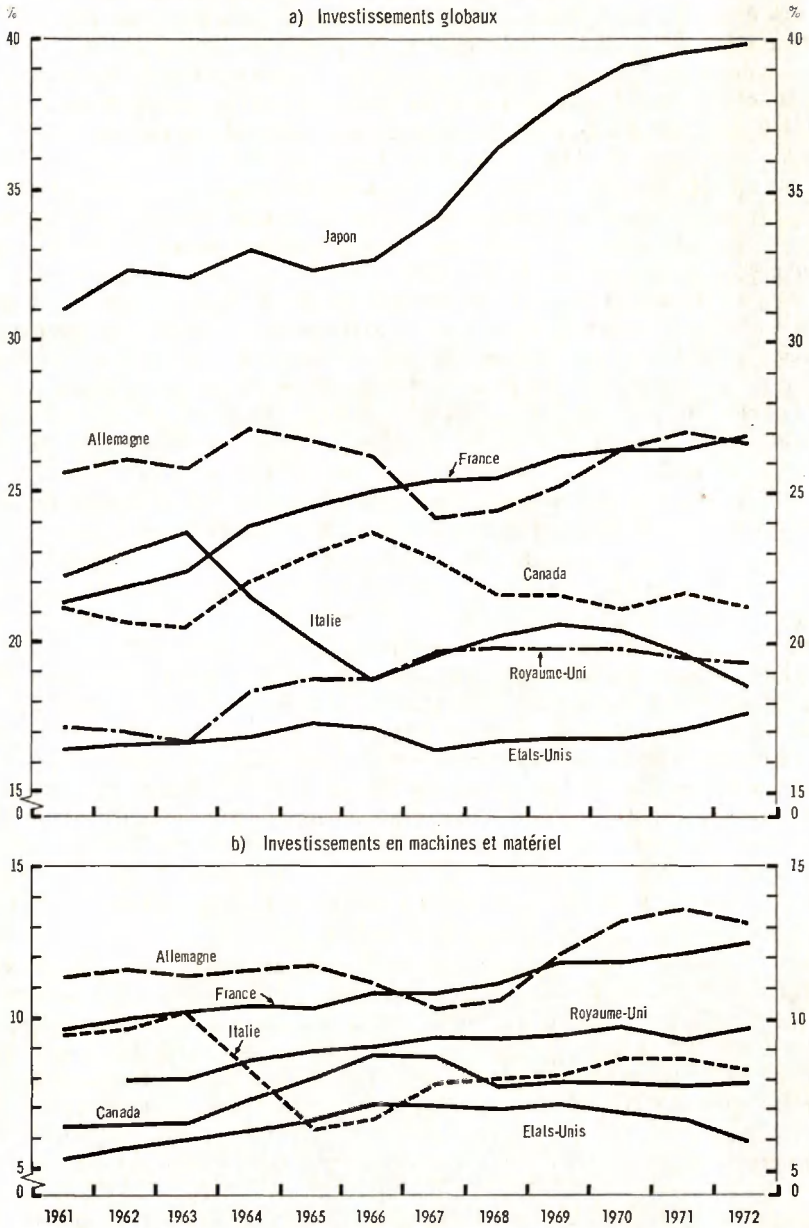
Si les performances de croissance des investissements en France sont très bonnes, au regard de celles de la plupart des autres pays de la zone OCDE, ce qui est plus impressionnant encore est la relative régularité de cette croissance : alors que, dans la plupart des pays on a assisté sur la période à des phases d'accélération suivies de phases de recul plus ou moins accusées, en France, les phases

Taux de croissance annuel moyen et écarts extrêmes 1962-1972
Investissements en matériel et machines

	Taux de croissance annuel moyen	Écart + maximum	Écart — maximum
France	8.3	+ 6.0	- 5.0
Japon*	12.7	+ 9.4	-10.5
RÜ	4.8	+ 9.2	- 7.1
Canada	7.8	+11.8	- 6.0
USA	7.5	+ 6.7	-11.9
RFA	6.1	+16.9	-14.7
Italie	4.3	+18.8	-23.7

* Pour le Japon — investissements totaux.

Graphique 11 Evolution de la part des investissements dans le PIB



d'accélération sont restées relativement modérées, mais on n'a jamais enregistré de recul. Il existe incontestablement une relation entre l'évolution relativement régulière de l'investissement, le caractère limité des variations cycliques en France, et le maintien durable du PNB effectif à un niveau proche du PNB potentiel³⁸.

38 Cf. La Mesure des fluctuations cycliques intérieures. Perspectives économiques de l'OCDE, Études spéciales juillet 1973, pages 28 et suivantes.

La régularité d'ensemble de la formation brute de capital fixe recouvre toutefois des mouvements beaucoup plus tranchés en ce qui concerne chacune de ses composantes. Ainsi, si l'on décompose le total des investissements³⁹ en trois grandes catégories : investissements productifs, investissements en logements, et autres investissements⁴⁰, on constate des mouvements beaucoup plus importants. Pendant la période 1962-1968, marquée dans sa seconde partie par les effets du Plan de stabilisation de 1963, l'essentiel de la croissance du total des investissements est dû aux investissements non productifs (administrations et logements), les investissements productifs ayant eu pratiquement durant toute la période un taux de croissance inférieur à la moyenne de l'ensemble. Depuis 1969, la tendance s'est inversée, et les investissements productifs ont constitué en permanence l'élément le plus dynamique de la formation brute de capital fixe, alors que les investissements des administrations et que les investissements en logements ont crû dans l'ensemble moins rapidement que le total. La très forte progression des investissements productifs privés à partir de 1969 s'explique vraisemblablement, après l'explosion des salaires consécutive aux événements de mai 1968, par le désir d'accroître la productivité afin de développer des investissements permettant l'économie de main-d'œuvre. On remarque par ailleurs que les écarts des investissements productifs par rapport à la tendance sont, dans l'ensemble, moins importants que ceux des autres catégories d'investissements.

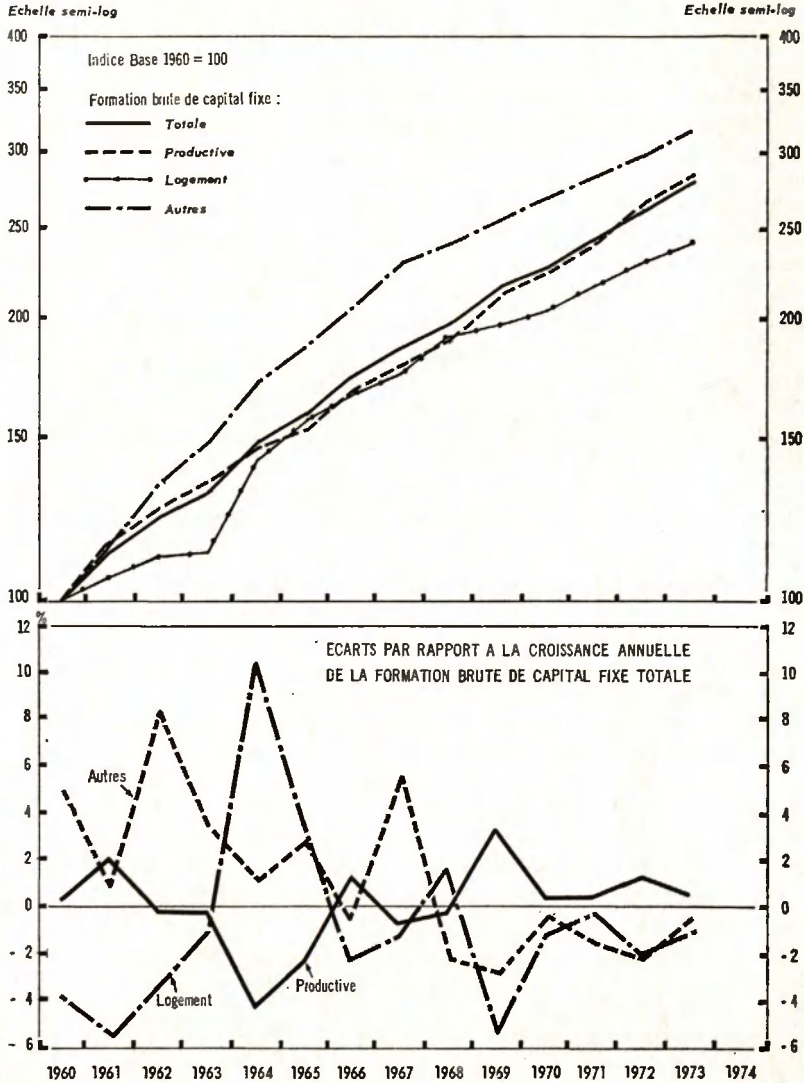
L'évolution des investissements productifs recouvre des mouvements assez différents selon que l'on considère l'une ou l'autre de ses composantes, à savoir les investissements productifs publics, non concurrentiels, qui représentent environ un tiers des investissements totaux productifs, et les investissements productifs privés. Les moyens d'action de l'Etat sur le cycle économique sont bien évidemment plus importants en ce qui concerne les investissements des entreprises publiques, dont le financement provient en très grande partie de crédits publics, notamment ceux du Fonds de développement économique et social, que sur les investissements productifs privés. Sur la période 1960-1973, sauf en 1963 et 1964, ils ont exercé un rôle contra-cyclique, qui s'est manifesté d'ailleurs plutôt dans le sens du freinage que dans celui de l'expansion. En effet, leur taux de croissance moyen a été, en permanence, inférieur au taux de croissance moyen de l'ensemble des investissements productifs. Il faut d'ailleurs noter que leur part dans la valeur ajoutée diminue.

Deux sous-périodes peuvent être mises en évidence dans l'évolution des investissements productifs des entreprises publiques au cours des années 1960-1973. La première est celle d'une forte croissance, qui s'est déroulée entre 1962 et 1966, période durant laquelle la progression annuelle moyenne de formation brute de capital fixe des entreprises publiques a été de 8.6 %, la seconde sous-période couvre les années 1967-1973, durant lesquelles ce taux de croissance annuel moyen a été ramené à 3 %. La progression des investissements productifs publics, durant la première sous-période, a concerné essentiellement les investissements du secteur énergie, à l'exception toutefois des Charbonnages de France. En effet, durant les cinq années considérées, les investissements du Gaz de France se sont accrus de près de 11 % en moyenne annuelle, ceux de l'EDF de près de 7 % et ceux du Commissariat à l'Énergie Atomique de l'ordre de 16 %. La croissance du volume des investissements productifs des entreprises privées non financières a été rapide durant l'ensemble de la période 1960-1973 : en moyenne annuelle, elle a été de 9.9 % par an, le taux de croissance le plus faible enregistré au cours d'une année

39 Dans la comptabilité nationale française, les stocks de logements invendus ne font pas partie des investissements. C'est dans le concept français qu'a été faite l'analyse ci-dessous.

40 On trouve sous cette rubrique, les investissements hors logements des administrations et des institutions financières.

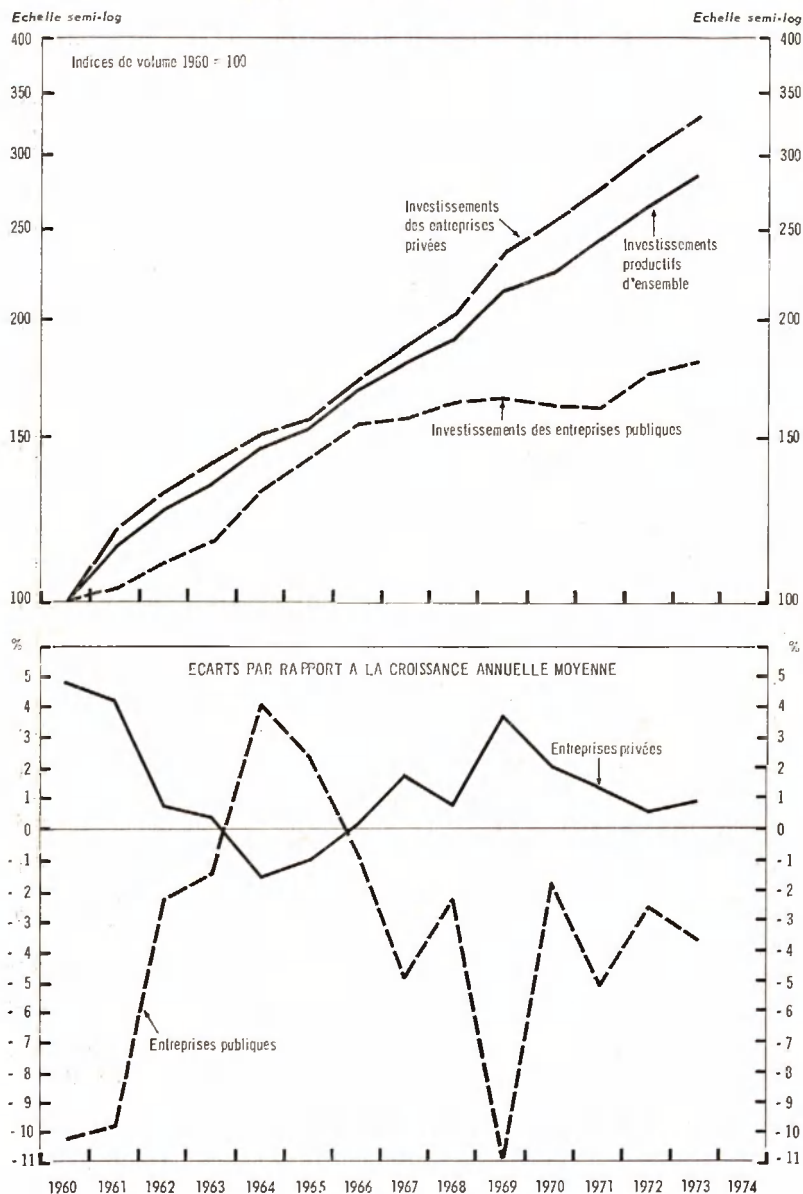
Graphique 12 Formation brute de capital fixe



Source : INSEE, Rapports sur les comptes de la nation.

ayant été de 7.4 % par rapport à l'année précédente, si l'on excepte l'année 1965 où ce taux est tombé à 3.7 %. Par ailleurs, deux pointes importantes sont apparues dans la croissance annuelle de cette catégorie d'investissements, en 1961 (près de 20 %) et en 1969 (17 %). Dans les deux cas, ces évolutions sont intervenues à la suite de mesures fiscales d'encouragement. Une tendance cyclique à moyen terme peut toutefois être dégagée dans l'évolution des investissements productifs des entreprises privées ; en effet, entre 1961 et 1965, le taux de croissance annuel en volume de ces investissements baisse régulièrement, et de 1965 à 1969, malgré quelques aléas, la tendance générale est à la reprise du taux de croissance, qui passe de 3.7 % à 17.1 %. De 1970 à 1973, la tendance générale est à nouveau celle d'un ralentissement du taux moyen de progression.

Graphique 13 Investissements productifs



Source : INSEE, Rapports sur les comptes de la nation.

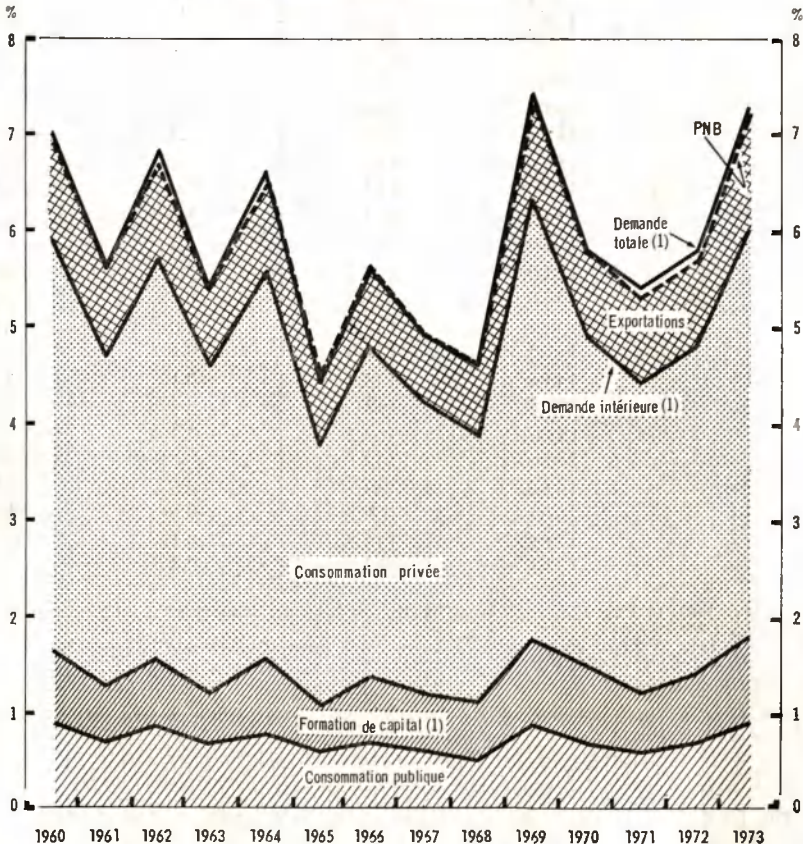
Quelques facteurs explicatifs

Si les bonnes performances de l'investissement productif en France depuis le début des années soixante peuvent être facilement démontrées, il n'est pas aisé, par contre, d'en trouver les causes. En fait, il paraît difficile d'avancer *une* cause principale qui aurait exercé des effets majeurs. Il est plus vraisemblable que divers facteurs se sont relayés à travers le temps, parmi lesquels certains ont joué un rôle plus marquant selon les périodes : ainsi, les perspectives de concurrence

accrue dans le cadre du marché commun ont certainement exercé un rôle d'impulsion très important au début des années soixante. De même — ainsi qu'on le signalait plus haut — les événements de mai 1968 ont pu conditionner le boom d'investissement des dernières années. Mais, au-delà de causes bien délimitables dans le temps, il semble que, tout au long de la période, deux facteurs aient exercé une influence déterminante : l'existence d'un *trend de demande finale* régulier et soutenu ; et, du côté de l'offre, l'existence de *conditions régulières de financement*. Du côté de la demande comme du côté de l'offre, la *politique économique* a vraisemblablement exercé un rôle extrêmement positif sur le développement des investissements.

Si l'on examine l'évolution des principales composantes de la *demande finale* en France — hors investissements productifs — depuis vingt ans, on constate que la croissance soutenue de la demande a été le fait de différents « moteurs » qui se sont relayés — ou juxtaposés — dans le temps : demande soutenue des administrations jusqu'en 1959 ; vive demande d'équipement en logement des ménages de 1951 à 1957 puis de nouveau en 1963-65 ; enfin, demande extérieure, dont la part s'est fortement accrue dans le PNB à partir de 1958. L'évolution du taux de

Graphique 14 Contribution des éléments de la demande¹ à la croissance du produit national brut



¹ Hors investissements productifs.

Source : INSEE, Rapports sur les comptes de la nation.

Tableau 9 PIB effectif et PIB potentiel de 1955 à 1973

	PIB EFFECTIF	PIB POTENTIEL	ÉCARTS DU PIB	
	Chiffres désaisonnalisés à prix constants Indices PIB effectif de 1963 = 100		En pourcentage du PIB potentiel	En pourcentage de l'utilisation moyenne
1955 I	66.2	66.5	-0.4	0
II	67.7	67.8	-0.2	0.2
1956 I	69.3	69.5	-0.3	0.1
II	71.3	71.6	-0.3	0.1
1957 I	73.6	73.3	0.5	0.9
II	75.3	74.9	0.5	0.9
1958 I	76.3	76.1	0.3	0.7
II	76.5	77.7	-1.5	-1.1
1959 I	77.2	79.3	-2.7	-2.3
II	80.0	81.5	-1.8	-1.4
1960 I	82.6	83.9	-1.6	-1.2
II	85.7	86.0	-0.4	0
1961 I	87.6	87.7	-0.2	0.2
II	89.7	89.9	-0.3	0.1
1962 I	92.8	93.0	-0.2	0.2
II	96.3	96.8	-0.6	-0.2
1963 I	97.4	99.4	-2.0 ¹	-1.6 ¹
II	102.6	102.4	0.2	0.6
1964 I	106.0	105.4	0.5	0.9
II	107.1	107.6	-0.5	-0.1
1965 I	109.4	110.8	-1.3	-0.9
II	113.7	114.2	-0.4	0
1966 I	116.6	116.9	-0.3	0.1
II	119.0	119.7	-0.6	-0.2
1967 I	122.2	124.0	-1.5	-1.1
II	125.0	127.2	-1.7	-1.3
1968 I	124.0	130.9	-5.3 ²	-4.9 ²
II	135.6	134.9	0.5 ²	0.9 ²
1969 I	138.1	137.3	0.6	1.0
II	141.5	141.0	0.3	0.7
1970 I	145.6	145.4	0.1	0.5
II	150.4	149.8	0.4	0.8
1971 I	153.6	154.2	-0.4	0
II	158.6	159.1	-0.3	0.1
1972 I	162.4	163.2	-0.5	-0.1
II	167.1	168.1	-0.6	-0.2
1973 I	172.5	172.7	-0.1	0.3
II	177.1	177.6	-0.4	0

1 Influencé en 1963, 1^{er} tr. par un hiver exceptionnellement froid; des données lissées du PIB aboutiraient à des écarts supérieurs de 1.7% en 1963 I.

2 Influencé en 1968, 2^e tr., par des grèves; des données lissées du PIB aboutiraient à des écarts supérieurs de 4.8% en 1968 I et inférieurs de 0.6% en 1968 II.

Source : OCDE, Secrétariat.

change du franc sur la période a peut-être exercé un effet sur les bonnes performances à l'exportation — et partant, à l'investissement —. Mais il n'a pas été possible de mesurer précisément cet effet. (Graphique 14). De son côté, la consommation privée a enregistré, sur toute la période, une croissance très

soutenue (entre 1961 et 1972 : taux de croissance annuel moyen en volume de 5.7) avec des écarts relativement modérés par rapport au trend⁴¹.

Il n'est pas possible ici de tenter une analyse systématique des facteurs explicatifs de la croissance de la demande finale. Diverses causes peuvent être avancées, et, en particulier, le développement régulier — à la fois globalement et dans sa structure — du revenu national français, ainsi que le rôle de la politique conjoncturelle (on y reviendra plus loin). La manifestation de cette pression constante de la demande, qui a certainement conditionné le développement rapide des investissements, apparaît à travers divers indicateurs : les estimations faites par le Secrétariat⁴² de l'OCDE, montrent que l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel a été en permanence très faible, et que, notamment durant la période allant du deuxième semestre de 1968 au deuxième semestre de 1973, l'écart entre le PIB effectif et le PIB mesuré par son degré d'utilisation moyenne a toujours été positif à l'exception de l'année 1972 où il était légèrement négatif. Cette pression permanente de la demande sur l'appareil productif se retrouve dans l'évolution d'un autre indicateur conjoncturel, dont la représentativité est cependant moins exhaustive, à savoir l'enquête faite par l'INSEE auprès des chefs d'entreprise concernant leurs goulots de production. On peut voir sur le graphique 1 que, durant la période 1969-1973, le pourcentage d'industriels qui se sont déclarés incapables de produire davantage par suite d'insuffisance de leurs capacités de production a été en permanence égal ou supérieur à 20 % et que dans les phases de forte expansion il atteignait 30 %. Dans le même sens, on peut citer les estimations de G. Adams⁴³ qui, sur la période 1955-1967, a calculé pour la France un indice trimestriel d'utilisation des capacités, qui se situe toujours à un niveau très élevé et dont les extrêmes sont 88 % pour le point le plus bas (1^{er} trimestre 1955) et près de 100 % pour les points les plus hauts (1^{er} trimestre 1958 et 1^{er} trimestre 1964).

Si l'on examine à présent les facteurs explicatifs du côté de l'offre, il semble qu'il faille privilégier les *conditions de financement des investissements en France*. La structure de financement des entreprises françaises est caractérisée par une part élevée de l'autofinancement (86 % environ pour la période 1960-1973⁴⁴). De plus, puisque, à part les années 1960 (compression des coûts salariaux consécutive au Plan Pinay de la fin de 1958), 1968 et surtout 1969 (années de vive progression des profits, imputable aux conséquences directes et indirectes de la crise de 1968) les écarts des taux d'autofinancement annuels par rapport à la moyenne sont restés extrêmement limités. Sur la période récente, on constate depuis 1970 en ce qui concerne le taux d'autofinancement hors stocks, et depuis 1969 pour ce qui est du taux avec financement des stocks, une tendance à la dégradation. Cette dégradation est régulière pour le taux hors stocks et les estimations qui ont pu être faites par les experts nationaux pour 1974 marquent une poursuite de cette tendance : le taux passerait de 81.9 % en 1973 à 80.2 % en 1974⁴⁵. Sur la moyenne période, la tendance est donc à une relative stabilité du taux d'autofinancement des entreprises avec toutefois une tendance régulière à la baisse depuis la pointe de 1969. C'est en partant d'ailleurs de ce fait empirique d'observation que les experts français ont privilégié tant dans les modèles de prévision à court terme⁴⁶

41 1962 taux de croissance le plus élevé (7.3 %) 1965, taux de croissance le plus faible (4.4 %).

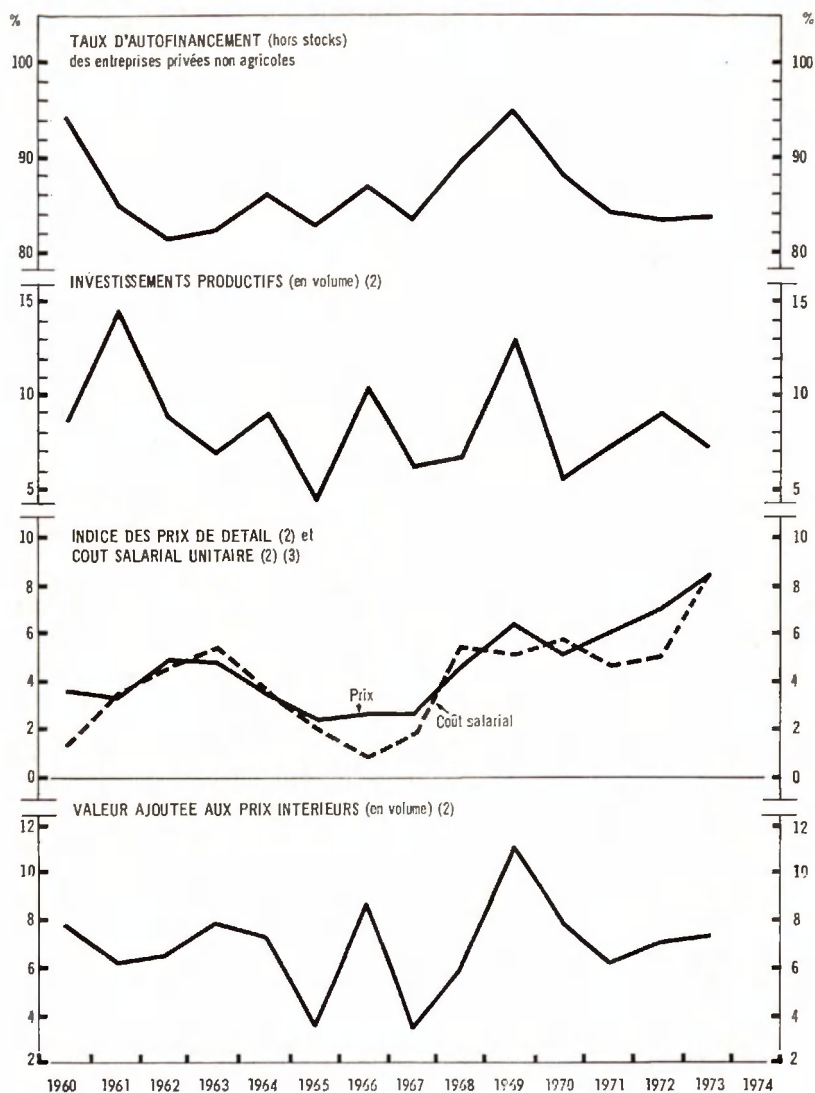
42 Perspectives économiques de l'OCDE, Études spéciales. « La mesure des fluctuations cycliques intérieures » juillet 1973. Réactualisée par le Secrétariat pour l'année 1973.

43 G. Adams « Capacity Utilization in Europe », Wharton quarterly 1968-3.

44 Sur la définition du taux d'autofinancement, Cf. note 1. Les taux indiqués ci-dessus sont les taux hors financement des stocks.

45 Pour 1973 et 1974 : entreprises non financières non agricoles (y compris les entreprises publiques), ce qui introduit une légère déformation de la série; le taux de 81.9 mentionné ci-dessus est cohérent avec celui de 83.6 mentionné dans le tableau 10.

46 En particulier : modèle DECA (modèle dynamique de demande et de comportement d'autofinancement) cf. B. Billaudot. « Le modèle DECA », Statistiques et Études financières 1971. N° 1.

Graphique 15 Évolution de l'autofinancement et de quelques agrégats¹

1 Concepts de la comptabilité nationale française.

2 Évolution par rapport à l'année précédente.

3 Hors agriculture. Taux de salaire horaire, glissement, effet des grèves par rapport à la productivité.

Source : INSEE. Rapport sur les comptes de la nation, Bulletin mensuel de statistique.

que dans le modèle de prévision à moyen terme⁴⁷ utilisés par l'administration, un comportement d'autofinancement : c'est le niveau d'autofinancement désiré par les entreprises qui conditionne le niveau de leurs investissements et de leurs prix.

Plusieurs explications peuvent être avancées à cette relative stabilité de l'évolution des taux d'autofinancement des entreprises. En premier lieu, le dévelop-

47 Modèle FIFI (physico-financier) utilisé pour la préparation du VI^e Plan : Cf. R. Courbis : « Le comportement d'autofinancement des entreprises et le modèle FIFI », Annales de l'INSEE, 1973, janvier, août.

Tableau 10 Taux d'autofinancement des entreprises privées non agricoles

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Taux avant financement des stocks	94.4	85.2	81.3	82.3	86.7	82.9	87.2	83.6
Taux après financement des stocks	68.9	67.2	66.2	65.7	67.9	73.8	72.4	74.6
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Moyenne 1960-1973	
Taux avant financement des stocks	89.6	95.0	88.3	84.3	83.8	83.6	86.26	
Taux après financement des stocks	79.3	69.4	67.2	70.8	70.6	65.6	69.97	

Source : INSEE, Comptes de la nation 1973.

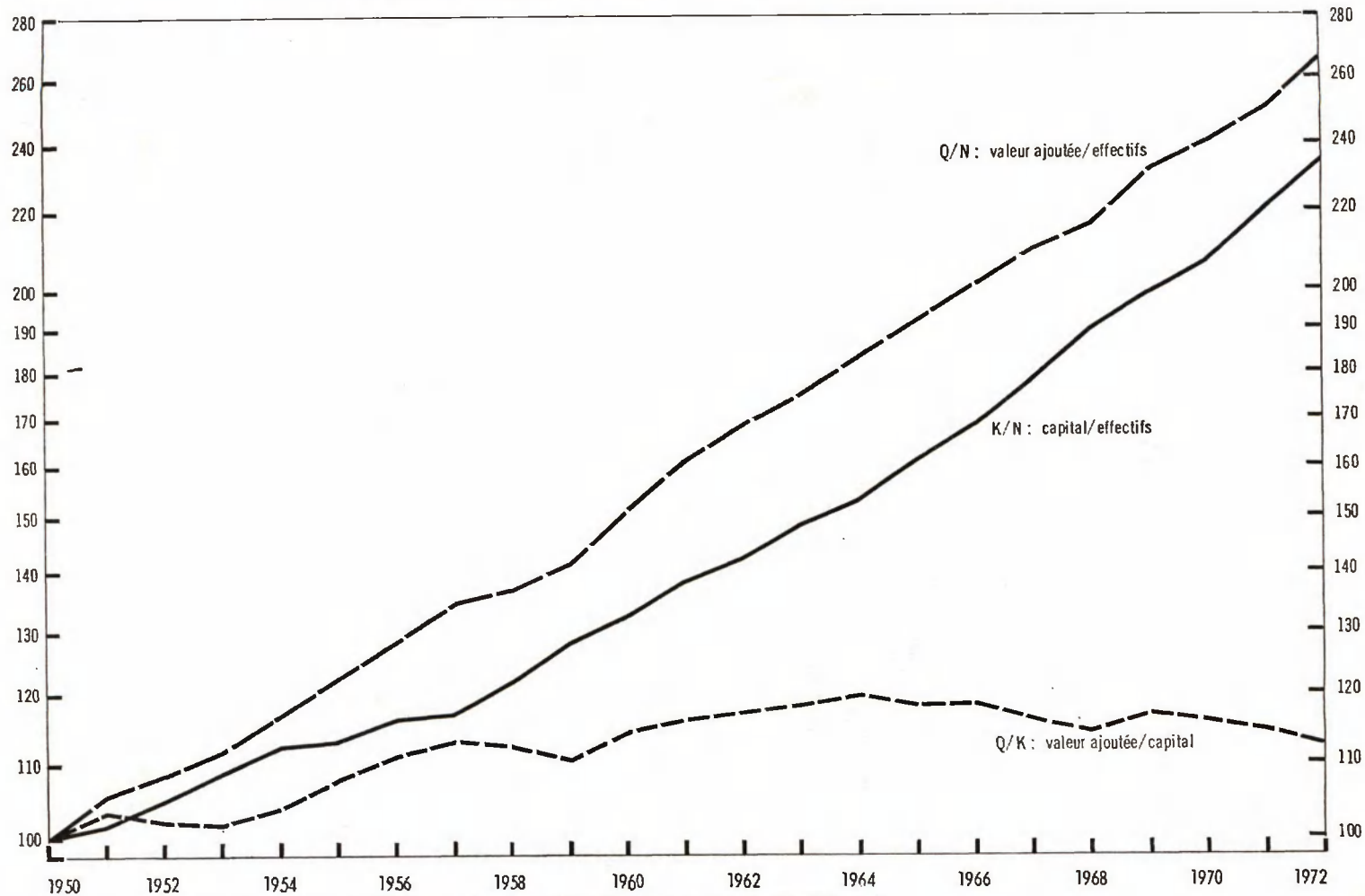
pement régulier à la fois globalement et dans sa structure, du revenu national français ; en second lieu, la relative stabilité de la composition du coût des entreprises ; enfin, l'évolution des prix relatifs des biens d'équipement et des biens de consommation. Ces trois séries de facteurs vont être examinées successivement.

On peut mettre en évidence deux grandes tendances dans la répartition du revenu national entre les différents agents économiques depuis le début des années soixante : la première est l'accroissement de la part du revenu national allant aux salariés ; la seconde est la grande stabilité de la part du revenu national allant aux sociétés. L'augmentation de la part des salariés dans le revenu national est relativement régulière au cours de la période. Elle a marqué une pause durant les années 1966 et 1967 pour retrouver ensuite une tendance ascendante régulière. Au total, elle est passée de 58.2 % en 1960 à 63.9 % en 1973. Cependant, la progression réelle par tête a été moins importante si l'on tient compte d'un phénomène de *salarisation croissante* (changement de nature juridique qui affecte les entrepreneurs individuels dont un certain nombre deviennent chaque année salariés). L'évolution du taux de salarisation est calculé par les comptes nationaux français à partir du rapport des effectifs non agricoles totaux aux effectifs salariés non agricoles. Compte tenu de cette correction, il est vraisemblable que la part des salaires dans le revenu national a dû rester relativement stable tout au long de la période. Un second facteur que l'on peut mettre en évidence est la stabilité de la part du revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux sociétés dans le revenu national : cette part oscille presque constamment sur la période entre 7 et 8 %. Enfin, on assiste à une réduction constante, sur la période, des revenus non salariaux allant aux ménages et aux entreprises individuelles : cette part est passée de 35 % du revenu national en 1960 à 28.3 % en 1973.

Les études faites par l'INSEE⁴⁸ donnent des indications sur l'évolution des composantes de la valeur ajoutée, globalement et par secteurs, qui affinent et précisent les évolutions observées au niveau national. On constate que, de 1959 à 1969, la part du coût salarial dans la valeur ajoutée s'est accrue pour l'ensemble des secteurs non agricoles, de façon particulièrement rapide dans le bâtiment, les services et les commerces. C'est dans ces mêmes trois secteurs que la part du revenu brut d'exploitation s'est dégradée le plus fortement durant cette période, alors que dans les autres secteurs elle est restée stable. La forte part que représente le revenu brut d'exploitation dans la valeur ajoutée de l'agriculture s'explique naturellement par la faible proportion de salariés dans ce secteur. On constate, par ailleurs, que les trois secteurs industriels produisant des biens intermédiaires (hors énergie), des biens d'équipement et des biens de consommation ont des structures de répartition de leur valeur ajoutée assez

48 « Fresque historique du système productif ». Les collections de l'INSEE, n° E27.

Graphique 16 Productivités apparentes, hors agriculture et logement (1950-1972)



Source : INSEE. Les collections de l'INSEE E-27, Fresque historique du système productif.

voisines, avec un coût salarial important (compris entre 50 et 58 %) des charges fiscales qui se sont amenuisées tout au long de la période (environ 10 à 15 % de leur valeur ajoutée), et un revenu brut d'exploitation qui est resté relativement stable, de l'ordre de 30 %.

Les travaux menés à l'INSEE ont tendu à rechercher les éléments explicatifs de la déformation des coûts durant la période étudiée (1959-1969) globalement et par branche en comparant l'évolution des prix à la production des différents secteurs et l'évolution des coûts unitaires des différents facteurs de la valeur ajoutée. Il ressort de cette analyse que, globalement, ce sont les salaires et les frais financiers qui ont cru le plus rapidement, alors que, dans l'ensemble des secteurs, à l'exception du bâtiment et de l'énergie, la charge fiscale par unité produite s'est accrue beaucoup moins rapidement que les prix. La dispersion du taux de croissance du revenu brut d'exploitation des sociétés et des entreprises individuelles par unité produite a été dans l'ensemble assez faible durant la période étudiée, ce taux variant de façon sensiblement identique à celui des prix dans la quasi totalité des secteurs dont le taux de salarisation a été modéré. Au contraire, dans les secteurs tels que le bâtiment, les services et les commerces, le revenu brut d'exploitation par unité produite a augmenté beaucoup moins rapidement que les prix. Ce parallélisme d'ensemble entre l'évolution du revenu brut d'exploitation et l'évolution des prix pourrait traduire très largement la volonté des entreprises de maintenir en permanence un taux de marge tel qu'il puisse assurer la stabilité de leur taux d'autofinancement.

Cette évolution globale d'ensemble recouvre cependant des évolutions temporelles plus marquées selon les cycles conjoncturels ainsi qu'on peut le voir dans le tableau 12 dans lequel on a découpé pour les industries pour lesquelles des données récentes étaient disponibles, la période 1959-1972, en fonction des différentes phases du cycle. Ainsi, de 1959 à 1963, phase de progression vive de la production et de la productivité, le revenu brut d'exploitation demeure au niveau élevé qu'il avait atteint en 1959 sans progresser sensiblement, en raison d'une vive progression des coûts salariaux qui a été la contrepartie de leur diminution relative au cours de la période 1957-1960. De 1964 à 1967, période de ralentissement de la hausse des prix et de progression des coûts salariaux, l'écart entre la croissance du revenu brut d'exploitation par unité produite et celle des prix diminue, mais celui-ci croît cependant moins rapidement que ceux-là. De 1967 à 1969, la progression des prix s'accélère à nouveau, mais le revenu brut d'exploitation par unité produite évolue au même rythme avec toutefois un retard sensible dans les secteurs où, soit par suite de l'importance de la main-d'œuvre dans le processus de production, soit en raison de l'accélération de la salarisation, les coûts salariaux ont progressé rapidement. De 1969 à 1973, la baisse relative de la part du revenu brut d'exploitation s'est accentuée dans les industries considérées, à la suite notamment de la poursuite de la progression du coût salarial unitaire et malgré la hausse relativement rapide des prix à la production.

La volonté manifestée par les entreprises françaises de maintenir un développement régulier de leurs ressources propres permettant de financer la croissance soutenue de leurs investissements peut apparaître dans la rigidité relative de la structure du prix des emplois finals de la production. On ne retrouve pas dans les autres grands pays de la Zone une structure aussi stable, et l'on constate qu'à la différence de ce qui s'est passé en France les prix à la consommation et les prix des biens d'équipement ont eu des cycles relativement marqués. De façon générale, de 1962 à 1972, les prix à la consommation ont cru plus rapidement dans les grands pays industriels de l'OCDE que les prix des investissements⁴⁹, mais alors qu'en France cette croissance a été plus forte chaque année, dans

49 Ces comparaisons ont été faites sur des prix taxes comprises.

Tableau 11 Évolution du revenu national

	1960	1961	1962	1963
Rémunération des salariés	8.8	11.8	13.1	14.2
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux particuliers	12.4	5.4	13.1	7.6
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux sociétés	28.8	2.2	-1.6	9.4
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux administrations publiques ¹	0	5.0	-10.5	23.8
Revenu national	11.5	9.0	12.0	11.9
Rémunérations des salariés	58.2	59.7	60.3	61.5
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux particuliers	34.8	33.7	34.0	32.7
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux sociétés	7.9	7.4	6.5	6.3
Revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux administrations publiques	-0.9	-0.8	-0.8	-0.5
Revenu national	100.0	100.0	100.0	100.0

1 De 1960 à 1972 le revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux administrations publiques ont été négatifs. De ce fait le signe + signifie une diminution des transferts des administrations vers les autres agents, le signe - un accroissement de ces transferts.

Source : INSEE, Comptes de la Nation 1973.

Tableau 12 Taux annuels moyens

	Période 1959-1963					Période	
	Prix	Coût salarial	Frais financiers	Impôts nets de subventions	RBE	Prix	Coût salarial
Agriculture	4.9	0.4	3.5	-3.7	5.9	0.9	2.2
Industries agricoles et alimentaires	5.4	6.1	9.9	3.4	4.5	1.2	1.6
Énergie	-0.3	0.2	0.7	-0.6	-0.9	0.6	-0.6
Industries intermédiaires	2.4	4.1	10.4	2.0	-0.9	1.5	0.6
Industries d'équipement	2.6	3.5	6.4	2.7	0.2	1.1	0.9
Industries de consommation	3.4	3.7	9.4	2.9	2.8	2.9	4.2
Transports et télécommunications	3.4	5.2	3.8	12.3	2.6	3.5	3.0
Bâtiments et travaux publics	4.7	6.1	8.8	4.3	2.6	4.4	4.6
Services	5.4	8.4	4.0	6.2	3.5	4.7	5.1
Commerces	3.5	6.7	10.7	0.7	1.6	4.4	5.8
Ensemble	3.7	5.4	5.3	2.0	2.4	2.8	3.3

RBE : Résultat brut d'exploitation (par unité produite).

* Résultats provisoires tirés d'un échantillon BIC de 15 000 entreprises.

nd = non déterminé.

Source : INSEE, Fresque historique du système productif.

d'autres pays tels que l'Italie ou l'Allemagne, la hausse des prix des biens d'équipement a parfois été plus rapide que celle des biens de consommation. Aux États-Unis, le prix des investissements est très lié aux cycles de la demande de biens de capital, et il apparaît que la hausse des prix extrêmement rapide des investissements depuis 1969 ne s'est pas accompagnée d'une progression identique dans

français et de sa structure

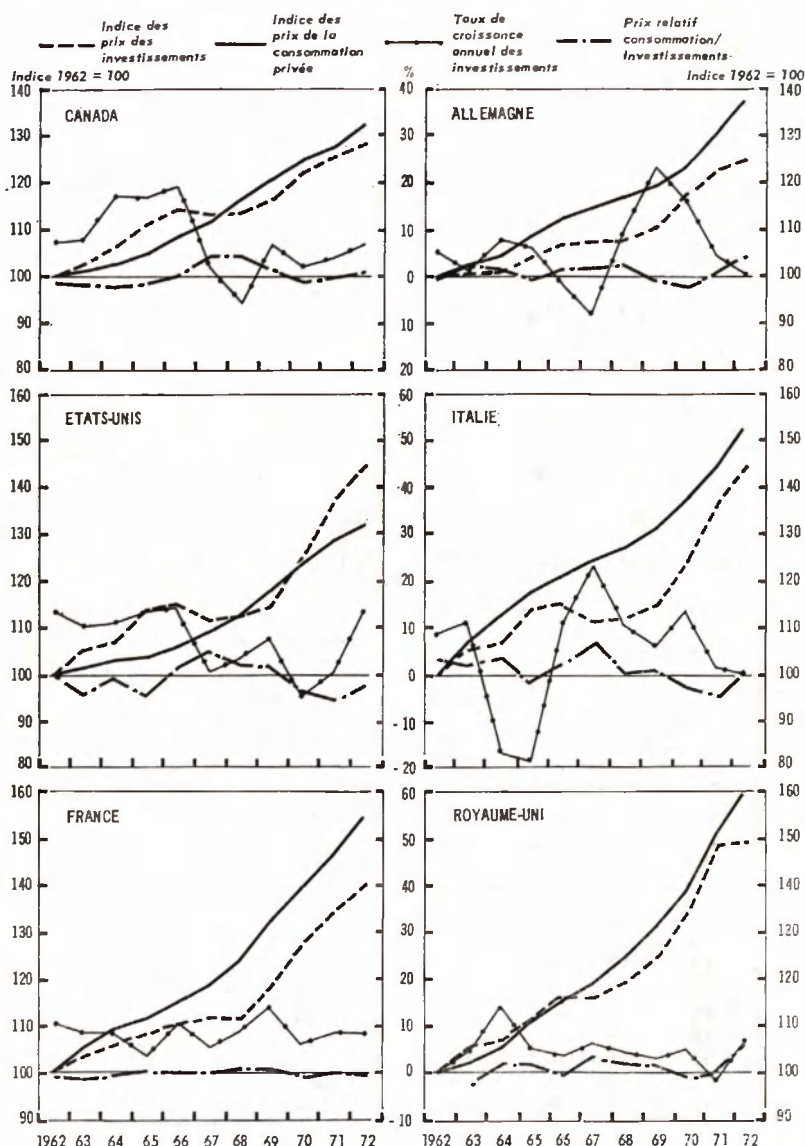
1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Taux annuel moyen 1960-1973
<i>Taux de croissance par rapport à l'année précédente</i>										
11.3	7.8	8.0	8.0	11.7	15.2	13.1	12.2	12.2	15.1	11.8
6.6	8.2	7.7	10.5	7.5	9.4	11.4	9.5	11.3	12.3	10.2
21.8	-0.8	21.0	4.9	27.4	24.4	3.1	8.3	18.3	6.6	13.0
-18.8	-5.3	-20.0	-33.3	-12.5	2.8	65.7	41.7	71.4	15.0	—
10.4	7.4	8.7	8.4	11.4	14.3	12.3	11.2	12.5	13.8	11.0
<i>Répartition en pourcentage</i>										
61.9	62.2	61.9	61.6	61.8	62.3	62.7	63.4	63.2	63.9	
31.6	31.8	31.5	32.1	31.0	29.7	29.5	29.0	28.6	28.3	
7.0	6.5	7.2	7.0	8.0	8.7	8.0	7.7	8.2	7.7	
-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.7	-0.2	-0.1	—	0.1	
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Le croissance des coûts unitaires

1963-1967			Période 1967-1969					Période 1969-1972 (provisoire*)				
Frais financiers	Impôts nets de subventions	RBE	Prix	Coût salarial	Frais financiers	Impôts nets de subventions	RBE	Prix	Coût salarial	Frais financiers	Impôts nets de subventions	RBE
2.8	10.4	0.0	4.9	8.8	10.8	-1.2	3.9	nd	nd	nd	nd	nd
8.6	-0.8	1.8	3.5	7.0	23.9	-4.4	3.3	nd	nd	nd	nd	nd
4.1	1.5	-0.8	4.2	0.5	8.4	2.8	9.6	2.1	0.5	3.9	14.0	0.2
4.9	0.8	3.0	4.0	3.9	16.5	-11.6	8.9	5.6	6.7	15.8	2.2	3.0
4.8	1.0	1.1	3.0	2.8	37.6	-9.3	9.6	5.6	6.4	13.8	1.0	4.5
8.7	2.2	-0.1	6.8	5.5	20.8	-3.7	14.8	5.6	5.7	12.6	1.0	6.6
2.8	2.4	4.1	9.2	5.8	12.7	-24.1	7.6	nd	nd	nd	nd	nd
9.2	4.1	4.0	6.2	7.1	26.4	9.4	2.6	nd	nd	nd	nd	nd
6.4	3.7	4.3	9.4	11.7	35.1	0.0	7.7	nd	nd	nd	nd	nd
7.8	1.8	3.3	9.4	9.0	26.7	12.9	6.6	nd	nd	nd	nd	nd
5.1	1.8	2.0	6.4	6.7	17.2	1.8	6.4	5.3	6.2	10.7	2.9	4.3

les prix de biens de consommation, ce qui traduit une évolution opposée à celle constatée en France. On peut tenter d'interpréter cette évolution des prix relatifs en France de la façon suivante : les entreprises, pour s'assurer le maintien de marges d'autofinancement élevées, tout en développant régulièrement leurs investissements, ont répercuté sur leurs prix de vente l'accroissement de leurs coûts —

Graphique 17 Comparaison d'indices et de prix dans divers pays



Source : OCDE, Comptes nationaux 1961-1972.

l'existence d'un niveau élevé d'autofinancement aurait alors constitué un facteur non négligeable de l'augmentation des prix à la consommation. Il convient toutefois de rappeler que la hausse des prix des produits manufacturés est restée relativement modérée en France durant la période, au regard de celle observée dans la plupart des pays de l'OCDE.

Le troisième facteur important de l'explication des bonnes performances de l'investissement, et qui a exercé ses effets à la fois du côté de la demande et du côté de l'offre, réside certainement dans la *politique économique*. En effet, la politique menée en France a certainement joué un rôle de régulation important sur le cycle des investissements. La volonté constamment affirmée par les pou-

voirs publics de développer l'industrialisation de la France (les différents Plans ont toujours fait porter leurs efforts sur le développement de la formation brute de capital fixe⁵⁰) s'est traduite tout au long de la période 1960-1973 par une attitude relativement expansionniste, surtout pour les investissements, qui a servi de toile de fond à la politique économique. Cette politique de l'investissement s'est exercée, soit par des mesures d'action directe qui ont pris le plus souvent l'aspect de mesures fiscales ; soit dans le cadre plus large de la politique monétaire. Durant la période étudiée, les *mesures fiscales en faveur des investissements* ont été prises dès 1959, après la dévaluation du franc, dans une période de freinage de la demande globale. Les investissements productifs ont alors été stimulés par la mise en œuvre d'un système d'amortissement accéléré. De même, en 1966, la demande d'investissement a été relancée par des mesures de réduction d'impôts⁵¹. En 1968, dans le cadre du Plan de relance de l'activité pris à la fin du mois de janvier, deux nouvelles séries de mesures ont été prises en faveur des investissements productifs. En premier lieu, les charges financières des entreprises étaient allégées grâce à la réduction du nombre des signatures nécessaires à la mobilisation des crédits à moyen terme qui sont passés de 4 à 3, ce qui allégeait le coût du crédit de 0.10 à 0.60 point selon les catégories de crédit ; par ailleurs, les pouvoirs publics s'étaient engagés à ne pas émettre d'emprunts d'Etat sur le marché financier afin d'en favoriser l'accès aux entreprises privées. En second lieu, des mesures permettant aux entreprises de procéder à des dégrèvements de TVA étaient arrêtées. Ces mesures faisaient suite aux dispositions transitoires relatives à la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires qui prévoyait une déduction de la moitié de la TVA pour les achats effectués en 1967 et 1968, elles en élargissaient leur domaine d'application à des matériels nouveaux et faisaient passer les taux de déduction de 50 à 70 % sur les matériels retenus initialement. Enfin, en janvier 1970, par l'intermédiaire de la suppression des règles du butoir de la TVA et du remboursement du quart du butoir ancien, l'Etat a permis aux entreprises privées de récupérer environ 1.2 milliard de francs, somme équivalente à 0.7 % de la formation brute de capital fixe initialement prévue pour 1972. Ainsi, durant la période étudiée, on peut remarquer que les mesures de relance ont toujours compris des aides à l'investissement alors que cette politique fiscale

50 Bien que privilégiant les équipements collectifs, le IV^e Plan mettait également l'accent sur le développement des investissements productifs dont le taux de croissance était fixé à 6.4 % par an contre 5.5 % pour la production intérieure brute. L'effort entrepris durant le IV^e Plan devait d'ailleurs autant porter sur le développement de l'appareil productif que sur son utilisation. « Ces considérations rendent impératives la poursuite de l'effort de productivité d'organisation et de tarification, en vue d'une utilisation plus complète, plus étendue et plus rationnelle de l'ensemble de notre capital matériel ». Le V^e Plan (1966-1970) mettait l'accent sur la nécessité pour l'industrie française de renforcer sa position compétitive à l'échelle européenne et mondiale, en renforçant les structures industrielles. « L'accroissement des investissements productifs constitue le principal moyen d'atteindre les objectifs proposés *** c'est en ces termes que s'exprimaient les planificateurs qui fixaient par ailleurs le taux de croissance des investissements productifs à 5.5 % par an durant la période 1966-1970, à égalité avec le taux de croissance de la production intérieure brute. Le VI^e Plan accentuait encore cette volonté de développer les investissements et parmi les choix fondamentaux qu'il faisait on pouvait noter « La nécessité d'un développement considérable des capacités de production, l'importance des progrès de productivité à réaliser exigent des entreprises et tout particulièrement de l'industrie, la poursuite au cours du VI^e Plan de l'effort d'investissement engagé depuis trois ans. L'objectif retenu pour le VI^e Plan est un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 % pour l'ensemble de l'investissement productif *** ». Sur l'influence du Plan, voir plus loin, note 53.

* Assemblée Nationale, Projet de Loi portant approbation au IV^e Plan de développement économique et social, Tome I.

** VI^e Plan de développement économique et social (1966-1970) Tome I - page 69.

*** VI^e Plan de développement économique et social (1971-1975) Rapport général, p. 22, § 4.

51 Les entreprises pouvaient déduire 10 % de la valeur d'un certain nombre de matériels d'équipements de leurs impôts à condition qu'elles aient passé leurs commandes avant le 31 décembre 1967.

d'encouragement à l'investissement productif n'a pas d'équivalent systématique sur le plan restrictif. Seule, la levée des mesures d'encouragement direct peut être considérée comme une action restrictive. Par contre, dans le cadre de la politique monétaire, des mesures globales visant l'ensemble de l'économie peuvent avoir exercé des effets de frein sur le développement du capital.

Les effets des mesures de *politique monétaire* concernant les investissements productifs ont été beaucoup plus diffus que ceux de la politique fiscale. Dans les phases de restrictions monétaires de mars 1963 à juin 1965 et de la mi-novembre 1968 à juin 1970, une décélération de l'investissement est intervenue six mois environ après la mise en place des mesures. Cependant, cette décélération a été beaucoup moins forte dans la seconde période que dans la première dans la mesure où, ainsi que cela vient d'être indiqué, des mesures de soutien fiscal à l'investissement prises en 1968 contrebalançaient les effets dépressifs de la politique monétaire. Par ailleurs, la saturation des capacités de production et les anticipations favorables des entrepreneurs ont également contrebalancé les effets de la politique restrictive durant cette période. Dans les phases de relance, l'existence simultanée de mesures d'ordre monétaire et de mesures fiscales (ce fut le cas en 1960 et en 1968), rend difficile l'appréciation réelle de l'impact de la politique monétaire. Il ressort des analyses économétriques faites par le Secrétariat de l'OCDE⁵² que deux variables financières influencent l'évolution de l'investissement. L'une est le volume des crédits à l'économie financés par le système bancaire au cours du trimestre précédent et du trimestre au cours duquel l'investissement est fait ; l'autre est le niveau du taux d'intérêt réel pondéré du crédit bancaire décalé de deux trimestres. Outre ces deux variables financières, l'investissement est influencé par trois variables réelles, qui sont le degré d'utilisation des capacités, le taux de profit réel et le prix relatif des facteurs de production. Il apparaît cependant, et ceci a été particulièrement sensible en 1966, que les mesures directes d'incitation à l'investissement ont exercé un rôle important sur leur développement. Au total, la politique économique a certainement exercé des effets d'entraînement importants sur l'investissement : directement, comme on l'a vu plus haut, dans le cadre de la politique fiscale et monétaire, mais plus généralement en procédant par « petites touches » et en évitant les retournements massifs. Enfin, toujours dans le domaine de la politique économique, l'existence d'une planification à moyen terme — en dehors des actions spécifiques prévues par les plans — a pu être présentée⁵³ comme ayant exercé des effets importants sur les investissements, en permettant aux entrepreneurs de cadrer leurs projets d'investissements dans une perspective d'ensemble. Mais il est difficile d'apprécier l'influence — en partie psychologique — de ce dernier facteur.

Les bonnes performances de l'investissement sont donc incontestables en France. Mais il apparaît qu'elles n'ont pas suffi à développer suffisamment l'appareil productif du pays : ainsi qu'on l'indiquait plus haut, on constate, paradoxalement, que les marges disponibles sont restées faibles sur toute la période, et que l'accélération de la demande intérieure a très rapidement buté sur la rigidité de l'offre (cf. graphique 1). Il apparaît donc que la forte croissance moyenne des investissements productifs privés n'a pas suffi à répondre dans de bonnes conditions à la pression quasi permanente de la demande sur l'appareil productif. Une explication de ce phénomène réside sans doute dans la recherche systématique, au niveau des firmes, de gains de productivité, les investissements ayant contribué à la modernisation de l'appareil de production plutôt qu'à l'élargissement des capacités disponibles.

52 « La politique monétaire en France » OCDE, Études Monétaires 1974.

53 Cf. Carré, Dubois, Malinvaud « La croissance française » Le Seuil, 1972. Les auteurs, pour illustrer le rôle de la planification dans les décisions des entrepreneurs, font référence aux résultats d'une enquête réalisée en janvier 1967 par l'INSEE auprès d'un échantillon de 2 000 entreprises.

La politique économique suivie par le Gouvernement, qui a visé à privilégier le développement des investissements productifs privés, s'est, à certains égards, exercée au détriment des investissements des *entreprises publiques* : de 1959 à 1973, on constate un taux moyen de progression en volume de 9.9 % pour les investissements privés, et de 4.2 % seulement pour ceux des entreprises publiques⁵⁴. Si l'on compare la réalisation des équipements collectifs aux prévisions du VI^e Plan, on constate qu'en se limitant au financement public, les taux d'exécution du plan s'élèveraient fin 1975 à 90.8 % et 96.6 % respectivement par rapport à l'hypothèse « haute » et à l'hypothèse « basse » du Plan⁵⁵, résultats d'ailleurs en progrès par rapport à ceux du V^e Plan qui, en matière d'équipement collectif, n'avaient été réalisés qu'à 83 %. Mais il faut indiquer que l'on a assisté, dans la période d'exécution du VI^e Plan, à la prise en charge croissante, par des organismes de financement privé, de certains équipements collectifs (essentiellement télécommunications et routes). Au total, le taux de croissance moyen des équipements collectifs — financés sur fonds publics ou privés — s'est inscrit dans la moyenne des objectifs du Plan⁵⁶.

Si l'enveloppe globale a bien été réalisée, une analyse par fonctions des différents équipements collectifs montre que l'on a assisté à un glissement en faveur des équipements plus étroitement liés à la croissance industrielle au détri-

53 (suite) Diverses questions étaient posées sur la connaissance, par l'entreprise, des prévisions du IV^e et du V^e Plans. Les tableaux suivants sont à cet égard significatifs :

Connaissance des prévisions du V^e Plan par les entreprises industrielles

Pourcentage des entreprises ayant connaissance des prévisions	Nombre de salariés employés par l'entreprise					
	10 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 à 4 999	5 000 et plus	Ens. *
— relatives au taux de croissance de l'économie française et, simultanément, connaissance de	55	72	83	88	100	79
— la production de la branche	31	49	60	79	98	64
— la production et des investissements de la branche	21	34	43	62	85	50
— la production et des investissements de la branche ou des branches en aval]	14	25	35	52	79	42

* Après redressement de l'échantillon et pondération par les valeurs ajoutées brutes.

Influence des prévisions du Plan sur les entreprises industrielles

Influence des prévisions du Plan (en % des réponses)	Nombre de salariés employés par l'entreprise					
	10 à 99	100 à 499	500 à 999	1 000 à 4 999	5 000 et plus	Ens.
sur les décisions d'investissement						
— sensible	8	11	20	29	51	24
— légère	28	36	38	40	42	37
— nulle	64	53	42	31	7	39
sur les décisions de production						
— sensible	9	11	16	28	35	20
— légère	25	35	36	41	47	37
— nulle	66	54	48	31	18	43

Cf. : op. cit. pages 578 et 581.

54 Cf. Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1973 - Tableau commenté p. 75.

55 Cf. Projet de loi de finances pour 1975. Annexe. Rapport d'exécution du VI^e Plan. Le VI^e Plan avait distingué en effet deux hypothèses de développement des équipements collectifs, reliées à des prévisions différentes du contexte économique d'ensemble.

56 + 8.5 % par an (hypothèse basse : + 8 % - hypothèse haute + 9 %).

ment des équipements sociaux. Ainsi, les objectifs du Plan sont dépassés pour les postes et télécommunications et les autoroutes de liaison ; par contre, les dépenses de formation professionnelle ne sont réalisées qu'à concurrence de 69 % de l'hypothèse basse et 59 % de l'hypothèse haute du plan ; les dépenses de culture respectivement à 86 % et 73 % ; les activités sportives et socio-éducatives à 81 % et 73 % et enfin les équipements relevant du Ministère de la Justice à 66 % et 60 % : il est certain que de tels retards devront être rattrapés si l'on veut assurer à terme un développement socialement équilibré de l'économie.

IV PRÉVISIONS A COURT TERME ET CONCLUSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Alors que la pression de la demande globale est restée soutenue au premier semestre de 1974 et que l'on a assisté au maintien d'un haut niveau d'activité et d'emploi dans la plupart des secteurs, les signes se sont multipliés, dès la fin de l'été, d'un ralentissement conjoncturel, qui s'est accentué dans les mois suivants. Les prévisions officielles pour 1975 publiées en septembre 1974 dans le cadre du projet de loi de finances pour 1975 tablaient sur une croissance encore relativement soutenue (taux de croissance de la PIB + 4.2 %) ⁵⁷ essentiellement explicable par la poursuite d'une progression vigoureuse des exportations (+ 10 % en volume) les experts nationaux faisant en effet l'hypothèse d'une conjoncture internationale en légère reprise en 1975 et d'un développement soutenu du commerce mondial. Ces prévisions de croissance étaient accompagnées d'un objectif d'évolution des prix de + 10 % pour les prix à la consommation avec un glissement en cours d'année de l'ordre de 8 %. Les prévisions pour 1975 préparées en novembre par les experts de l'OCDE et qui ont été publiées dans le document « Perspectives Economiques » ⁵⁸ renaient une croissance plus modérée que celle prévue par les experts nationaux (croissance du PIB + 3 %) s'accompagnant d'une augmentation des prix, en décélération par rapport à 1974, mais encore élevée en termes annuels (prix à la consommation : + 13 %). L'hypothèse de base qui sous-tendait la prévision du Secrétariat était que, à *politique économique inchangée*, l'économie française connaîtrait dans le courant de 1975 une décélération continue, le taux de progression en termes annuels du PIB passant d'un rythme de 4½ % au second semestre de 1974 à 1¾ % au second semestre de 1975. On pouvait en effet penser que, si les politiques restrictives progressivement renforcées en France et dans les principaux pays de l'OCDE en 1974 n'étaient pas modifiées en 1975, les composantes internes de la demande et, en particulier les investissements des entreprises, marqueraient dans le courant de l'année 1975 une nette décélération et que, par ailleurs, la conjoncture internationale relativement déprimée ne pourrait pas constituer un facteur de soutien important des exportations françaises, qui progresseraient à un rythme de l'ordre de 5 %.

Il convient dorénavant de réviser cette prévision, à la lumière à la fois des dernières informations conjoncturelles relatives à la fin de 1974 et des décisions de politique économique qui sont intervenues ou qui ont été annoncées dans un certain nombre de pays de l'OCDE. En effet, en premier lieu, les informations conjoncturelles récentes permettent de penser que le fléchissement de l'activité a été beaucoup plus fort, dans les principaux pays de l'OCDE, que celui que l'on

57 Les concepts de la Production intérieure brute française et du Produit intérieur brut diffèrent quelque peu. Traduit en définition internationale, le taux de croissance retenu par les experts nationaux est ramené de 4.2 % à 3.7 %.

58 Perspectives économiques de l'OCDE. N° 16 - pages 93 et suivantes.

pouvait escompter lors de la publication des « Perspectives Economiques ». En France également, le retournement conjoncturel a été plus accentué que prévu : compte tenu du « profil » de 1974, l'année 1975 a débuté avec des « acquis » en termes de production vraisemblablement très faibles. Dès lors, la poursuite pendant toute l'année 1975 d'une décélération comparable à celle qui avait été inscrite dans les « Perspectives Economiques de l'OCDE » conduirait à une croissance en termes annuels sensiblement inférieure à celle initialement retenue. Mais, si la poursuite des tendances spontanées peut conduire à une image plus déprimée de la conjoncture de l'économie française en 1975, en contrepartie, un certain nombre de nouveaux éléments d'information permettent de penser que l'on pourrait assister dans la seconde partie de 1975 à une reprise modérée de l'activité : celle-ci pourrait résulter de facteurs internes et externes. A l'intérieur, on a pu constater à la fin de 1974 et dans les premiers jours de 1975, un certain infléchissement de la politique conjoncturelle : ainsi, dans les derniers mois de 1974, la Banque de France a progressivement abaissé ses taux d'intervention sur les marchés monétaires parallèlement à l'évolution enregistrée à l'étranger et aux premiers résultats obtenus dans le sens de la modération des prix. Cette orientation a été assortie, le 8 janvier 1975, d'une baisse du taux de l'escompte de 13 % à 12 %. Dans le même sens, une instruction de la Banque de France à la fin de 1974 a incité les banques à rendre plus flexible l'application de la politique de limitation quantitative du crédit. Enfin, des crédits supplémentaires sont consentis, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, en faveur des petites et moyennes entreprises. Des mesures visent également à assister, sur fonds publics, le secteur du bâtiment (H.L.M.) et des travaux publics. Par ailleurs, le Gouvernement français a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne saurait tolérer la montée d'un chômage socialement inacceptable et qu'il modifierait sa politique si un mouvement de récession se développait. Un autre facteur de soutien de l'activité pourrait résulter, dans la seconde partie de 1975, d'une certaine reprise de la demande mondiale. Des mesures de relance ont notamment été annoncées aux Etats-Unis et, l'on peut penser que l'orientation expansionniste de la politique, qui paraît se dessiner, pourrait entraîner une amélioration de la conjoncture internationale et permettrait une certaine reprise des exportations françaises.

Au total, la prévision révisée du Secrétariat, interprétant les mesures prises à la fin de 1974 et au début de 1975 ainsi que certaines déclarations gouvernementales, repose sur l'hypothèse que, tout en conservant un caractère relativement restrictif, la politique conjoncturelle se relâchera modérément et sélectivement dans les mois qui viennent en France et que, par suite du changement d'orientation de la politique économique dans certains grands pays de l'OCDE, la conjoncture mondiale enregistrera une amélioration dans la seconde moitié de 1975⁵⁹, par rapport à son niveau très déprimé de la fin de 1974 et du début de 1975. Il va de soi que les exportations françaises pourraient bénéficier d'une telle évolution. Cette prévision — qui est analysée plus en détail dans les paragraphes suivants — est assez peu différente, en termes de taux de croissance annuels du Produit intérieur brut, de celle publiée précédemment (de l'ordre de 2.7 %). Mais, ainsi qu'on l'indiquait plus haut, les hypothèses — en particulier en matière de politique économique — qui la sous-tendent sont assez nettement différentes et les profils intra-annuels que recouvrent les moyennes globales s'éloignent sensiblement de ceux qui avaient été retenus il y a quelques mois : on devrait assister, au premier semestre de 1975, à une poursuite de la décélération de la production enregistrée dans la seconde moitié de 1974. Mais, au second semestre, une reprise pourrait intervenir, qui serait essentiellement soutenue par les investissements et la demande extérieure.

59 A l'époque de la rédaction de cette étude, l'effet sur la conjoncture mondiale de la modification récente des politiques économiques dans certains pays de l'OCDE n'avait pas encore pu être chiffré.

Tableau 13 Prévisions 1975 du Secrétariat

	1973 en milliards de francs	1974	1975	1974		1975	
				I	II	I	II
(a) Demande et production ¹							
Consommation privée	679.0	4½	3	4½	3	3	3
Consommation publique	137.9	2½	2½	2½	2	2½	2½
Formation brute de capital fixe	295.9	5½	2½	5½	5	½	3½
Demande intérieure finale	1 112.8	4½	2½	4½	3½	2	3
Variation de stocks ²	23.0	-½	-	-1	-½	-½	½
Variation de la balance extérieure ³	7.1	½	-	1½	-	½	-
Exportations de biens et services	208.4	10½	2	18	½	1½	4½
Importations de biens et services	201.3	7	1½	10½	-½	½	4½
Produit intérieur brut	1 142,9	4½	2½	4½	3½	2	3½
(b) Prix							
Prix implicite du produit intérieur brut ⁴	..	10.0	12½	8½	14½	12½	11½
Prix à la consommation ⁵	..	13.7	12	15	14½	12	9
Glissement en termes annuels des prix à la consommation ⁴	..	15.2	10	17.5	12.9	11	9
<i>Millions de dollars⁵</i>							
(c) Balance des paiements							
Balance commerciale	772	-4 000	-2 100	-2 250	-1 750		
Services et transferts privés nets	-811	-1 300	-1 700	-600	-700		
Transferts officiels nets	-638	-700	-800	-350	-350		
Balance des opérations courantes	-677	-6 000	-4 600	-3 200	-2 800		

1 Les variations en volume sont en termes annuels par rapport à la période précédente.

2 En pourcentage du PIB de la période précédente.

3 Moyenne en termes annuels par rapport à la période précédente.

4 Au cours de la période.

5 Les taux de change retenus sont de 4.81 francs et de 4.33 francs pour 1 dollar en 1974 et 1975.

Source : OCDE, Secrétariat.

L'évolution de la *consommation privée* en 1975 sera déterminée par un certain nombre de facteurs, les uns exerçant des effets de freinage, les autres constituant au contraire des éléments de soutien. Les revenus salariaux progresseront modérément dans leur ensemble : l'augmentation du taux de salaire horaire qui peut être estimée à 20 % durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1974, pourrait se ralentir en 1975 (13.5 % du 1^{er} janvier au 31 décembre), poursuivant ainsi l'inflexion de tendance apparue dès le 3^e trimestre de 1974. La détente intervenue sur le marché du travail, mais également le maintien d'une politique relativement restrictive (le prélèvement conjoncturel étant l'un des instruments qui pourrait agir sur l'évolution des salaires), seront déterminants dans ce ralentissement des taux horaires. La stagnation des effectifs et la baisse de la durée du travail, notamment la disparition des heures de travail supplémentaires, tendront également à modérer la croissance de la masse salariale. Dans le secteur public, les objectifs du Gouvernement sont ceux d'une croissance très modérée voire d'une stabilité du pouvoir d'achat en 1975. Enfin les entrepreneurs individuels non agriculteurs pourraient voir leur revenu disponible se stabiliser à la suite du ralentissement de l'inflation et de l'activité économique. Ces éléments de freinage seront en partie contrebalancés par divers facteurs de soutien. Ainsi, après la baisse enregistrée en 1974, le revenu disponible et le pouvoir d'achat des agriculteurs se redresseraient sensiblement en 1975. De leur côté, les prestations sociales qui constituent près de 20 % des revenus des ménages, progresseront sensiblement au cours de l'année. Par ailleurs, la décélération attendue dans le domaine des prix réduira les effets du ralentissement de la masse salariale au niveau du pouvoir d'achat réel des ménages. Enfin, les enquêtes les plus récentes faites auprès des ménages sur leurs intentions d'achat, indiquent que, malgré une certaine réserve dictée par l'évolution économique récente, ceux-ci ont, dans leur ensemble, une attitude relativement favorable à la consommation au détriment de l'épargne. Le taux d'épargne des ménages pourrait donc encore baisser légèrement en 1975 (10.3 % contre 10.8 % en 1974)⁶⁰, ceux-ci cherchant à assurer le maintien d'une certaine croissance de leur consommation. La conjonction de ces facteurs de ralentissement et de soutien pourrait entraîner une croissance du volume de la consommation privée de l'ordre de 3 % en 1975 par rapport à 1974 taux qui peut sembler élevé au regard des prévisions de la plupart des pays de l'OCDE, mais qui se situe très en deça de la tendance à moyen terme.

Les diverses composantes de la *demande d'investissement*, ou se ralentiront, ou deviendront négatives en 1975. La progression en volume des investissements privés non résidentiels passera de près de 6 % en 1974 à 4 % en 1975. La modération de ce ralentissement, eu égard à la conjoncture actuelle, pourrait résider dans deux causes essentielles. En premier lieu, les commandes de biens d'équipement en carnet au début de 1975 sont encore suffisamment importantes pour assurer une légère progression des livraisons au premier semestre et entraîner ainsi un niveau d'investissement légèrement supérieur à celui du second semestre de 1974 (3 % en termes annuels). En second lieu, il ne semble pas, au vu des dernières enquêtes auprès des chefs d'entreprise, que l'on assiste actuellement à une remise en cause systématique des programmes d'investissements pour 1975 et, de ce fait, une progression modérée de la demande d'investissements privés non résidentiels est envisageable dans le courant de l'année. La croissance des investissements publics se ralentira, essentiellement à la suite d'une progression modérée de la formation brute de capital fixe des administrations publiques ; les investissements des entreprises publiques continueront quant à eux à croître rapidement en raison de la poursuite du développement du secteur de l'énergie nucléaire et des transports en commun. Dans le domaine de la construction résidentielle, la

60 Taux d'épargne calculé selon la définition de la comptabilité normalisée (cf. note 2).

vague d'achats d'appartements qui s'est produite au début de 1974 a cessé brutalement au printemps et a fait place à un net recul des ventes au second semestre. Les investissements en logement sans aide de l'Etat continueront de baisser durant une large partie de l'année 1975, la politique du crédit demeurant globalement restrictive même si l'on fait l'hypothèse d'aménagements sélectifs. De plus, les taux d'intérêt ne se détendront sans doute que lentement. Dans le secteur de la construction aidée par l'Etat, les investissements stagneront durant la majeure partie de l'année en raison de l'évolution des mises en chantier en 1974 et au début de 1975, les mesures de relance ne produisant en général leurs effets qu'avec un décalage supérieur à six mois en raison de l'inertie qui caractérise le secteur de la construction. Au total, les investissements résidentiels pourraient être en 1975 en recul de 2.5 % en volume par rapport à 1974, ce recul se produisant surtout au premier semestre. Compte tenu de l'évolution de ses diverses composantes, la formation brute de capital fixe devrait s'accroître à un taux annuel voisin de 2 % en 1975, le creux de la vague se situant au premier semestre et une légère reprise intervenant au second semestre à la suite en particulier d'une amélioration de la conjoncture dans le secteur du logement.

L'évolution du *commerce extérieur* en 1975 est entachée de nombreux aléas. Le ralentissement sensible de la demande mondiale a entraîné un freinage brutal des exportations françaises dans le courant de 1974. Les importations se sont elles aussi ralenties, consécutivement à la détente intervenue au niveau de la demande intérieure. Le ralentissement des importations ayant été plus rapide que celui des exportations, on a assisté au cours des derniers mois de 1974 à un redressement sensible de la balance commerciale. L'évolution très nettement défavorable de la conjoncture des grands pays industriels au cours du dernier trimestre de 1974 et les perspectives concernant la première partie de l'année 1975 conduisent à prévoir le maintien d'une quasi-stagnation des exportations de marchandises durant le premier semestre de 1975. Si l'on fait l'hypothèse d'une reprise modérée des échanges mondiaux dans la seconde moitié de 1975, liée à une reorientation de la politique conjoncturelle dans les grandes économies industrielles au début de l'année, les exportations françaises pourraient marquer un certain progrès au second semestre de 1975⁶¹, ce qui aurait un effet d'entraînement sur la demande intérieure, notamment sur les investissements productifs. Pour l'ensemble de l'année, les exportations de biens et services s'accroîtraient de 2 % en volume. Cette prévision, qui peut paraître optimiste dans le contexte économique mondial de 1975, prend en compte les caractères spécifiques du commerce extérieur français, notamment l'importance des exportations de produits agricoles qui pourraient bénéficier de tensions sur le marché des céréales et du sucre. Pour ce qui est des importations, en plus de l'effet des mesures de limitation des achats de pétrole brut, le ralentissement de la demande intérieure devrait entraîner un accroissement modéré de leur volume en 1975 (de l'ordre de 1 % pour l'année). Compte tenu de l'évolution prévisible des prix des marchandises échangées avec l'étranger, le solde commercial devrait certes continuer de s'améliorer en 1975, mais il restera cependant substantiellement négatif, de l'ordre de 14 milliards de francs.

Le ralentissement du taux de croissance du produit intérieur brut, intervenu au cours du second semestre de 1974, devrait se poursuivre au premier semestre de 1975, durant lequel la demande intérieure continuera en effet de se ralentir. Par ailleurs, le solde en volume des échanges extérieurs n'exercera qu'un effet faiblement positif en raison de la quasi-stagnation des exportations ; de ce fait, la croissance du produit intérieur brut sera très modérée au premier semestre de 1975

61 Il faut rappeler qu'au moment où cette étude a été rédigée, la révision des prévisions du commerce mondial, compte tenu de l'évolution économique récente et des nouvelles décisions de politique économique, n'était pas encore définitivement connue.

(2 % en termes annuels par rapport au second semestre de 1974). Sous l'effet d'un certain redressement de la demande intérieure et d'une légère amélioration de la demande extérieure, la croissance du produit intérieur brut pourrait s'accélérer au cours du second semestre et atteindre 3.½ % en termes annuels. Pour l'ensemble de l'année, le PIB français ne s'accroîtrait que de l'ordre de 2.7 % en volume. La situation de l'emploi se dégradera durant la majeure partie de l'année 1975 : si une reprise se dessine au cours du second semestre elle pourrait se traduire en effet dans un premier temps, comme dans les phases passées de reprise, par un allongement de la durée du travail, plutôt que par une reprise sensible de l'embauche.

L'apparition d'un potentiel relativement important de production inemployé devrait entraîner, en 1975, une modération dans l'augmentation des prix et des salaires. On a indiqué (cf. page 63) quelles étaient les prévisions du Secrétariat sur l'évolution des diverses composantes du revenu des ménages. Du côté des prix à la consommation, on pourrait passer, selon les estimations du Secrétariat, d'une progression annuelle de l'ordre de 14 % à une progression annuelle de l'ordre de 12 % en 1975, ce qui implique en fait, compte tenu des acquis très élevés au début de 1975, un net freinage en cours d'année, les glissements annuels passant de 15.2 % en 1974 à 10 % en 1975. Deux raisons essentielles expliquent l'hypothèse de modération des prix en 1975 : le freinage des prix des matières premières et des autres produits importés et le ralentissement dans l'augmentation des coûts salariaux que l'on peut rattacher à la dégradation du marché du travail et aux effets de la politique économique ; enfin, il convient de rappeler que le dispositif d'encadrement des prix a été renforcé à la fin de 1974. Cependant, malgré cette décélération, des facteurs de hausses subsistent encore. La vive progression des coûts salariaux en 1974 n'a vraisemblablement pas encore été totalement répercutée sur les prix à la consommation ; par ailleurs, l'augmentation des prix agricoles prévue dans le courant de l'année se répercutera vraisemblablement sur les prix des produits alimentaires ; les hausses des prix des produits énergétiques intervenues en 1974 exerceront encore certains effets au cours de 1975 ; enfin, il faut signaler le réajustement des tarifs publics appliqué au début de 1975.

Au total, les prévisions du Secrétariat donnent, pour 1975, l'image d'une économie qui conserve un niveau relativement soutenu d'activité, tout en bénéficiant d'une certaine modération des tensions inflationnistes et d'une amélioration du solde extérieur. Mais il convient de souligner qu'une croissance de l'ordre de 2.5 à 3 % est très inférieure aux performances passées, et entraînera le développement d'un important potentiel de production et d'effectifs inemployés. De plus, de nombreux aléas entachent cette prévision, et il n'est pas exclu que l'on enregistre des évolutions plus contrastées. En premier lieu, on pourrait assister à l'enclenchement d'un processus récessionniste beaucoup plus fort ; on a indiqué que la prévision du Secrétariat reposait sur une certaine interprétation de la politique économique du Gouvernement français. Mais cette interprétation peut s'avérer inexacte, et le relâchement modéré de la politique conjoncturelle annoncée pour les mois qui viennent peut ne pas se produire, les autorités nationales privilégiant les objectifs de lutte contre l'inflation et de rétablissement du solde extérieur, plutôt que le soutien de l'activité. Et même si ce relâchement intervenait, il peut s'avérer insuffisant à assurer la reprise de l'expansion si les comportements des agents économiques sont différents de ceux qui sous-tendent la prévision. Ainsi, face à une montée du chômage, les ménages pourraient avoir un comportement prudent et vouloir retrouver un niveau d'épargne élevé, voisin de celui de 1973 : il en résulterait un ralentissement beaucoup plus marqué de la consommation privée. De même, les entrepreneurs, placés devant les incertitudes de la conjoncture intérieure et de la demande étrangère, alors qu'un potentiel de production inemployé se développe, pourraient différer plus massivement leurs projets d'investissement. On pourrait alors assister à une stagnation, voire même à un recul, des dépenses

d'équipement, les entreprises souhaitant par ailleurs reconstituer plus rapidement leurs marges d'auto-financement et s'assurer, dans une période incertaine, une bonne situation de liquidités. Ces divers types de réaction pourraient être encore amplifiés par des phénomènes psychologiques. Par ailleurs, il n'est pas exclu que la conjoncture internationale soit encore plus faible que prévue, et que partant, les exportations françaises n'enregistrent pas la reprise escomptée dès la seconde moitié de 1975.

Un autre risque existe : la modération attendue des coûts salariaux et des prix peut ne pas se manifester, et l'on peut assister au développement d'une spirale prix/salaires. En effet, des facteurs importants de hausse des prix demeurent, ainsi qu'on l'indiquait plus haut (tarifs publics, prix agricoles) et il n'est pas sûr que les augmentations de coûts (en particulier, coûts salariaux) enregistrées en 1974 aient été totalement absorbées au niveau du détail. De plus, les salariés, conscients d'une stagnation de leur pouvoir d'achat dans la seconde partie de 1974, pourraient accentuer leurs revendications. Les chefs d'entreprises, devant les risques d'agitation sociale, préféreraient éviter un affrontement direct et pourraient accorder des augmentations rapides de salaires, quitte à les répercuter ensuite sur les prix. Il va de soi que ce type de comportement serait favorisé par un relâchement trop précipité de la politique conjoncturelle et, en particulier de la politique monétaire. A l'évidence, la poursuite, ou l'accentuation, de l'inflation ne manquerait pas de grever les chances d'une amélioration du solde extérieur.

Face à ces contraintes, et à ces risques, la conduite de la politique économique ne sera pas aisée en 1975. Compte tenu de la persistance de fortes tensions inflationnistes, il paraît prématuré que le Gouvernement relâche fortement sa politique conjoncturelle dans les mois qui viennent : l'expérience du passé prouve d'ailleurs que les brusques à-coups dans la politique économique — et, en particulier, dans la politique monétaire — sont extrêmement préjudiciables à l'équilibre intérieur. Mais un relâchement modéré et graduel de la politique économique paraît souhaitable au moment de la rédaction de cette étude, d'autant plus que les incertitudes qui planent sur l'évolution de la conjoncture internationale restent grandes, et qu'il n'est nullement assuré que la demande extérieure constituera un facteur de soutien de l'activité en France en 1975. Ce relâchement — qui s'inscrirait dans la ligne des mesures ponctuelles prises à la fin de 1974 et au début de 1975 — pourrait, dans une première étape, porter sur l'encadrement et le coût du crédit pour les logements sociaux. Toujours dans le domaine monétaire, il serait sans doute souhaitable que les autorités accentuent le relâchement de l'encadrement du crédit en faveur des petites et moyennes entreprises, les plus directement touchées par le resserrement de la politique monétaire en 1974, et dont les difficultés croissantes pourraient se répercuter sur le niveau de l'emploi. Enfin, il conviendrait de suivre, avec prudence compte tenu des contraintes extérieures, la tendance internationale à la baisse des taux d'intérêt.

Du côté de la politique budgétaire, la Loi de Finances votée par le Parlement ne traduit qu'un léger assouplissement par rapport à 1974. Le rôle de ponction des ressources exercé par la fiscalité sera très légèrement inférieur en 1975 à ce qu'il était en 1974, bien qu'il résulte de la Loi de Finances que la révision des tranches d'imposition restera d'un montant inférieur à celui du taux d'inflation. Il sera vraisemblablement souhaitable, en cours d'année, de modifier le caractère encore restrictif de cette politique, et cela, d'autant plus que la marge de manœuvre des autorités est importante en ce domaine : contrairement à ce qui existe dans beaucoup de pays de l'OCDE, le budget français est actuellement en équilibre, ou même en léger excédent. On peut dès lors se demander s'il ne conviendrait pas d'introduire des mesures spéciales d'allègement, relatives aux catégories les plus modestes de revenus. Certaines réductions d'impôts indirects (nouvel abaissement des taux de TVA) pourraient être effectuées s'il s'avérait que l'on assiste à une

décélération considérable de la demande intérieure, une telle opération offrant l'avantage de consolider le mouvement de modération des prix. Dans le domaine des dépenses publiques, et là encore pour limiter la tendance à la décélération de l'activité, il serait souhaitable que le Gouvernement accélère la réalisation d'équipements collectifs.

Pour lutter contre l'inflation et éviter le développement d'une spirale prix/salaires, le Gouvernement dispose d'un appareil de contrôle des prix qui a été renforcé dans le courant de 1974. Il paraît cependant difficile dans le contexte actuel, et sans doute peu efficace, de le renforcer encore et d'introduire par exemple des mesures de blocage. Dans le domaine de la politique des revenus, il serait sans doute souhaitable que les partenaires sociaux s'entendent au niveau de l'entreprise, du secteur, ou à l'échelle nationale, sur des normes de progrès compatibles avec le maintien de l'équilibre économique. Mais, compte tenu de l'hostilité traditionnelle des salariés français à l'application d'une telle politique, il faudrait les convaincre au préalable qu'elle ne se traduirait pas par une modération des seuls revenus salariaux. A cet égard, il faut souligner l'intérêt du prélèvement conjoncturel — dont les modalités d'application ont été analysées dans l'étude — et qui pourrait porter en 1975 sur 15 000 entreprises. Cette mesure devrait exercer des effets modérateurs sur les comportements des entreprises et les inciter à ne répercuter que prudemment dans leurs prix l'augmentation de leurs coûts, et par là même à freiner à la fois la progression des salaires qu'elles distribuent, et leurs marges bénéficiaires. Mais encore faudrait-il que la mesure ne bute pas sur des difficultés pratiques d'application, et ne se heurte pas, en particulier, à des comportements d'entente au niveau des firmes, visant à en limiter les effets.

Dans le domaine de l'emploi, il paraît difficile d'éviter en 1975 une nouvelle dégradation du marché du travail — qui pourrait être socialement intolérable, compte tenu des résultats passés. Pour que la décélération de l'activité ne se traduise par une augmentation massive du chômage, sans doute serait-il souhaitable que le Gouvernement incite davantage les entreprises à réduire les horaires plutôt que les effectifs. Il faut d'ailleurs rappeler à cet égard que la durée moyenne du travail est en France l'une des plus élevées parmi l'ensemble des pays Membres⁶². Afin de favoriser les transferts de main-d'œuvre rendus nécessaires par les reconversions industrielles indispensables dans les années à venir, il faudrait également que des mesures favorisant la mobilité du travail soient prises au niveau national, et que les efforts déjà réalisés ces dernières années dans le domaine de la formation professionnelle soient encore intensifiés.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le renchérissement du prix du pétrole a entraîné une modification considérable de la situation de la balance courante en 1974. En fait, le financement de ce déficit a pu se réaliser sans difficulté jusqu'à présent, compte tenu de l'importance des entrées de capitaux à court et à long terme qui traduit le fort endettement extérieur. En 1975, la décision prise par le Gouvernement français de limiter les importations de produits pétroliers à 51 milliards de francs devrait entraîner un certain allègement de la note pétrolière et un redressement sensible de la balance commerciale dans le courant de l'année. Des mesures ont déjà été prises ou annoncées dans le domaine des économies d'énergie, mais il faudrait certainement assurer un contrôle strict de leur exécution.

Mais, au-delà d'une politique — sans doute indispensable — d'économie à court terme des produits énergétiques, c'est à une véritable reconversion que conduit à moyen terme la rupture entraînée par l'augmentation des prix des produits pétroliers. Les autorités françaises souhaitent donner au Plan une nouvelle

62 La durée hebdomadaire du travail dans les industries manufacturières était en 1973 la suivante : USA : 40,7 heures, Canada : 39,6 heures, R.F.A. : 42,8 heures, France : 43,6 heures (Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques).

impulsion, en particulier par la création d'un « Conseil Central de Planification ». Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les orientations du VII^e Plan — actuellement en cours de préparation. Mais il paraît souhaitable que ceux qui auront à se prononcer sur les orientations du VII^e Plan favorisent le développement des équipements collectifs, indispensables à terme pour assurer la croissance équilibrée de l'économie et contribuer au maintien d'un bon climat social. Par ailleurs, il serait souhaitable que le VII^e Plan favorise un redéploiement de la politique industrielle, permettant les transferts de capitaux et de main-d'œuvre qui s'imposent entre les secteurs condamnés à une certaine régression — tout au moins à un ralentissement (comme le secteur automobile) — et les secteurs dont il faut favoriser à l'avenir le développement : énergie de substitution, industrie des biens d'équipement.

Annexe I

PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE
PRISES EN 1974

POLITIQUE MONÉTAIRE

7 janvier

Les établissements et entreprises du secteur de l'énergie sont autorisés à réaliser des emprunts à moyen ou long terme sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

10 janvier

Le taux de rendement des bons à cinq ans du Trésor et de la Caisse nationale de crédit agricole émis entre le 1-1 et le 30-6-1974 est fixé à 8.01 %. Le rendement des bons de ces organismes émis entre le 12-11-1968 et le 31-12-73 sont majorés de 0.75 à 0.92 points suivant la date d'émission.

16 janvier

Les taux limites fixés par la Banque de France pour le calcul du montant des réserves obligatoires sont fixés à :

- 25 % pour les réserves sur les exigibilités (ce montant limite était fixé à 15 % depuis le 16-10-72);
- 50 % pour les réserves sur les concours.

20 janvier

Les sociétés françaises empruntant à l'étranger sont dispensées d'autorisation pour :

- le financement d'opération exécutées à l'étranger;
- le financement d'importations à partir de France;
- le financement de courtage international.

Sont également dispensés d'autorisation les emprunts en monnaie étrangère n'excédant pas la contre valeur de 10 millions de francs et satisfaisant à certaines conditions — notamment faire l'objet d'une cession immédiate de devises.

21 janvier

Les taux applicables aux exigibilités des banques pour la détermination du montant minimum des réserves obligatoires sont fixés :

- (a) pour les comptes de résidents à :
 - 16% pour les exigibilités à vue,
 - 7% pour les comptes sur livrets et autres exigibilités,

POLITIQUE MONÉTAIRE (*suite*)

- (b) pour les comptes de non résidents les exigibilités ne donnent plus lieu à constitution de réserves.

7 février

Le Trésor public lance un emprunt de 1.5 milliard de dollars sur le marché international des capitaux. La durée de cet emprunt, réservé aux banques et institutions financières, est de plus de 7 ans. Le taux d'intérêt est fondé sur le taux offert sur les dépôts en dollars à 3, 6 ou 12 mois du marché entre banques à Londres auquel s'ajoute la rémunération des banques (0.46 % en moyenne).

11 février

Le taux de base des crédits bancaires est relevé et passe de 10.40 % à 11.40 %. Le taux minimum d'escompte des effets commerciaux passe de 10.80 % à 11.80 %.

13 mars

A compter du 21 mars 1974, le système des réserves obligatoires est supprimé pour les crédits à court terme en faveur de l'exportation concernant les crédits de préfinancement (pour les fabricants) et les crédits relais acheteur.

24 mars

A compter du 21 mars 1974 les taux applicables pour la détermination du montant minimum de réserves sur les crédits distribués par les banques et établissements financiers sont fixés à :

- 33 % sur la part de l'encours le plus récent excédent le chiffre recensé au 20 octobre 1973. Il s'agit ici des réserves ordinaires;
- un taux progressif de réserves supplémentaires si le taux de progression des encours de crédits soumis à l'obligation de réserves est supérieur à :
 - 12 % entre le 2-5-1973 et le 30-4-1974,
 - 13 % entre le 1-6-1973 et le 31-5-1974,
 - 13 % entre le 3-7-1973 et le 2-7-1974.

1^{er} avril

Les crédits destinés à assurer le financement des dépenses de remplacement de matériels anciens par des équipements industriels nouveaux procurant des économies d'énergie ne sont pas pris en compte dans les encours de crédits soumis à réserves obligatoires à taux progressif. Les crédits destinés au remplacement courant de matériels démodés ne bénéficient pas de cette dérogation.

21 avril

La date de référence pour le calcul des réserves obligatoires ordinaires sur les concours distribués est fixé au 2 janvier 1974 (au lieu du 2 octobre 1973).

Juin

Accord financier de règlement anticipé sur des commandes de l'Iran à l'industrie française. Cet accord prévoit le versement à la Banque de France d'un milliard de dollars en trois ans, 300 millions de dollars seront versés avant la fin de 1974.

POLITIQUE MONÉTAIRE (suite)

16 juin

A compter du 21 juin 1974 les taux applicables aux exigibilités des banques pour la détermination du montant minimum des réserves obligatoires sont fixés pour les comptes de résidents à :

- 17 % pour les exigibilités à vue (au lieu de 16 % depuis le 21-1-74),
- 6 % pour les comptes sur livrets et autres exigibilités (au lieu de 7 %).

En ce qui concerne les concours, l'obligation des réserves ordinaires est suspendue.

Le taux progressif de réserves supplémentaires s'applique lorsque le taux annuel de progression des encours de crédit soumis à l'obligation de réserves est supérieur à :

- 13 % entre le 31-7-1973 et le 31-7-74.

A compter du 31 juillet 1974 le taux progressif se calcule ainsi :

$$\text{Réserves supplémentaires} = \text{En} \times (0.30 p + 0.15 p^2),$$

$$\text{En} = \text{Total des encours de crédits en fin de période},$$

$$p = \text{nombre de points de dépassement des normes.}$$

Le taux de base des crédits accordés par les banques à leurs clients, passe de 11.4 % à 12.4 %, le taux minimum d'escompte des effets commerciaux de 11.8 % à 12.8 % et celui du découvert en compte courant de 13.45 à 14.45 %.

20 juin

Le taux de l'escompte est porté de 11 à 13 %.

Le taux des avances sur titres sur le marché monétaire est porté à 14.5 %.

28 juin

Le taux progressif des réserves supplémentaires s'applique lorsque le taux annuel de progression des encours de crédits soumis à l'obligation de réserves est supérieur à 13 % entre le 31-8-1973 et le 3-9-1974.

29 juin

Le taux d'intérêt versé par la Caisse nationale d'épargne et les caisses d'épargne ordinaires est porté à 6.5 % du 1-7-1974 au 31-12-74 (contre 6 % depuis le 1-1-1974). Une prime temporaire d'épargne de 1.5 % s'applique au supplément d'épargne constitué au 2^e semestre 1974 par rapport au premier.

9 juillet

Création de comités départementaux et d'un comité national chargés d'examiner la situation financière des petites et moyennes entreprises éprouvant de graves difficultés de trésorerie en raison du resserrement du crédit bancaire. Après examen, ces comités peuvent accorder un échelonnement des échéances fiscales ou para-fiscales de l'entreprise, ainsi qu'un financement à moyen ou long terme auprès des banques ou des établissements spécialisés.

11 juillet

Le taux annuel d'intérêt des bons à 5 ans de la Caisse nationale du crédit agricole émis entre le 1-7 et le 31-12-1974 est fixé à 9.02 %.

POLITIQUE MONÉTAIRE (suite)

18 juillet

A partir du 25 juillet 1974, le taux d'intérêt des obligations cautionnées — à 11 % depuis le 23-10-1973 — est porté à 13 %.

24 juillet

A compter du 1^{er} juillet 1974, le taux d'intérêt des dépôts et des prêts des comptes d'épargne logement est fixé à 3 % (au lieu de 2.5 %).

Le montant maximum de la prime d'épargne logement est porté à 4 800 F (contre 4 000 F) par opération de prêts.

La prime versée aux souscripteurs de contrats d'épargne logement ne peut dépasser 6 000 F (contre 5 300 F).

21 août

Les taux applicables aux exigibilités des banques pour la détermination du montant minimum des réserves obligatoires sont fixés pour les comptes des résidents à :

- 17 % pour les exigibilités à vue (sans changement),
- 4 % pour les comptes sur livrets et autres exigibilités (contre 6 % depuis le 21 juin 1974).

Le taux progressif de réserves supplémentaires s'appliquera lorsque le taux annuel des encours de crédits sera supérieur à :

- 13 % entre le 31-8-1973 et la 3-9-74,
- 13 % entre le 2-10-1973 et le 1-10-74,
- 13 % entre le 2-11-73 et le 5-11-74,
- 13 % entre le 30-11-73 et le 3-12-74,
- 12 % entre le 2-1-74 et le 2-1-75.

Pour les crédits de mobilisation de créances à court terme sur l'étranger, la norme de progression annuelle est fixée à :

- 19 % entre le 31-8-73 et le 3-9-74,
- 19 % entre le 2-10-73 et le 1-10-74,
- 22 % entre le 2-11-73 et le 5-11-74,
- 22 % entre le 30-11-73 et le 3-12-74,
- 22 % entre le 2-1-74 et le 2-1-75.

Sont exclus des encours de crédits :

- les crédits à l'exportation à moyen ou long terme;
- le montant des emprunts obligataires en francs;
- le montant des fonds propres;
- les crédits de préfinancement à l'exportation et les crédits acheteurs;
- les crédits destinés à réduire les dépenses d'énergie;
- les crédits à court terme à l'exportation inférieurs à la norme (19 % puis 22 %).

14 octobre 1974

Relèvement d'environ 1 point du taux d'intérêt des crédits à l'exportation qui est porté à 7.5 %

- immédiatement pour les opérations nouvelles,
- et à compter du 15-1-75 pour les opérations déjà engagées.

22 novembre

La Caisse nationale de crédit agricole est autorisée à ouvrir, à compter du 1^{er} octobre 1974, 750 millions de francs de prêts à court terme non bonifiés, au bénéfice des producteurs de viande bovine et porcine. Ces crédits, s'ajoutent aux

POLITIQUE MONÉTAIRE (suite)

prêts pour stockage du vin et des céréales, et sont placés hors « encadrement » du crédit.

20 décembre

Les taux applicables aux exigibilités des banques pour la détermination du montant minimum de réserves obligatoires, restent fixés, pour les comptes de résidents, à :

- 17 % pour les exigibilités à vue ;
- 4 % pour les comptes sur livrets et autres exigibilités.

Le taux progressif des réserves supplémentaires, concernant les concours distribués par les banques et établissements financiers, s'applique lorsque la progression des encours de crédits est supérieure aux indices suivants :

- 101 en fin janvier et fin février 1975 ;
- 102 en fin mars ;
- 103 en fin avril ;
- 104 en fin mai ;
- 105 en fin juin.

(100 : moyenne de fin septembre et fin décembre 1974).

Lorsque les crédits distribués un mois donné sont inférieurs au maximum autorisé par l'indice, les banques peuvent reporter le montant des crédits non distribués sur l'un des six mois suivants.

La base fixe correspondant à l'indice 100 est égale à la moyenne des encours de crédits autorisés au 1^{er}-10-74 et au 2-1-75 (soit, en moyenne, 112,5 % des encours au 2-10-73 et au 2-1-74).

Toutefois, à l'intérieur de ce régime général les crédits à l'exportation suivent une progression plus rapide correspondant aux indices suivants :

- 102 en fin janvier 75 ;
- 104 en fin février ;
- 106 en fin mars ;
- 108 en fin avril ;
- 110 en fin mai ;
- 112 en fin juin.

Base 100 au 2 janvier 1975 (à cette date les encours étaient supérieurs de 22 % à ceux du 2-1-1974).

Le taux d'intérêt des Caisses d'épargne est porté à 7,5 % à compter du 1-1-1975.

30 décembre

A compter du 1-1-75 les taux annuels d'intérêt des bons du Trésor et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole sont relevés de 1,5 % et passent à :

- 9,10 % pour les bons à 3 ans,
- 10,5 % (au lieu de 9 %) pour les bons à 5 ans.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE

Rappel des décisions prises le 5 décembre 1973

Le premier acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques normalement de 33,33 % de l'impôt de l'année précédente est porté exceptionnellement à 43 % en 1974 (payable en février 1974).

Le premier acompte de l'impôt sur les Sociétés est avancé d'un mois et son taux passe de 20 à 33,33 %.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE (suite)

3 janvier 1974

A partir du 12 janvier 1974, les nouveaux impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties et taxe d'habitation) basés sur la valeur locative cadastrale remplacent les anciens impôts, contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties et contribution mobilière. Un régime transitoire de cinq ans s'applique à la taxe d'habitation : chaque année, la base d'imposition variera de $\pm 20\%$ de la différence entre la base de référence et la nouvelle valeur locative.

2 mars

A compter du 4 mars 1974, une taxe parafiscale destinée à la Caisse nationale de l'énergie est appliquée sur le carburant, les essences et huiles légères (3.90F par hectolitre).

25 juin

Stérilisation des plus-values fiscales par le biais d'un remboursement de 3.5 millions de francs du Trésor Public à la Banque de France, ce qui réduit d'un quart la dette de l'État au titre des avances de l'institut d'émission au Trésor Public.

Économies de 1 milliard sur les dépenses prévues au budget de 1974.

Blocage des crédits inscrits au Fonds d'action conjoncturelle (1.6 milliard).

17 juillet

Contribution exceptionnelle de 18 % de l'impôt sur les sociétés calculé d'après les bénéfices du dernier exercice, et payable spontanément avant le 31 juillet 1974. Cette contribution ne peut être inférieure à 3 000 F, mais en sont exonérés les organismes sans but lucratif ainsi que les coopératives agricoles, les caisses de crédit mutuel agricole, les offices publics d'HLM, etc.

Les coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif sont réduits pour les biens d'investissement requis par les entreprises entre le 30 juin 1974 et le 1^{er} juillet 1975.

Les cotisations des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 1973 sont augmentées de majorations exceptionnelles plus ou moins remboursables et calculées par part de quotient familial :

Montant de l'impôt sur le revenu par part en 1974	Taux de la majoration exceptionnelle	Dont restituable avant le 30/9/75
2 501 à 5 000 F	5%	Totalité
5 001 à 10 000 F	10%	Moitié
10 001 à 100 000 F	15%	Tiers
+ de 100 000 F	20%	Quart

Les personnes ayant cessé de percevoir leur salaire entre le 1^{er} octobre 1973 et le 1^{er} octobre 1974 ne sont soumis à la majoration que si leur cotisation pour 1973 est supérieure à 3 500 F par part.

A compter du 1^{er} juillet 1974, renforcement de l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir : les plus-values nettes consécutives à la cession de terrains à bâtir seront retenues à 100 % (au lieu de 70 %) dans les bases de l'impôt sur le revenu si ce terrain a été acquis autrement que par une succession ou donation-partage.

Le taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées par les entreprises à l'occasion de la cession de terrains ou d'immeubles est porté à 25 % (au lieu de 15 %).

Institution d'une taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers. Cette taxe est égale à 10 % du montant des profits taxables réalisés en 1973 sur les plus-values de cession de terrains à bâtir, sur les profits de lotissement, sur les

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE (suite)

profits consécutifs à la vente d'immeubles acquis ou achevés depuis moins de 5 ans et sur les profits de construction ayant donné lieu au prélèvement de 10, 25 ou 30%.

La taxe à la valeur ajoutée sur les transports de voyageurs est ramenée du taux intermédiaire de 17.6% au taux réduit de 7%.

La taxe intérieure de consommation applicable au supercarburant, essences et au gas oil est relevée de 4.17 F par hectolitre.

28 juillet

A compter du 1^{er} août 1974, le taux de redevance de la télévision est fixé à :

- 140 F (noir et blanc) et 210 F (couleur) pour les récepteurs à usage personnel,
- 560 F (noir et blanc) et 840 F (couleur) pour les récepteurs fonctionnant dans les lieux publics.

5 octobre 1974

A compter du 1^{er} novembre 1974, le montant des subventions d'installation à la terre des travailleurs agricoles bénéficiaires de la promotion sociale est fixé en moyenne à 6 000 F (de 5 000 à 8 000 F).

25 octobre

De 1968 à 1972, les agriculteurs achetant du matériel pour leurs exploitations étaient soumis au paiement de la taxe à la valeur ajoutée bien qu'ils ne puissent la récupérer sur leurs clients. D'où un crédit d'impôt de 800 millions de francs dont 200 millions avaient été remboursés en 1972 lors de la suppression de la règle dite « du butoir ». Le nouveau remboursement est fixé au 1/8 de la moyenne des crédits d'impôt détenus par ces agriculteurs en 1971 soit 100 millions de francs.

30 octobre

Une partie de la taxe sur les salaires perçue par l'Etat est reversée aux collectivités locales. Pour 1973, à titre de régularisation définitive, une somme de 1 151 millions de francs est ajoutée aux 15 850 millions prévus. Par suite, la progression du versement en 1974 aux collectivités locales est de 22 % (au lieu des 13.8 % initialement prévus).

7 novembre

Certaines communes (plus de 100 000 habitants) sont autorisées à partir de cette date à instituer un versement destiné aux transports en commun. Ce versement s'applique aux employeurs de plus de 9 salariés et est assis sur les salaires dans la limite du plafond des cotisations de Sécurité sociale. Son taux ne peut être supérieur à 1 % des salaires (1.5 % si l'investissement de transport collectif est subventionné par l'Etat) et est affecté en priorité à la compensation des réductions de tarifs que les entreprises de transport en commun consentent aux salariés et à divers investissements destinés aux transports collectifs.

27 novembre

Le montant prévisionnel du versement de la taxe sur les salaires aux collectivités locales pour 1975 est de 18 410 millions, ce qui correspond à un accroissement prévisionnel de la masse salariale de 13.3 % en 1975 par rapport à 1974 et à une progression du versement de 8.3 % en 1975.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE (*suite*)

3 décembre

L'Etat accorde par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social un prêt de 1 450 millions de francs à l'industrie automobile. Il s'agit d'un prêt d'une durée de 15 ans dont l'échelonnement se fera jusqu'en fin 1975 et au taux de 9.75 %.

1 milliard est accordé à Citroën afin de faciliter l'assainissement de sa trésorerie et son rapprochement avec Peugeot.

450 millions sont versés à Renault pour acquérir la quasi totalité du capital de Berliet (dont l'actionnaire principal était Citroën).

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

10 avril 1974

En vue de limiter la consommation de produits énergétiques un arrêté stipule les conditions techniques auxquelles devront répondre les bâtiments d'habitation dont le permis de construire sera déposé après le 18 avril ou dont la construction sera achevée avant le 31-12-78.

29 mai

La consommation de gaz est ralentie :

Du 1^{er} juin 1974 au 31 mars 1975, la production de gaz de l'ensemble des directions régionales de Gaz de France est limitée à 77.3 milliards de thermies. En année gazière — du 1^{er} avril au 31 mars — cela correspond à une progression de 13 % alors qu'elle était de 23 % l'année précédente. Cette production sera également limitée du 1^{er} avril 1975 au 1^{er} avril 1976. Diverses dispositions sont prises en vue de l'application de cette décision.

6 juillet

En vue d'économiser l'énergie, la distribution de fuel-oil domestique est désormais contrôlée. Les quantités mises chaque mois (du 1-6-74 au 31-5-75) à la consommation intérieure par les raffineurs sont limitées à 100 % des quantités du mois correspondant de l'année précédente. Le droit d'approvisionnement minimal mensuel des distributeurs est fixé à 95 % des quantités fournies pendant le mois de référence. Les distributeurs :

- doivent assurer en priorité l'approvisionnement des hôpitaux, des établissements d'enseignement et des entreprises auxquelles l'interruption des livraisons de fuel-oil causerait des dommages graves,
- ne sont pas dans l'obligation de livrer aux consommateurs non prioritaires plus de 90 % des quantités de la période de référence.

6 septembre

Le Ministre de l'industrie annonce une augmentation de 26 % du budget de la recherche sur l'énergie en 1975, la création d'un comité consultatif de la recherche et du développement en matière d'énergie et la poursuite du développement massif de l'énergie nucléaire. D'autre part les distributeurs peuvent limiter les livraisons de fuel-oil domestique aux particuliers à 80 % (au lieu des 90 %) des quantités fournies lors de la période de référence.

12 septembre

Les offices HLM sont autorisés à emprunter à taux réduit aux caisses d'épargne, les sommes nécessaires aux améliorations thermiques. En 1974, 25 millions de francs sont débloqués au taux de 6.75 % sur 6 ans ou 8 % sur 8 ans.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE (*suite*)

25 septembre

Plafonnement de la valeur des importations nettes de pétrole de la France à 51 milliards de francs en 1975.

31 octobre

En cas de pénurie ou de mesure sur l'équilibre des échanges extérieurs, le Gouvernement peut par décret :

- soumettre à contrôle et à répartition les ressources en énergie et produits énergétiques de toute nature ainsi que les produits chimiques,
- interdire toute publicité de nature à favoriser l'accroissement de la consommation en énergie.

1^{er} novembre

Les consommateurs de fuel-oil lourd à usage industriel sont soumis à déclaration obligatoire de leurs consommations, quelle qu'en soit l'utilisation : industrie, agriculture, transport, chauffage de locaux publics ou privés. Cette déclaration comprend notamment les quantités livrées par fournisseur, depuis le 1^{er}-1-73 avec les prévisions pour 1975 et les possibilités techniques de recours à d'autres énergies. En cas de non déclaration les livraisons sont interdites à compter du 15 janvier 1975.

7 novembre

A compter du 9-11-74, les limitations de vitesse sur routes et autoroutes sont fixées à :

- 130 km/h sur les autoroutes ;
- 110 km/h sur les routes à deux chaussées séparées et les secteurs d'autoroutes situées en zone urbaine ;
- 90 km/h sur les autres routes.

4 décembre

Les limites supérieures de température de chauffage des logements ou autres locaux sont fixées en moyenne à 20° pour l'ensemble des pièces (la température d'aucune pièce ne peut dépasser 22° C).

Cette température moyenne est ramenée à 16° en cas d'innoculation pendant 24 à 48 heures et 8° si l'absence excède 2 jours.

Des exceptions sont prévues pour certains types de locaux (hospitaliers, etc.).

7 décembre

Sont interdites jusqu'au 31 décembre 1976 les actions publicitaires ayant pour objet d'inciter à la consommation de produits pétroliers, gazeux ou de l'électricité (concernant notamment les appareils de chauffage mobiles).

Un arrêté précise les modalités d'interdiction de la publicité lumineuse et de l'éclairage des vitrines de magasins et bureaux innocupés de 22 heures à 7 heures.

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE

5 janvier

A compter du 1^{er} janvier 1974, les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 1.36% par rapport au 1^{er} décembre 1973.

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

26 janvier

A compter du 14 janvier 1974, le montant des allocations d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi est relevé de 12.4 % par rapport au 1^{er} février 1973. Ces allocations se montent à 10 F par jour pendant les trois premiers mois puis à 9.10 F à partir du quatrième mois de chômage. La majoration pour personne à charge est fixée à 4 F par jour.

30 janvier

Un accord de salaires pour 1974 entre la Direction des Charbonnages de France et les syndicats de mineurs CFTC, FO et CGC garantit une progression minimale annuelle du pouvoir d'achat de 2 %.

14 février

A compter du 1^{er} janvier 1974 :

- le montant de l'allocation simple à domicile attribuée aux personnes âgées est fixé à 2 450 F par an (+ 8.9 % par rapport au 1^{er} juillet 1973). Cette allocation ne peut se cumuler avec un autre avantage vieillesse, et n'est cumulable avec les ressources personnelles que dans la limite de 6 400 F par an (au lieu de 6 100 F);
- le montant de l'allocation simple à domicile accordée aux infirmes dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 % est fixé également à 2 450 F par an. Cette allocation, l'allocation supplémentaire et les ressources personnelles ne peuvent excéder 5 300 F par an (au lieu de 5 000 F).

Le grand infirme peut cumuler diverses allocations et ses ressources personnelles dans la limite de 6 400 F par an (au lieu de 6 100 F).

16 février

A compter du 1^{er} janvier 1974, les pensions de retraite des régimes d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales sont majorées de 15.2 %.

21 février

A compter du 1^{er} février 1974, les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 2 % par rapport au 1^{er} janvier 1974.

27 février

Une majoration exceptionnelle et unique de 100 F est versée en mars 1974 à toutes personnes bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (personnes âgées), aux familles et jeunes ménages, aux personnes âgées, aux handicapés physiques et aux jeunes travailleurs bénéficiant de l'allocation logement, afin de compenser l'augmentation des charges de chauffage due à la hausse du coût de l'énergie.

1^{er} mars

Le salaire minimum de croissance (SMIC) est majoré de 3.2 % par rapport au 1^{er} décembre 1973. Il passe de 5.43 F à 5.60 F par heure.

2 mars

A compter du 1^{er} janvier 1974, le montant mensuel de l'allocation aux handicapés adultes est porté à 120 F (+ 9.1 % par rapport au 1^{er} juillet 1973).

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

1^{er} avril

Un accord de salaires entre la Direction de la SNCF et les syndicats de cheminots prévoit une majoration de 2.5 % au 1^{er} avril 1974. Les primes de traction sont majorées à la même date de 5 % (soit environ 1 % des salaires).

9 avril

Un accord de salaires à la Société nationale industrielle aérospatiale (S.N.I.A.S.) prévoit pour 1974 :

- une augmentation globale de salaires de 8 %, une clause d'augmentation du pouvoir d'achat de 1 %, le relèvement de la rémunération minimale mensuelle à 1 375 F pour 40 heures hebdomadaires, l'amélioration du régime des congés payés et de pré-retraite.

A partir du 1^{er} avril 1974, les salaires des agents de la RATP sont augmentés de 2.7 %.

12 avril

A compter du 1^{er} avril 1974, les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 2.2 %.

18 avril

Les salaires des personnels de l'EGF (Electricité et Gaz de France) sont majorés de 2 % à partir du 1^{er} février 1974 puis de 5 % à compter du 1^{er} mai 1974. S'y ajoute un versement exceptionnel uniforme de 125 F, fin avril.

23 avril

Amélioration du régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce.

A compter du 22 avril 1974 :

- la durée de versement de l'allocation est de :
 - 1 an pour le chômeur de moins de 50 ans,
 - 32 mois s'il a de 50 à 55 ans,
 - 2 ans s'il est âgé de plus de 55 ans;
- le montant de l'allocation spéciale de chômage est porté à :
 - (a) 40 % du salaire de référence* pendant :
 - 3 mois pour les allocataires devenus chômeurs à moins de 50 ans,
 - 6 mois s'ils avaient de 50 à 55 ans,
 - 1 an s'ils avaient de 55 à 58 ans,
 - 2 ans s'ils sont devenus chômeurs à plus de 58 ans.
 - (b) 35 % du salaire de référence*, à la suite de cette période, dans tous les cas.

* Salaire cotisable des trois derniers mois.

24 avril

L'indemnisation du chômage partiel est améliorée. A compter du 24 avril 1974, le montant de l'allocation complémentaire de chômage partiel, versée par les entreprises, est porté de 2.32 à 2.80 F. A compter du 7 octobre 1974, il s'élèvera à 3 F.

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

24 avril (suite)

Pour en bénéficier, il suffit d'une ancienneté d'un mois dans l'entreprise (au lieu de 3 mois). Mais le nombre d'heures indemnisables est limité à 320 pour l'année 1974.

2 mai

A compter du 1^{er} mai 1974, le salaire minimum de croissance (SMIC) est majoré de 6.25% par rapport au 1^{er} mars 1974 : il passe ainsi de 5.60 F à 5.95 F par heure.

18 mai

La réforme de l'allocation logement s'appliquant à partir du 1^{er} juillet 1974 entraînera un relèvement des allocations et une extension du nombre des bénéficiaires.

28 mai

A compter du 1^{er} juillet 1974, le plafond annuel de ressources fiscales permettant de bénéficier de l'allocation pour frais de garde d'enfant, et fixé à 2 130 fois le montant du SMIC au 1^{er} juillet de l'année précédente, est désormais majoré de 100% (au lieu de 70%) pour les ménages disposant de deux revenus distincts et de 50% (au lieu de 25%) par enfant à charge. Ceci permet d'augmenter notablement le nombre des bénéficiaires.

Le plafond est donc porté à 16 414 F (au lieu de 11 450) pour une personne seule avec un enfant et 27 690 F (au lieu de 17 862) pour un ménage avec un enfant percevant deux salaires; il est majoré de 5 538 F par enfant supplémentaire.

11 juin

A compter du 1-6-1974 les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 1.5%. En outre 5 points d'indice supplémentaires sont attribués uniformément à tous les agents.

21 juin

Une nouvelle augmentation de 1% au 1-5-74 suivie d'une majoration de 2.5% au 1-7-74 est accordée aux personnels d'Électricité et Gaz de France (EGF).

25 juin

A compter du 1-7-1974, les salariés agricoles se trouvant au chômage vont bénéficier des mêmes avantages que ceux prévus pour les travailleurs de l'industrie et du commerce sans emploi.

27 juin

A compter du 1^{er} juillet 1974, les montants :

- de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS),
- de la pension minimum de vieillesse,
- de la pension minimum d'invalidité,
- de la pension minimum allouée au conjoint survivant,
- de la majoration pour conjoint à charge,
- du minimum de l'allocation de vieillesse,

sont portés à 3 000 F par an (+ 22% par rapport au 1^{er}-1-1974). Les montants

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

limites annuels de ressource y ouvrant droit sont portés à 7 200 F pour une personne seule (+ 12.5 %) et à 12 600 F pour un ménage (+ 21 %).

A compter du 1^{er} juillet 1974 également, le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité est fixé à 3 300 F (+ 20 % par rapport au 1^{er}-1-1974).

28 juin

L'indemnité mensuelle versée aux travailleurs suivant un stage de promotion professionnelle est fixée à 1 300 F, 1 550 F ou 1 800 F par mois suivant le niveau de qualification, à partir du 1-7-1974.

29 juin

A compter du 1-7-1974 le salaire minimum de croissance (SMIC) est majoré de 7.56%. Il passe de 5.95 F à 6.40 F par heure.

1^{er} juillet

Le minimum journalier des allocations spéciales de chômage du régime complémentaire des ASSEDIC est porté à 16 F à partir du 1-7-74. L'aide publique étant fixée à 10 F, les ressources minimales du chômeur sont de 26 F par jour.

21 juillet

Les pensions de vieillesse, rentes d'invalidité et d'accidents du travail sont augmentées de 6.7 % à partir du 1-7-1974. Une nouvelle majoration de 6.3 % interviendra le 1-1-1975.

Par décret, les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 0.95 % et, deux points d'indice supplémentaires sont attribués uniformément à tous les fonctionnaires à compter du 1-7-1974; le 1-9-1974 l'augmentation sera de 2.47 % et le 1-11-1974 de 2.78 %.

15 août

A partir du 1-8-1974, la base mensuelle de calcul des prestations familiales est relevée de 12.9 % par rapport à mars 1973 et la base mensuelle de calcul permettant de déterminer la majoration de l'allocation de salaire passe de 235.20 F à 289.60 F (+ 23.1 % par rapport au 1-7-73).

A compter du 1-7-1974, le montant mensuel de l'allocation aux handicapés adultes est porté à 150 F (+ 25 % par rapport au 1-1-1974).

17 août

A compter du 1-7-1974 le montant de l'allocation simple attribuée aux personnes âgées est fixé à 3 000 F par an (+ 22.4 % par rapport au 1-1-1974). Les ressources personnelles permettant le cumul doivent être inférieures à 7 200 F l'an.

L'allocation aux invalides dont le taux est inférieur à 80 % est fixé également à 3 000 F par an. Cette allocation, l'allocation supplémentaire et les ressources personnelles ne peuvent excéder 6 300 F par an.

Le grand infirme peut cumuler diverses allocations et ses ressources personnelles dans la limite de 7 200 F par an.

31 août

Le SMIC est majoré de 2.5% au 1-9-1974. Il passe de 6.40 F à 6.55 F par heure.

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

1^{er} novembre 1974

A compter du 1^{er} novembre 1974 le montant de la pension d'invalidité est fixé à :

- 30 % du salaire annuel moyen des 10 années d'assurance les plus avantageuses pour l'assuré lorsque l'invalidé est capable d'exercer une activité rémunérée ;
- 40 % de ce même salaire annuel moyen lorsque l'invalidé est absolument incapable d'exercer une profession quelconque.

29 novembre

A compter du 1^{er} décembre 1974 le SMIC est majoré de 3 %. Il passe de 6.55 F à 6.75 par heure.

1^{er} décembre

Agrément de l'accord du 24 octobre 1974 créant une allocation supplémentaire d'attente aux travailleurs licenciés pour un motif économique (voir texte annexe III).

3 décembre

A compter du 1-12-74 les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 2.24 %.

20 décembre

A compter du 1-1-75, 3 points d'indice sont attribués uniformément à tous les personnels de l'Etat ce qui entraîne une croissance de l'ordre de 1.8 % pour les rémunérations les plus faibles, de 0.4 % pour les plus élevées.

26 décembre

Il est institué, à compter du 1^{er} janvier 1975, une compensation entre les régimes obligatoires de sécurité sociale qui tend à remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques entre les régimes.

29 décembre

- A compter du 1^{er} janvier 1975, les montants
- de l'allocation aux vieux travailleurs salariés,
 - de la pension minimum de vieillesse,
 - de la pension minimum d'invalidité,
 - de la pension minimum allouée au conjoint survivant,
 - de la majoration pour conjoint à charge,
 - du minimum de l'allocation de vieillesse,

sont portés à 3 250 F par an (+ 8.3 % par rapport au 1-7-74). Les montants limites annuels des ressources y ouvrant droit sont portés à 7 700 F pour une personne seule (+ 7 %) et 13 600 F pour un ménage (+ 8 %).

A compter du 1^{er} janvier 1975 également, le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité (FNS) est porté à 3 550 F (+ 7.6 % par rapport au 1^{er}-7-74). Ainsi le montant du « minimum vieillesse » (Allocation aux

POLITIQUE DES REVENUS ET POLITIQUE SOCIALE (suite)

Vieux Travailleurs salariés ou autres allocations de base + allocation supplémentaire du FNS) est porté à 6 800 F par an soit 567 F par personne et par mois (+ 31 % par rapport au 1^{er}-1-74).

31 décembre

A compter du 1-1-1975, le plafond des rémunérations soumis à cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales est fixé à 33 000 F par an (+ 18.5 %) soit 2 750 F/mois.

Un certain nombre de prestations (indemnités journalières maximales en cas de maladie, maternité, accident du travail ; montant maximum des pensions d'invalidité) sont relevées d'autant.

POLITIQUE DES PRIX

11 janvier

Les marges limites de distribution des produits pétroliers de consommation sont fixées comme suit, au commerce de gros et de détail :

- 11.72 F par hectolitre d'essence auto,
- 13.62 F par hectolitre de supercarburant,
- 11.17 F par hectolitre de gas oil.

25 janvier

Le prix catalogue des automobiles Renault, Citroën et Simca peut augmenter de 3 %.

26 janvier

Compte tenu de la majoration des marges de distribution, les prix limites de vente, toutes taxes comprises, des produits pétroliers s'établissent pour la région parisienne à :

- 1.61 F par litre pour l'essence (+ 28.8 %),
- 1.75 F par litre pour le supercarburant (+ 29.6 %),
- 1.04 F par litre pour le gaz oil (+ 20.2 %),
- 53 F par hectolitre pour le fuel oil domestique (+ 45.6 %),
- 309.20 F par hectolitre pour le fuel oil lourd n° 2 (+ 91.2 %).

1^{er} mars

Le prix du naphta est fixé à 430 F la tonne (+ 207 % par rapport à octobre 1973).

2 mars

Les prix de l'énergie électrique (haute et basse tension) sont relevés de 14.5 % en moyenne.

9 mars

La compagnie Air Inter est autorisée à augmenter les tarifs aériens de 16 % par rapport au 22-10-1973.

POLITIQUE DES PRIX (suite)

16 mars

Les prix du charbon au départ des mines augmentent de :

- 30 % pour les charbons industriels,
- 18 % pour les charbons domestiques.

26 mars

A compter du 1^{er} avril 1974, un nouveau dispositif de programmation des prix entre en vigueur.

1 *Prix industriels à la production.*

Le nouveau dispositif s'applique du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1974 (6 mois). En ce qui concerne les matières utilisées, seule est autorisée la répercussion, strictement contrôlée, des variations du coût des matières premières, de l'énergie et des biens intermédiaires incorporés dans les fabrications. Pour les autres composantes des prix, les accords plafonneront strictement et de façon forfaitaire le taux d'augmentation des prix autorisés.

En l'absence d'accord entre l'administration et la profession considérée, les entreprises de plus de 20 salariés ne pourront modifier leurs prix en hausse que sous réserve du dépôt préalable de leurs tarifs, auxquels l'administration pourra faire opposition.

2 *Marges d'importation et de distribution des produits industriels*

Dans le commerce des produits manufacturés et alimentaires, les organisations professionnelles d'importateurs, de grossistes et de détaillants avaient renouvelé des accords de stabilité des marges en valeur relative. En période de hausse rapide de l'énergie et des matières premières ceci conduirait à un gonflement exagéré des marges en valeur absolue. Les marges en valeur relative devront donc être inférieures en moyenne de 2 % en 1974 par rapport à 1973.

3 *Les prestations de service, liberté conventionnelle des prix.*

Les avenants aux conventions départementales ou nationales seront discutés, comme en 1973, en tenant compte de la structure des charges d'exploitation propre à chaque catégorie de prestations.

La part salariale du prix de revient pourra augmenter en fonction des gains de productivité et d'une progression acceptable des salaires. Pour les autres charges il sera tenu compte des facteurs de hausse dans les mêmes conditions que pour les prix industriels.

4 *Les sanctions.*

Pour réprimer plus rapidement les infractions aux accords il pourra être verbalisé, en cas de manquement à une convention, dès la première infraction.

Les infractions aux régimes concertés de prix concernant :

- la programmation des prix à la production des produits industriels,
- les marges d'importation et de distribution des produits industriels,
- la liberté conventionnelle des prix (entreprises prestataires de services),

sont constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues à l'ordonnance n° 45-1484 du 30-6-1945 prévoyant des amendes de 60 à 200 000 F et des peines d'emprisonnement.

1^{er} avril

Le gaz domestique augmente en moyenne ses tarifs de 14.5 % par rapport au 30-7-1973.

POLITIQUE DES PRIX (suite)

Les gaz industriels augmentent d'environ 40% par rapport au 1-1-1974 (+ 45% par rapport au 30-7-73).

A compter du 2 avril 1974, les transports routiers sont autorisés à relever leurs tarifs de

- 8% pour les services urbains et interurbains,
- 2.5% pour les transports scolaires,
- 6.5% pour les transports de marchandises.

4 avril

Les constructeurs automobiles français peuvent augmenter leurs prix de 3.7% en moyenne.

Mai

Les pouvoirs publics autorisent un nouveau relèvement du prix du naphta + 23% par rapport à mars 1974 soit + 278% par rapport à octobre 1973.

15 juin

Nouveau relèvement des prix du fuel oil. Les prix limites de vente toutes taxes comprises dans la région parisienne sont fixés à

- 55.10 F par hectolitre pour le fuel oil domestique,
- 343.30 F par hectolitre pour le fuel oil industriel.

30 juin

A partir du 1^{er} juillet 1974, date à laquelle prend fin le blocage intervenu le 1-1-1974, les loyers dans les immeubles anciens soumis à la loi du 1^{er} septembre 1948 augmentent de

- 6.8% pour la catégorie 3A, 3B, 2C et 2B,
- 9% pour les locaux de catégorie 2A.

1^{er} juillet

Les tarifs d'électricité sont relevés par rapport au 2-3-1974 de :

- 10% pour les fournitures haute tension de plus de 60 KW et 5% pour les fournitures de moins de 60 KW utilisées par les industriels,
- 3% pour la basse tension utilisée par les particuliers.

Les tarifs du gaz industriel ou domestique sont relevés en moyenne de 10% par rapport au 1-4-1974.

Les constructeurs automobiles peuvent augmenter leurs tarifs de 5% en moyenne.

17 juillet

Par suite du relèvement de la taxe intérieure de consommation, les prix des carburants augmentent de 0.05 F par litre. Les prix à la consommation s'établissent ainsi :

- essence : 1.66 F le litre (+ 3.1%),
- supercarburant : 1.80 F le litre (+ 2.9%),
- gas oil : 1.09 F le litre (+ 4.8%).

POLITIQUE DES PRIX (suite)

14 août

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers (toutes taxes comprises) dans la région parisienne sont relevés et fixés à :

- 1.13 F/litre pour le gas oil,
- 57.5 F/hl pour le fuel oil domestique,
- 374.7 F/hl pour le fuel oil lourd industriel.

23 août

Les pouvoirs publics autorisent un relèvement de 3.84 % des tarifs routiers marchandises.

2 septembre

En septembre, octobre et novembre 1974 est lancée l'opération « *frein sur les prix* ». Les commerçants détaillants s'y associent volontairement et s'engagent à pratiquer une baisse de 5% sur les « articles freins » du mois :

- *septembre* : certains produits alimentaires, équipement de l'écolier, vêtements et chaussures d'enfant;
- *octobre* : certains produits alimentaires, bonneterie et chemiserie pour adulte, équipement de la maison;
- *novembre* : certains produits alimentaires, habillement pour adulte.

Cette baisse, prélevée sur les marges bénéficiaires normales, pourra faire l'objet d'une déduction dans le cadre de l'impôt sur le chiffre d'affaires (TVA) et sur le revenu.

14 septembre

A compter du 16 septembre 1974, les tarifs postaux sont majorés :

- + 60% pour les lettres tarif normal qui passe de 0.50 F à 0.80 F;
- + 66.7% pour les lettres tarif réduit qui passe de 0.30 F à 0.50 F.

28 septembre

Les prix plafonds de construction de logements sociaux sont relevés de 10%.

28 septembre - 5 octobre

Nouveau régime de programmation des prix industriels s'appliquant à compter du 1^{er} octobre 1974 jusqu'au 30 septembre 1975.

Il prévoit la fixation de forfaits, *en hausse ou en baisse*, par la voie d'accords conclus entre l'administration et les entreprises, groupes d'entreprises ou secteurs professionnels. Cette détermination forfaitaire de l'évolution à la production des prix des produits industriels, y compris ceux des industries agricoles et alimentaires, est effectuée sur la base des prix licites effectivement pratiqués le 30-9-1974. Les forfaits correspondent à des taux de hausse maxima ou de baisse minima et sont fixés, en fonction des objectifs gouvernementaux, après examen conjoint par l'administration et la profession de la situation de la branche concernée (notamment des *variations des prix des matières premières et de l'évolution de la productivité*). Ces forfaits concernent un produit ou un groupe de produits sans possibilité de modulation à l'intérieur de ce regroupement. *A défaut d'accord* entre l'administration et la profession concernée, toute modification en hausse apportée aux tarifs et aux conditions de vente doit faire l'objet d'un *dépôt préalable*. L'administration des prix dispose d'un délai d'un mois pour faire opposition. Enfin il faut rappeler que depuis le 1^{er} avril

POLITIQUE DES PRIX (suite)

1972 les entreprises de production industrielle occupant moins de 20 salariés — au 1^{er}-10-1974 peuvent librement déterminer les prix des produits qu'elles fabriquent. Par ailleurs, les prix et conditions de vente de tous *produits modifiés ou nouvellement fabriqués* par une entreprise doivent faire l'objet d'un *dépôt préalable* auprès de la Direction de la concurrence et des prix. Ce dépôt doit être accompagné de tous les éléments justificatifs permettant d'apprécier le niveau des prix et conditions de vente proposés (résultats d'analyse, d'expériences ou de tests démontrant la réalité de la modification ou de l'innovation). L'administration dispose d'un mois pour faire opposition à leur application.

depuis le 28 septembre 1974

En application au nouveau régime de programmation annuelle des prix à la production des produits industriels, et à défaut d'accord entre l'administration et la profession concernée, toutes les décisions relatives aux limites forfaitaires des hausses autorisées ont été et sont publiées dans les bulletins officiels des services des prix.

3 octobre

Les constructeurs automobiles sont autorisés à relever leur tarif de 5 % en moyenne.

5 octobre

A compter du 1^{er} octobre 1974, le prix limite de vente, toutes taxes comprises dans la région parisienne, du fuel domestique est porté à 58.30 F l'hectolitre.

21 octobre

Toutes les catégories de pain subissent une majoration de 5 centimes à compter du 21 octobre.

25 octobre

A compter du 26 octobre, la liberté des prix est rendue à divers secteurs :
— véhicules automobiles,
— machines outils.

27 novembre

Faisant suite à l'accord signé à Bruxelles par les ministères de l'Agriculture de la CEE le 20 septembre, à compter du 7 octobre :

- le prix d'intervention le plus bas du blé tendre est fixé à 596.30 F la tonne (+ 5.4 % par rapport au 1-8-74),
- les prix d'intervention sont fixés pour :
 - l'orge à 563.36 F la tonne (+ 5 %),
 - le seigle à 593.91 F la tonne (+ 5 %),
 - le blé dur à 972.93 F la tonne (+ 5 %),
 - le maïs à 522.26 F la tonne (+ 5 %),
 - le riz à 79.64 F le quintal (+ 5 %).

20 décembre

A compter du 1-1-75, relèvement de 8 % des tarifs médicaux : la consultation du généraliste passe ainsi de 25 à 27 F.

POLITIQUE DES PRIX (suite)

21 décembre

A compter de cette date la liberté des prix est rendue aux :

- matériels de travaux publics,
- véhicules utilitaires de plus de 3.5 tonnes,
- appareils de contrôle industriel,
- produits de l'horlogerie, etc.

28 décembre

A l'importation et à tous les stades de la distribution, les prix des produits industriels, y compris ceux des industries agricoles et alimentaires, doivent baisser ou ne peuvent augmenter que d'un pourcentage égal à celui constaté par les revendeurs dans leurs prix d'achat depuis le 2 décembre 1974. La justification de ces hausses et de ces baisses doit être fournie, à partir des factures d'achat, à la demande de l'administration. Toutefois des dispositions particulières sont prévues :

- pour les collections saisonnières (vêtements et chaussures) ;
- pour les produits dont les prix ou les marges sont fixés par arrêtés (carburants, viande, lait, etc...) ;
- pour les professions qui signent des conventions ou des engagements avec les pouvoirs publics.

Les majorations ou minorations de prix ne s'appliquent pas aux stocks constitués par une entreprise avant la date de constatation de ces majorations ou minorations dans les factures d'achat. Par suite, il est interdit de superposer plusieurs étiquettes sur un même article préposé à la vente.

En raison de hausses excessives depuis un an, les prix des restaurants parisiens sont bloqués du 2 janvier au 31 mars 1975 par rapport aux tarifs en vigueur dans la semaine du 13-12 au 19-12-1974.

La programmation annuelle des prix des produits industriels depuis le 1^{er} octobre 1974 permet de contrôler plus efficacement les prix à la production. Afin d'assurer la répercussion au niveau des prix de détail les nouvelles dispositions imposent le maintien de la marge en valeur relative *article par article et à tout moment*, les mouvements de prix — hausse ou baisse — à la production devront donc être répercutés au détail.

31 décembre 1974

Le prix limite de reprise en raffinerie (hors taxe) du naphta est fixé à 510 F la tonne (— 4 % par rapport au 24 mai).

A compter du 1-1-75 les tarifs de l'électricité sont relevés par rapport au 1-7-74 de :

- 19.7 % pour les fournitures haute tension industrielle,
- 11.7 % pour les fournitures moyenne tension industrielle,
- 4.2 % pour les fournitures basse tension à usage domestique.

Les tarifs du gaz augmentent en moyenne de 20 % pour les usages industriels, 8.9 % pour les usages domestiques.

A compter du 1-1-75, et pour compenser la suppression des avances remboursables demandées à certains abonnés lors de l'installation du téléphone, la taxe de raccordement au réseau téléphonique passe de 500 à 1 100 F.

1^{er} janvier 1975

Faisant suite aux décisions prises par les producteurs de pétrole à Vienne en septembre et à Abu Dhabi entraînant en particulier une hausse de 5 % par

POLITIQUE DES PRIX (suite)

la fiscalité, à compter du 1-1-75 les prix limites de reprises en raffinerie (hors taxes) sont majorés par rapport au 11-1-74 de :

- 1 % pour l'essence,
- 0.9 % pour le supercarburant,
- 12 % pour le gas-oil,
- 9.2 % pour le fuel-oil domestique,
- 35.8 % pour le fuel-oil lourd industriel.

Les marges limites de distribution de gros et de détail sont fixés comme suit :

- essence auto 13.72 francs par hectolitre,
- supercarburant 15.62 francs par hectolitre,
- gas-oil 13.17 francs par hectolitre.

Les prix limites de vente toutes taxes comprises dans la Région parisienne s'établissent à :

- 1.69 F par litre pour l'essence (+ 1.8 % par rapport au 17-7-74),
- 1.83 F par litre pour le supercarburant (+ 1.7 % par rapport au 17-7-74),
- 1.16 F par litre pour le gas-oil (+ 2.7 % par rapport au 14-8-74),
- 60.70 F par hectolitre pour le fuel-oil domestique (+ 5 % par rapport au 14-8-74),
- 415.89 F par hectolitre pour le fuel-oil lourd industriel n° 2 (+ 11 % par rapport au 14-8-74).

CONTRÔLE DES CHANGES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

19 janvier

Le Gouvernement décide de suspendre les interventions du Fonds de stabilisation des changes ce qui entraîne le retrait du franc du « serpent » monétaire européen.

20 janvier

La date d'exigibilité du paiement des exportations de marchandises est celle prévue au contrat commercial. Elle ne doit pas excéder 180 jours après l'arrivée des marchandises au lieu de destination. Les importations doivent limiter à trois mois leur couverture de change à terme. Cette durée est portée de 6 à 12 mois pour l'importation de certains produits.

21 mars

Tous les règlements entre la France et l'étranger doivent être effectués sur le marché officiel des changes (suppression du double marché des changes institué le 21-8-71).

Juillet

Simplification de la réglementation des changes en matière d'investissement :

- Toute entreprise étrangère contrôlée par des résidents français pourra recevoir sans autorisation, des concours ayant le caractère d'investissement direct dans la limite d'un plafond annuel d'un million de francs, quelque soit le montant du projet.
- Sont dispensés de déclaration préalable en matière d'investissements étrangers en France :

CONTRÔLE DES CHANGES ET COMMERCE EXTÉRIEUR (*suite*)

- les opérations financières en devises étrangères (à concurrence de 2 millions de francs) liées au développement d'entreprises françaises déjà sous contrôle étranger;
- les acquisitions ou créations d'entreprises artisanales ou de commerce de détail exploitées personnellement par l'acquéreur étranger (dans la limite de 1 million de francs).

2 décembre 1974

Des contrats commerciaux signés ou prévus prévoient la fourniture à l'Irak de réalisations industrielles pour un montant de 15 milliards de francs environ.

6 décembre

Un accord avec l'URSS prévoit la livraison de gaz soviétique à la France. En 1976 ces livraisons assureraient 10 % de notre consommation.

En 1975 la participation française à la constitution en Union soviétique, d'un complexe d'aluminium représentera 3 milliards de francs.

17 décembre

A compter du 1-1-75 les droits de douanes entre la France et les nouveaux adhérents à la CEE sont abaissés de 20 points par rapport au 1-1-74.

*Annexe II***LE PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL****Loi n° 74-1169 du 30 décembre 1974 instituant un prélèvement conjoncturel**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Section I**DISPOSITIONS GÉNÉRALES***Article 1^{er}*

Il est institué un prélèvement conjoncturel contre l'inflation, remboursable dans les conditions prévues à l'article 11.

La présente loi cesse de recevoir application dès qu'est remplie la condition fixée à l'article 2-II.

L'autorisation de recouvrer le prélèvement conjoncturel devra être renouvelée chaque année par la loi des finances.

Article 2

I Le prélèvement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 1975 et aux fractions d'exercice restant à courir à cette date.

II Le prélèvement est supprimé lorsque l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du groupe « Produits manufacturés » n'a pas dépassé 1,5 p. 100 pendant une période de trois mois consécutifs. Cette suppression est constatée par un arrêté du ministre de l'économie et des finances et prend effet au premier jour du quatrième mois.

Le prélèvement est dû pour les mois écoulés de l'exercice en cours à la date de la suppression.

III Pour l'application du prélèvement, les fractions d'exercice mentionnées aux I et II sont assimilées à des exercices.

La marge définie à l'article 6 est ajustée au prorata du temps écoulé, selon le cas, jusqu'à la fin de l'exercice en cours au moment de l'institution du prélèvement, ou depuis le début de l'exercice en cours lors de la suppression du prélèvement.

L'exercice au titre duquel le prélèvement est dû est dénommé « exercice du prélèvement ».

Article 3

Le produit du prélèvement est versé à un compte ouvert à cet effet dans les écritures de la Banque de France.

Section II

CHAMP D'APPLICATION ET ASSIETTE DU PRÉLÈVEMENT

Article 4

I Sont passibles du prélèvement les entreprises publiques ou privées qui entrent dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés ou relèvent de l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles et qui remplissent les conditions suivantes :

Pour les entreprises dont l'activité principale est de vendre des marchandises, biens, fournitures ou denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir le logement, réaliser un chiffre d'affaires ou de recettes annuel hors taxes excédant 30 millions de francs, ou 10 millions de francs pour celles qui emploient plus de 150 salariés;

Pour les autres entreprises, réaliser un chiffre d'affaires ou de recettes annuel hors taxes excédant 8 millions de francs ou 3 millions de francs pour celles qui emploient plus de 150 salariés.

Les entreprises qui exercent des activités relevant à la fois des deux catégories ci-dessus sont passibles du prélèvement si leur chiffre d'affaires ou de recettes global annuel hors taxes excède 30 millions de francs, ou 10 millions de francs lorsqu'elles emploient plus de 150 salariés, ou si le chiffre d'affaires ou de recettes afférent aux activités de la deuxième catégorie dépasse 8 millions de francs, ou 3 millions de francs lorsqu'elles emploient plus de 150 salariés.

II Sont passibles également du prélèvement les sociétés filiales au sens de l'article 354 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, lorsque la société mère est elle-même passible du prélèvement. Toutefois, il ne sera fait application de cette disposition qu'aux sociétés filiales qui emploient un nombre de salariés ou réalisent un chiffre d'affaires ou de recettes annuel hors taxes supérieur à la moitié des limites fixées au paragraphe I ci-dessus.

III Le chiffre d'affaires ou de recettes s'entend de celui réalisé au cours de l'exercice du prélèvement, rapporté s'il y a lieu à l'année.

Le nombre de salariés s'apprécie comme en matière de participation des employeurs à la formation professionnelle continue.

IV En cas d'abaissement du chiffre d'affaires ou de recettes annuel ou du nombre de salariés au-dessous des chiffres limites, l'entreprise reste passible du prélèvement au titre de l'exercice au cours duquel cet abaissement intervient.

Article 5

I 1 Le prélèvement est assis sur l'excédent, constaté à la fin de chaque exercice, de la marge réalisée par l'entreprise au cours de cet exercice par rapport à la marge de l'exercice précédent, qui constitue la marge de référence.

La marge est définie à l'article 6. La marge de l'exercice de référence fait l'objet des corrections prévues à l'article 9.

2 Toutefois, sur simple demande formulée dans les trois premiers mois de chaque exercice soumis au prélèvement auprès de l'administration chargée de son recouvrement, les entreprises intéressées pourront obtenir que l'avant-dernier exercice soit substitué à l'exercice précédent comme base de référence.

II 1 Lorsque la durée de l'exercice du prélèvement est différente de l'exercice de référence, la marge de référence est celle de la période de même durée se terminant à la clôture de l'exercice de référence. S'il y a lieu, la marge constatée à la fin du ou des exercices clos au cours de cette dernière période est ajustée au prorata du temps.

2 Toutefois, sauf en cas d'application du I-2, si au cours d'une période de deux ans, une entreprise clôture plusieurs exercices ayant chacun une durée inférieure à l'année, la marge de référence est celle réalisée pendant l'exercice précédant immédiatement cette période.

Article 6

I La marge est la différence entre les sommes inscrites aux rubriques suivantes du compte d'exploitation générale et du compte de pertes et profits que les entreprises doivent joindre à leur déclaration de résultats :

D'une part :

- Les ventes et produits accessoires;
- Les stocks à la fin de l'exercice;
- Les ristournes, rabais et remises obtenus;

Les produits financiers, à l'exclusion des produits de filiales déductibles des bénéfices imposables dans les conditions prévues à l'article 216 du code général des impôts, des revenus distribués par les personnes morales exonérées d'impôt sur les sociétés et des bénéfices sociaux correspondant à des droits dans des sociétés visées à l'article 8 du code général des impôts. Toutefois, si la personne morale dont proviennent ces produits, revenus et bénéfices exerce ses activités en France, cette exclusion est subordonnée à la condition qu'elle soit elle-même passible du prélèvement :

D'autre part :

- Les stocks au début de l'exercice;
- Les achats de matières et marchandises,

ainsi que, dans la mesure où les charges correspondantes sont admises en déduction des bénéfices imposables :

- Les impôts et taxes;
- Les travaux, fournitures et services extérieurs;
- Les transports et déplacements;
- Les frais divers de gestion, à l'exclusion des frais de mission et de réception;
- Les frais financiers;

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

Cette différence est diminuée en proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par rapport au chiffre d'affaires total hors taxes et droits indirects. Sont assimilées à des exportations, au sens du présent texte, les affaires visées à l'article 263 du code général des impôts ainsi que les affaires de ventes effectuées en franchise de taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 275 du même code, portant sur des produits destinés à être revendus en l'état à l'exportation.

Cependant les entreprises pourront s'abstenir d'effectuer cette correction.

La valeur des stocks doit être déterminée selon une même méthode à la fin et au début de chaque exercice.

II Une loi ultérieure fixera les modalités de calcul du I aux entreprises dont les résultats imposables ne sont pas déterminés suivant les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux.

Article 7

I Pour l'application du prélèvement conjoncturel aux entreprises de banque, aux établissements financiers, aux établissements de crédit à statut légal spécial et aux entreprises de crédit différé, le chiffre d'affaires s'entend de l'ensemble des perceptions opérées sur les clients, sociétaires et souscripteurs, des revenus du portefeuille-titres, des produits perçus sur opérations de crédit-bail, des intérêts perçus et des produits accessoires.

II 1 La marge visée à l'article 5 est égale à la différence entre les sommes inscrites aux rubriques comptables suivantes :

D'une part :

Les produits bancaires;

Les perceptions nettes pour les entreprises de crédit différé;

Les revenus du portefeuille-titres, à l'exclusion des produits de filiales déductibles des bénéfices imposables dans les conditions prévues à l'article 216 du code général des impôts, des revenus distribués par les personnes morales exonérées d'impôt sur les sociétés et des bénéfices sociaux correspondant à des droits dans des sociétés visées à l'article 8 du code général des impôts. Toutefois, si la personne morale dont proviennent ces produits, revenus et bénéfices exerce ses activités en France, cette exclusion est subordonnée à la condition qu'elle soit elle-même passible du prélèvement;

Les intérêts perçus;

Les produits sur opérations de crédit-bail;

Les produits accessoires;

Les indemnités à la charge des adhérents pour les entreprises de crédit différé;

D'autre part :

Les frais bancaires, les commissions et les intérêts versés, ainsi que, dans la mesure où les charges correspondantes sont admises en déduction des bénéfices imposables :

Les impôts et taxes;

Les travaux, fournitures et services extérieurs;

Les transports et déplacements;

Les commissions aux apporteurs pour les entreprises de crédit différé;

Les frais divers de gestion à l'exclusion des frais de mission et de réception;

Les intérêts sur emprunts obligatoires;

Les intérêts des comptes courants d'associés;

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

2 Cette différence est diminuée en proportion de l'encours moyen des crédits à l'exportation de l'entreprise au cours de l'exercice par rapport à l'encours moyen de l'ensemble de ses crédits. Cependant, les entreprises peuvent s'abstenir d'effectuer cette correction.

III 1 Pour tenir compte de l'incidence de l'évolution des taux de refinancement, la marge de l'exercice du prélèvement est, selon le cas, réduite ou majorée d'une somme égale au produit du solde moyen des opérations de trésorerie réalisées sur le marché monétaire au cours de cet exercice par la différence constatée entre les taux moyens de l'argent sur ce marché au cours de l'exercice du prélèvement et au cours de l'exercice de référence.

Pour les établissements dont le solde moyen des opérations de trésorerie est débiteur, cette somme est déduite de la marge, lorsque la différence ci-dessus est négative; elle est ajoutée à la marge dans le cas contraire.

La règle inverse s'applique pour les établissements dont le solde moyen des opérations de trésorerie est créditeur.

2 Pour tenir compte de l'incidence des réserves supplémentaires constituées auprès de la Banque de France en application du décret n° 70-109 du 5 février 1970 et des textes qui l'ont complété, la marge de l'exercice du prélèvement est, selon le cas, réduite ou majorée d'une somme égale au produit de la variation négative ou positive de ces réserves supplémentaires entre l'exercice de référence et l'exercice du prélèvement par les taux moyens du marché monétaire en vigueur au cours des périodes mensuelles pour lesquelles la variation est constatée.

3 Le décret prévu à l'article 24 définira les opérations de trésorerie et les taux à retenir pour l'application des correctifs ci-dessus ainsi qu'éventuellement les

modalités d'adaptation aux établissements de statut légal spécial dont l'activité principale consiste à transformer de l'épargne liquide ou à court terme en prêts à long terme.

Article 8

I Pour l'application du prélèvement conjoncturel aux entreprises d'assurances, de capitalisation et de réassurances de toute nature et quelle que soit leur forme juridique, le chiffre d'affaires ou de recettes s'entend du montant des primes émises ou acceptées en réassurance.

II 1 La marge visée à l'article 5 est égale à la différence entre les sommes inscrites aux rubriques comptables suivantes :

D'une part :

Les primes de l'exercice nettes de cessions et rétrocessions ou les primes et accessoires nets d'annulation et de cessions et rétrocessions, pour les entreprises d'assurance sur la vie et de capitalisation;

Les provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice et la participation aux excédents des exercices antérieurs incorporés dans l'exercice, pour les entreprises d'assurance sur la vie et de capitalisation;

Les produits financiers, à l'exclusion des produits de filiales déductibles des bénéfices imposables dans les conditions prévues à l'article 216 du code général des impôts, des revenus distribués par les personnes morales exonérées d'impôt sur les sociétés et des bénéfices sociaux correspondant à des droits dans des sociétés visées à l'article 8 du code général des impôts. Toutefois, si la personne morale dont proviennent ces produits, revenus et bénéfices exerce ses activités en France, cette exclusion est subordonnée à la condition qu'elle soit elle-même passible du prélèvement;

Les produits accessoires;

D'autre part :

Les prestations, frais et sinistres de l'exercice nets de cessions et rétrocessions; ou les sinistres et capitaux échus nets de cessions et rétrocessions, pour les entreprises d'assurance sur la vie et de capitalisation;

Les provisions mathématiques à la clôture de l'exercice, pour les entreprises d'assurance sur la vie et de capitalisation. ainsi que, dans la mesure où les charges correspondantes sont admises en déduction des bénéfices imposables :

Les impôts et taxes;

Les travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements;

Les commissions versées aux courtiers;

Les commissions et courtages de réassurance;

Les frais divers de gestion, à l'exclusion des frais de mission et de réception;

Les charges de placement et les frais financiers;

Les intérêts servis à la provision pour participation aux excédents;

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

2 Cette différence est diminuée en proportion du montant d'affaires réalisées en assurance et en réassurance et portant sur des risques étrangers ou liés au commerce international.

Le montant à retenir est calculé de la façon suivante :

(a) Pour les opérations d'assurance transport : le montant total des primes émises;

En ce qui concerne l'assurance des dommages aux corps et l'assurance de la responsabilité civile : le montant total des primes émises nettes de réassurance afférant à des contrats garantissant des aéronefs, des corps de navires, des bateaux fluviaux et des véhicules commerciaux terrestres utilisés pour le transport international;

En ce qui concerne l'assurance des facultés : le montant total des primes émises nettes de réassurance diminué d'un pourcentage destiné à tenir compte du volume d'affaires correspondant à des transports internes; ce pourcentage sera fixé annuellement, par arrêté du ministre de l'économie et des finances, au vu des résultats enregistrés pendant l'exercice précédent et après consultation du conseil national des assurances;

(b) Pour toutes les autres catégories d'assurance : le montant total des primes émises nettes de réassurance correspondant à des contrats portant sur des risques situés à l'étranger;

(c) Pour les opérations de réassurance : le montant des acceptations provenant d'entreprises étrangères, diminué du montant de cessions et rétrocessions à des entreprises étrangères.

Cependant les entreprises peuvent s'abstenir d'effectuer cette correction.

III Le pourcentage de variation des équipements mentionné aux articles 10 et 20 est obtenu en comparant les valeurs brutes comptables des immobilisations amortissables à l'exclusion des immeubles de placement.

Article 9

I La marge de référence est modifiée comme il est indiqué ci-après par application de pourcentages destinés à tenir compte de la variation des moyens de production de l'entreprise, de l'évolution des gains moyens de productivité et de l'évolution prévisible des prix :

(a) Pour tenir compte de la variation des moyens de production de l'entreprise, la marge de référence est modifiée, en plus ou en moins, par application du pourcentage défini à l'article 10 ci-après;

(b) Pour tenir compte de l'évolution prévisible des gains moyens de productivité, la marge obtenue par application du *a* ci-dessus est majorée d'un pourcentage fixé chaque année par la loi. Si les gains de productivité de l'entreprise dépassent ces gains moyens, il est fait application des dispositions de l'article 12;

(c) Pour tenir compte de l'évolution prévisible des prix, la marge obtenue par application du *b* ci-dessus est majorée d'un pourcentage fixé chaque année par la loi.

II La marge de référence obtenue par application des dispositions du I ci-dessus est, le cas échéant :

(a) Majorée ou réduite de la variation, par rapport à l'exercice de référence, de la provision pour fluctuation des cours inscrite au bilan de l'entreprise;

(b) Majorée ou réduite de la variation par rapport à l'exercice de référence des pertes enregistrées à raison des créances détenues sur les clients à l'exception de celles provenant d'affaires réalisées à l'exportation;

(c) Majorée d'une somme égale à 5% des salaires inférieurs à 120% du S.M.I.C. et des charges accessoires afférentes à ces salaires;

(d) Majorée du montant de la perte d'exploitation de l'exercice de référence dans la limite du déficit fiscal de cet exercice hors reports déficitaires; toutefois si au cours de cet exercice l'entreprise a provisionné des créances douteuses dont la perte définitive au cours de l'exercice du prélèvement met en jeu le correctif prévu au *b*, la perte d'exploitation est réduite du montant des provisions constituées;

(e) Majorée du montant des charges sociales ou parafiscales nouvelles par rapport à l'exercice de référence.

III Pour les exercices clos en 1975, le pourcentage destiné à tenir compte à la fois de l'évolution générale prévisible des prix et des gains moyens de productivité est fixé à 14,3 % par rapport à l'exercice précédent et à 16 % par rapport à l'avant-dernier exercice.

Article 10

Le pourcentage de variation des moyens de production est égal à la somme pondérée des pourcentages de variation de l'emploi et des équipements. La pondération est opérée proportionnellement à l'importance relative des frais de personnel et des amortissements au cours de l'exercice du prélèvement.

Le pourcentage de variation de l'emploi est obtenu en comparant le nombre des heures de travail, affecté d'un coefficient de pondération traduisant l'évolution des qualifications dans l'entreprise considérée, de l'exercice du prélèvement et celui de l'exercice de référence, déterminés dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 24 ci-après.

Le pourcentage de variation des équipements est obtenu en comparant les valeurs brutes comptables des immobilisations amortissables constatées à la clôture de l'exercice du prélèvement à celles qui ont été constatées à la clôture de l'exercice de référence.

Article 11

Le prélèvement est perçu au taux de 33 1/3 %.

Les sommes versées par les entreprises au titre du prélèvement leur sont remboursées lors de la suppression de ce dernier constatée par l'arrêté ministériel prévu à l'article 2, ou en cas de non-renouvellement par la loi de finances.

Les sommes remboursées devront être affectées, dans un délai de deux ans, au financement des investissements de l'entreprise.

Article 12

Les entreprises peuvent obtenir la dispense totale ou partielle du prélèvement en établissant que l'excédent de marge déterminé en application des articles 6 à 10 ci-dessus résulte directement, en totalité ou en partie, de circonstances particulières, d'ordre économique ou juridique, exclusives de tout caractère inflationniste de leur gestion.

Les demandes adressées à cet effet font l'objet d'une décision administrative prise par la commission du prélèvement instituée à l'article 13 ci-après. La commission peut également accorder des délais de paiement si des circonstances exceptionnelles le justifient.

La commission du prélèvement notifie aux agents de l'administration fiscale compétente :

- 1 Le dépôt par une entreprise du recours en dispense totale ou partielle;
- 2 Les décisions qu'elle a prises pour accorder cette dispense;
- 3 Les décisions qu'elle aura prises pour accorder des délais de paiement.

La notification a pour effet de suspendre les délais de procédure courant contre l'entreprise concernée au titre des dispositions de l'article 16.

Article 13

Il est institué auprès du ministre de l'économie et des finances une commission du prélèvement. Cette commission est présidée par un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire, en activité ou à la retraite, nommé par décret.

Les décisions de la commission sont prises en section ou par plusieurs sections réunies. Chacune des sections comprend un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire et un membre du tribunal de commerce, en activité ou à la retraite, deux représentants de l'administration et deux membres désignés sur proposition des chambres de commerce et d'industrie et des organisations représentatives des diverses catégories d'entreprises entrant dans le champ d'application de la présente loi.

Les sections et les sections réunies sont présidées par l'un des magistrats membres de ces formations ou par le président de la commission. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les membres de la commission autres que le président sont désignés par arrêté ministériel.

Les demandes doivent être adressées à la commission dans les deux mois de la clôture de l'exercice du prélèvement.

La commission doit se prononcer dans les deux mois de sa saisine, faute de quoi il est sursis sans pénalité, jusqu'à l'intervention de la décision, au versement du prélèvement et des acomptes prévus à l'article 15 exigibles postérieurement à la présentation de la demande. Toutefois, les sociétés ont la possibilité de saisir la commission après le délai de deux mois suivant la clôture de l'exercice du prélèvement. Dans ce cas, il n'est pas sursis au versement du prélèvement et des acomptes.

La décision doit être motivée.

Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel sous les peines édictées à l'article 378 du code pénal. Les agents de l'administration fiscale ne peuvent opposer le secret professionnel à une demande de renseignements émanant du président.

Les recours pour excès de pouvoir contre les décisions de la commission sont portés devant le Conseil d'État.

Section III

PAIEMENT DU PRÉLÈVEMENT. ACOMPTES

Article 14

I Les entreprises liquident le prélèvement et l'acquittent auprès de la recette des impôts dont elles relèvent.

Le prélèvement est versé avant la fin du quatrième mois suivant la clôture de chaque exercice.

II Tout redevable du prélèvement est tenu de remettre à la recette des impôts, dans le délai prévu pour le versement du prélèvement, une déclaration établie sur un imprimé conforme au modèle fixé par le ministre de l'économie et des finances.

Article 15

I Les entreprises redevables du prélèvement sont tenues au paiement des acomptes exigibles à l'expiration de chaque trimestre civil.

Les paiements devront être effectués dans le mois suivant l'expiration du trimestre.

II Pour le paiement de ces acomptes, les entreprises peuvent se référer soit au prélèvement qui sera dû au titre de l'exercice, soit, si elles le souhaitent, au prélèvement dû au titre de l'exercice antérieur. Les acomptes sont fixés par application des taux suivants au prélèvement servant de base de calcul :

10 % en ce qui concerne le premier acompte de l'exercice;

15 % en ce qui concerne le second acompte;

25 % en ce qui concerne le troisième acompte

30 % en ce qui concerne le quatrième acompte.

Au cas où l'exercice a une durée supérieure à douze mois, le montant total des acomptes versés après le quatrième est égal à 20 % du prélèvement servant de base au calcul. Ces acomptes supplémentaires ont chacun le même montant.

Le premier versement vaudra option pour l'un ou l'autre de ces modes de calcul pour la durée de l'exercice du prélèvement : cette option sera, sauf dénonciation de la part du redevable, renouvelé à chaque exercice par tacite reconduction.

Lors de la liquidation définitive du prélèvement, les acomptes ou fractions d'acomptes non versés aux dates prévues font l'objet d'une majoration de 15 %.

III Pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 1975 ou en cours à cette date, les entreprises qui souhaitent exercer l'option prévue au premier alinéa du II procèdent à la liquidation du prélèvement qui aurait été exigible, dans les conditions prévues aux articles 5 à 11, si le prélèvement avait été mis en application au titre des exercices ouverts le 1^{er} janvier 1974 ou en cours à cette date. Pour le calcul de ce prélèvement, le pourcentage prévu à l'article 9-III est fixé à 16 %.

IV Lors de la liquidation définitive du prélèvement, l'excédent éventuellement versé est restitué à l'entreprise.

V Les acomptes peuvent être réduits ou supprimés sur décision du ministre de l'économie et des finances en fonction de la conjoncture et de la situation de trésorerie des entreprises.

Section IV

PROCÉDURE

Article 16

Sous réserve des dispositions des articles 6 à 10 et 12 à 15, le prélèvement est établi et recouvré comme en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et avec les sanctions applicables à ces taxes. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées comme pour ces impôts.

Article 17

L'administration peut s'assurer de la conformité matérielle de la déclaration prévue à l'article 14 avec les éléments de la comptabilité de l'entreprise. Celle-ci ne peut se prévaloir de ce contrôle pour s'opposer à une vérification ultérieure de sa comptabilité en invoquant les dispositions prises de l'article 1649 septies B du code général des impôts.

Section V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18

Sous réserve des dispositions de l'article 20, les entreprises nouvelles sont passibles du prélèvement à compter de l'expiration du douzième mois suivant celui du début de leur activité.

Article 19

En cas de cession ou cessation d'entreprise, le prélèvement est immédiatement exigible.

Article 20

I En cas de cession partielle d'entreprise, fusion, scission ou apport partiel d'actif, là où les entreprises cessionnaires ou bénéficiaires des apports sont passibles du prélèvement dans les conditions prévues à l'article 4 dès le premier exercice clos après le transfert. Toutefois, pour cet exercice, le prélèvement leur est applicable même si leur chiffre d'affaires annuel ou leurs effectifs sont inférieurs aux limites prévues au même article, lorsqu'au cours du dernier exercice clos avant le transfert, une ou plusieurs des entreprises cédantes ou apporteurs dépassaient les limites de chiffre d'affaires ou d'effectifs prévues à cet article.

II Dans les cas visés au I, pour le calcul du pourcentage de variation des équipements servant à corriger la marge du premier exercice clos après l'opération, les immobilisations ayant fait l'objet de la cession ou de l'apport sont retenues pour la valeur brute qu'elles avaient avant leur transfert.

III Lorsque l'entreprise cessionnaire ou bénéficiaire des apports n'a pas de marge de référence au sens de l'article 5, la marge de référence utilisée pour l'assiette du prélèvement au titre du premier exercice du prélèvement est égale à la marge ou à la somme des marges, afférentes aux activités cédées ou apportées, des entreprises ayant participé à l'opération. Chacune de ces marges est évaluée au prorata de la valeur brute comptable des actifs amortissables cédés ou apportés par rapport à l'ensemble des actifs amortissables avant l'opération.

Dans ce cas, le pourcentage de variation du volume de l'emploi est calculé, par référence aux heures de travail effectuées dans chaque entreprise ayant participé à l'opération, au prorata de la valeur brute comptable des actifs amortissables cédés ou apportés par rapport à l'ensemble des actifs bruts amortissables avant l'opération.

Article 21

Le prélèvement n'est pas admis dans les charges déductibles pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.

Article 22

L'administration chargée du recouvrement du prélèvement communique à l'administration chargée de la réglementation et du contrôle des prix le montant du prélèvement dû par les entreprises.

Article 23

I Un rapport déposé par le Gouvernement avant le 1^{er} octobre 1975 rendra compte de l'application du prélèvement conjoncturel et de l'activité de la commission du prélèvement au cours des deux premiers trimestres.

II Le Gouvernement déposera, avant le 1^{er} octobre 1976, un rapport sur les conditions d'application du prélèvement conjoncturel en 1975 portant notamment sur le nombre et la répartition, par branche et par taille, des entreprises assujetties et sur le montant des sommes dues et recouvrées, ainsi que de chacun des acomptes versés. Ce rapport sera accompagné d'un compte rendu d'activité de la commission du prélèvement.

Article 24

Les conditions d'application de la présente loi sont fixées par décret en Conseil d'État.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 décembre 1974.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Par le Président de la République :

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

MICHEL PONIATOWSKI

Le ministre de l'économie et des finances,

JEAN-PIERRE FOURCADE

Annexe III

(a) RAPPEL DU RÉGIME DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE EN FRANCE

Les allocations de chômage comprennent :

1 *L'aide publique* (versée par l'État).

Allocation principale (depuis le 14-1-74).

— Pendant les trois premiers mois : 10 F par jour;

— Après le 3^e mois : 9.10 F par jour;

Majoration pour personne à charge : 4 F par jour.

2 *Les allocations spéciales de chômage* (allocation complémentaire des ASSÉDIC¹ — UNÉDIC²).

(a) *Montant* (depuis le 22-4-1974).

— 40 % du salaire mensuel de référence (salaire cotisable des trois derniers mois) pendant :

— 3 mois pour les allocataires devenus chômeurs à moins de 50 ans;

— 6 mois s'ils avaient de 50 à 55 ans;

— 1 an s'ils avaient de 55 à 58 ans;

— 2 ans s'ils sont devenus chômeurs à plus de 58 ans;

— 35 % du salaire antérieur au-delà, dans tous les cas.

(b) *Durée limitée* à :

— 1 an pour le chômeur de moins de 50 ans;

— 32 mois s'il a de 50 à 55 ans;

— 2 ans s'il est âgé de plus de 55 ans.

(b) ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'ATTENTE AUX SALARIÉS LICENCIÉS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

Accord du 14 octobre 1974

1 OBJET

Une allocation supplémentaire d'attente est créée.

Cette allocation a pour but d'apporter aux salariés licenciés pour motif économique d'ordre conjoncturel ou structurel, y compris dans le cas d'un règlement judiciaire ou d'une liquidation de biens, une aide au reclassement lorsque le licenciement n'a pu être évité et que le reclassement n'est pas assuré immédiatement.

1 Régime des ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce); convention paritaire du 31-12-1958 et avenants signée par le CNPF et la CFDT, FO, la CGC puis par la CGT et la CFTC.

2 L'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) fédère les ASSEDIC.

Elle leur garantit le maintien de leur rémunération antérieure pendant une période maximale d'une année lorsque, malgré leurs efforts et ceux des organismes qui doivent concourir à leur reclassement, ils sont encore dans l'attente de celui-ci.

2 CADRE INSTITUTIONNEL

Ce régime est institué par un avenant à la convention du 31 décembre 1958. Il fonctionne dans le cadre des structures de l'UNÉDIC¹.

3 BÉNÉFICIAIRES

3.1 *Champ d'application*

Le régime est applicable aux salariés relevant du régime d'allocations spéciales de chômage et qui répondent aux conditions d'ouverture du droit visés au 3.2 ci-après.

3.2 *Conditions d'ouverture du droit*

Les salariés doivent remplir les conditions suivantes :

- 3.21 Être licencié pour un motif économique d'ordre conjoncturel ou structurel entraînant suppression d'emploi; le motif du licenciement devra être attesté par l'inspecteur du travail;
- 3.22 Avoir appartenu pendant 6 mois au régime d'allocations spéciales de l'UNÉDIC au cours des 12 mois précédant la date de rupture du contrat;
- 3.23 Être âgé de moins de 60 ans à la date de rupture du contrat;
- 3.24 Être physiquement apte à l'exercice d'un emploi;
- 3.25 Être inscrit comme demandeur d'emploi;
- 3.26 Ne pas être en chômage saisonnier;
- 3.27 N'avoir pas refusé, sans motif valable, de suivre une formation professionnelle proposée notamment par l'ANPE² ou par l'APEC³;
- 3.28 N'avoir pas refusé, sans motif valable, un emploi offert notamment par l'ANPE et répondant aux conditions prévues au 2^o de l'article 4 du décret du 25 septembre 1967.

4 DURÉE DE L'ALLOCATION

Le droit à l'allocation supplémentaire d'attente qui sera versée jusqu'au reclassement ou jusqu'au 60^e anniversaire de l'intéressé à compter de la rupture du contrat est ouvert pour une période d'un an.

Toutefois, à l'expiration du 3^e mois, du 6^e mois et du 9^e mois d'indemnisation, le dossier de chaque bénéficiaire sera examiné par une commission paritaire qui, compte tenu :

- des possibilités et des efforts de reclassement de l'intéressé;
- des offres d'emploi qui lui auront été faites dans le cadre d'une des procédures

1 L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) est une association loi 1901 dont la mission est de fédérer les ASSÉDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) celles-ci — également associations loi 1901 — jouent un rôle technique essentiel en matière d'allocations d'assurance, en effet elles versent non seulement les contributions prévues par le régime mais, également, depuis l'intervention du décret 67-806 du 25 septembre 1967, les allocations d'aide publique.

2 L'Agence nationale pour l'emploi est un établissement public national, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui, sous l'autorité du ministre du Travail, est notamment chargée de la prospection des emplois disponibles et du placement des travailleurs, du fonctionnement de la Bourse nationale de l'emploi, des opérations préalables aux formations professionnelles.

3 L'APEC (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens) est une association correspondante de l'ANPE qui a pour objet le placement et le recyclage des cadres.

prévues par les textes en vigueur : lois, règlements et accords (Nota : l'ANPE, de même que l'APEC, communiqueront toutes indications utiles à ce sujet à la commission paritaire);
des stages de formation professionnelle proposés ou suivis;
décidera s'il y a lieu de maintenir le versement de l'allocation supplémentaire d'attente.

5 MONTANT DE L'ALLOCATION

L'allocation supplémentaire d'attente sera égale à la différence entre, d'une part 90% du salaire de référence en vigueur dans le régime d'allocations spéciales et, d'autre part, le total des allocations d'aide publique et des allocations spéciales (ou l'allocation unique qui, dans le cas de la simplification, se substituerait à ces deux catégories d'allocations)⁴.

Si l'intéressé suit un stage de formation professionnelle, l'allocation supplémentaire d'attente sera égale à la différence entre 90% du salaire de référence et les indemnités versées au titre du stage.

6 MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION

L'allocation supplémentaire d'attente sera versée dans les mêmes conditions que les allocations spéciales de chômage.

7 INTERRUPTION DU VERSEMENT DE L'ALLOCATION

- 7.1 Le paiement de l'allocation cesse lorsque l'intéressé atteint l'âge de 60 ans. Toutefois il percevra les allocations de garantie de ressources dans les conditions définies au point 10 ci-après.
- 7.2 Le service de l'allocation est interrompu du jour où l'intéressé retrouve une activité professionnelle, salarié ou non; il reprend dès la cessation de l'exercice de cette nouvelle activité si l'intéressé répond aux conditions fixées par l'article 4, paragraphe 2 du règlement.

8 FINANCEMENT

Pour la part non financée par l'État, l'indemnité d'attente entrera dans les charges de l'UNEDIC, les cotisations à cet organisme continuant à être réparties entre employeurs et salariés dans la proportion respective de 4/5^e et de 1/5^e.

9 DATE D'APPLICATION

- 9.1 Le nouveau régime entrera en vigueur à compter de la première quatorzaine qui suivra l'agrément de l'avenant à la convention du 31 décembre 1958⁵.
- 9.2 Les salariés répondant aux conditions prévues au 3.2 ci-dessus et licenciés depuis moins d'un an à la date d'application du régime, bénéficieront, au maximum pour la durée restant à courir sur le délai d'un an prévu au point 4 ci-dessus, de l'allocation supplémentaire d'attente dans les conditions prévues au dit point 4.

10 MODIFICATIONS A APPORTER AU RÉGIME DE LA GARANTIE DE RESSOURCES

Le régime de la garantie de ressources institué par l'accord du 27 mars 1972 sera modifié dans les conditions suivantes :

⁴ Le salaire de référence des ASSEDIC est le salaire journalier moyen perçu au cours des trois derniers mois d'activité, retenu dans la limite actuelle de 27 840 F par trimestre, soit 9 280 F par mois. Au maximum, les 90% du salaire de référence sont donc égaux à 8 352 F par mois.

⁵ L'accord est entré en application le 18 novembre 1974.

- 10.1 Le délai d'attente, prévu à l'article 2-d de l'annexe au règlement du régime d'allocations spéciales relative aux salariés de plus de 60 ans privés d'emploi, sera supprimé :
pour les salariés âgés de 60 ans ou plus à la date de rupture de leur contrat et remplissant toutes les autres conditions fixées au 3.2 ci-dessus ;
pour les salariés en cours d'indemnisation au titre de l'allocation supplémentaire d'attente, au jour de leur 60^e anniversaire.
- 10.2 Les salariés entrant dans l'un des deux cas visés au 10.1 ci-dessus et qui remplissent toutes les conditions requises pour bénéficier du régime de la garantie de ressources, à l'exception de la condition de 10 ans prévue à l'article 2-c) de l'annexe au règlement du régime d'allocations spéciales relative à la situation des salariés de plus de 60 ans privés d'emploi, bénéficieront néanmoins de ce régime :
dans le premier cas, pendant un an à compter de leur licenciement,
dans le deuxième cas, à compter de leur 60^e anniversaire et pour la durée restant à courir sur le délai d'un an prévu au point 4 ci-dessus.

11 DISPOSITIONS DIVERSES

La nouvelle allocation étant en supplément aux allocations du régime spécial déjà versées⁶, les dispositions concernant la validation des périodes indemnisées pour l'assurance maladie, l'assurance vieillesse et les régimes complémentaires recevront application de plein droit.

⁶ Si la nouvelle allocation ne supporte pas de charges sociales elle sera par contre imposable et considérée comme revenu imposable.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau A Comptes nationaux
Produit national et dépense nationale (concepts normalisés)
En milliards de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
<i>Aux prix courants</i>										
Consommation privée	277.9	297.5	321.3	348.1	381.2	434.0	477.2	533.8	597.5	679.0
Consommation des administrations publiques	58.3	61.7	65.8	70.6	79.5	90.0	100.1	112.0	123.7	137.9
Formation brute de capital	120.6	125.6	143.7	153.8	168.9	203.8	227.1	243.8	276.3	318.9
DÉPENSE INTÉRIEURE	456.8	484.8	530.8	572.5	629.6	727.8	804.4	889.6	997.5	1 135.8
Exportations de biens et services et revenus des facteurs	62.4	70.1	77.1	82.5	89.4	109.8	138.5	160.6	180.7	220.4
moins : Importations de biens et services et revenus des facteurs	62.5	65.1	75.4	80.2	89.0	114.1	134.5	151.6	171.8	212.4
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	456.7	489.8	532.5	574.8	630.0	723.5	808.4	898.6	1 006.4	1 143.8
moins : Impôts indirects nets de subventions	68.4	72.0	78.2	81.7	82.3	98.2	104.4	115.1	125.7	141.4
Revenus nets en provenance du reste du monde	0.7	0.8	0.8	1.0	0.7	0.7	1.0	0.7	0.2	0.8
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COUT DES FACTEURS	387.6	417.0	453.5	492.1	547.0	624.6	703.0	782.8	880.5	1 001.6
<i>Au prix de 1970</i>										
Consommation privée	357.5	373.2	391.5	412.2	429.3	456.5	477.2	505.4	534.6	566.9
Consommation des administrations publiques	81.5	83.5	85.2	88.3	92.4	96.9	100.1	104.3	108.5	112.2
Formation brute de capital	150.7	153.2	170.9	178.7	191.3	217.6	227.1	233.0	253.3	273.5
DÉPENSE INTÉRIEURE	589.7	609.9	647.6	679.2	713.0	771.0	804.4	842.7	896.4	952.6
Exportations de biens et services et revenus des facteurs	74.5	82.8	89.8	96.4	105.3	123.2	138.5	154.7	170.6	192.2
moins : Importations de biens et services et revenus des facteurs	75.9	78.2	88.6	95.1	106.5	130.3	134.5	146.3	167.6	191.2
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	588.3	614.5	648.8	680.5	711.8	763.9	808.4	851.1	899.4	953.6
moins : Revenus nets en provenance du reste du monde	0.7	0.9	1.0	1.1	0.9	0.9	1.0	0.8	0.3	0.9
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	587.6	613.6	647.8	679.4	710.9	763.0	807.4	850.3	899.1	952.7

Source : Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

Tableau B Comptes nationaux (définitions françaises)
Évolution trimestrielle (1972-1973)¹
En volume, milliards de francs 1972, chiffres corrigés des variations saisonnières

	1972				1973			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV
RESSOURCES								
Production intérieure brute	886.7	881.9	894.4	914.7	937.2	943.1	949.6	966.6
Importations (caf)	134.3	134.9	133.6	144.5	152.0	155.2	154.2	156.7
Total des ressources	1 021.0	1 016.8	1 028.0	1 059.2	1 089.2	1 098.3	1 103.8	1 123.3
EMPLOIS								
Consommation des ménages	568.2	564.6	580.2	583.6	596.0	604.0	607.1	621.0
Demande finale des Administrations et des Institutions financières ²	34.5	35.0	35.3	35.4	35.5	35.8	36.0	36.0
Formation brute de capital fixe	256.3	257.1	255.6	265.1	270.2	277.1	274.0	282.5
Exportations et solde des utilisations de service	136.4	145.8	144.7	156.0	155.6	162.4	165.6	166.3
Variations de stocks	25.6	14.4	12.3	19.0	31.9	19.0	21.1	17.5
Total des emplois	1 021.0	1 016.8	1 028.0	1 059.2	1 089.2	1 098.3	1 103.8	1 123.3

¹ Les comptes économiques trimestriels publiés par l'INSEE couvrent la période 1963-1973. La démarche suivie pour leur établissement a consisté à relier entre elles dans un système cohérent les informations conjoncturelles actuellement disponibles en prenant appui sur les comptes publiés annuellement.

² Non compris les investissements en logements des Administrations et des Institutions financières.

Source : INSEE, Rapport sur les comptes de la Nation, 1973.

Tableau C Formation intérieure brute de capital fixe
En millions de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
<i>Aux prix courants</i>										
TOTAL DE LA FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL FIXE	108 573	119 682	132 399	144 117	156 417	183 715	208 158	230 494	260 381	295 861
Ventilation par produits :										
Locaux d'habitation	29 673	34 634	37 158	39 240	42 999	49 550	55 993	60 595	68 983	78 958
Autres constructions et ouvrages	32 114	35 770	39 781	45 142	48 812	56 257	62 757	68 088	76 066	85 768
Matériel de transport	9 916	9 486	11 057	11 340	12 057	77 908	89 408	101 811	115 332	131 135
Matériel divers	36 870	39 792	44 403	48 395	52 099					
Ventilation par secteurs :										
Administration centrale	4 045	4 747	5 502	6 372	7 159	7 478	8 609	8 829	9 087	10 274
Collectivités locales et Sécurité sociale	10 284	11 189	12 106	13 601	14 351	15 979	18 387	20 122	23 378	26 539
Entreprises privées	72 273	79 787	88 269	96 012	104 930	128 261	147 306	165 927	188 930	216 182
Entreprises publiques	21 971	23 959	26 522	28 132	29 977	31 997	33 856	35 616	38 986	42 866

Source : Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

Tableau D Revenus et dépenses des particuliers et institutions privées sans but lucratif
En millions de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	<i>Aux prix courants</i>									
Rémunération des salariés	212 275	228 926	247 239	267 034	298 186	343 519	388 652	436 205	489 600	563 613
Revenu de la propriété et de l'entreprise	108 714	117 617	126 697	140 013	150 521	165 156	183 653	200 646	223 234	251 837
Revenu des entrepreneurs individuels	84 918	90 659	96 817	105 176	111 046	118 241	130 339	140 572	158 015	178 802
Intérêts, loyers, dividendes et dons des sociétés	23 796	26 958	29 880	34 837	39 475	47 674	54 012	61 072	66 629	74 886
<i>moins</i> : Intérêt de la dette des consommateurs	469	508	617	672	796	759	698	998	1 410	1 851
Transferts courants des administrations publiques, nets	71 471	78 773	86 317	94 557	105 173	120 859	135 197	151 798	171 819	198 112
Transferts courants en provenance du reste du monde	1 321	1 288	1 242	1 274	1 589	2 090	2 355	3 377	3 525	3 983
Transferts courants des entreprises	8	—	122	217	269	310	198	380	459	545
REVENU DES PARTICULIERS ET INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF	393 320	426 096	461 000	502 423	554 942	631 934	710 055	792 406	888 637	1 018 090
<i>moins</i> : Impôts directs frappant les particuliers et institutions privées sans but lucratif	80 636	89 091	96 984	106 035	121 919	142 517	158 156	176 410	201 210	227 463
REVENU DISPONIBLE	312 684	337 005	364 016	396 388	433 023	489 417	551 899	615 996	687 427	790 627
<i>moins</i> : Transferts courants au reste du monde	1 910	2 196	2 440	2 606	3 488	4 802	5 205	5 814	6 589	7 380
Épargne	32 897	37 312	40 310	45 700	48 308	50 574	69 499	76 379	83 324	104 207
DÉPENSES DES CONSOMMATEURS EN BIENS ET SERVICES	277 877	297 497	321 266	348 082	381 227	434 041	477 195	533 803	597 514	679 040

Source : Mémorandum statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

Tableau E Production industrielle
Indices corrigés des variations saisonnières, 1970 = 100

	Pondé- ration	1970	1971	1972	1973	1973				1974		
						I	II	III	IV	I	II	III
INDICES MENSUELS												
Industries extractives	9.5	100	94	91	89	93	88	86	88	90	90	89
Industries manufacturières ¹	81.6	100	105	113	122	119	122	125	123	127	127	129
Métallurgie de base	13.1	100	97	101	108	107	109	108	110	116	116	118
Métaux ferreux ²	10.4	100	96	99	105	111	112	87	112	121	121	96
Métaux non ferreux ²	2.7	100	102	109	119	123	130	95	127	131	131	98
Transformation des métaux ²	18.7	100	109	119	133	129	132	136	136	140	138	138
Matériel de transport ^{2,4}	7.5	100	112	125	133	140	141	105	144	141	135	96
Textiles et chaussures	15.6	100	107	114	112	113	112	112	110	114	113	112
Produits chimiques	16.7	100	106	115	128	123	129	133	128	129	132	136
Autres industries manufacturières	17.5	100	104	110	118	117	117	119	118	124	126	128
Électricité et gaz	8.9	100	107	120	130	127	128	130	135	131	134	140
Indice général, construction exclue ¹	100.0	100	104	112	120	118	120	122	121	124	125	127
INDICES TRIMESTRIELS												
Industries agricoles et alimentaires	75.0	100	105	106	107	111	109	109	111	109	111	
Machines et appareils mécaniques	79.0	100	112	113	120	124	124	131	131	133	139	
Indice général, bâtiment et travaux publics exclus	609.0 ⁵	100	106	111	118	118	120	121	122	123	125	

1 Non compris les denrées alimentaires, les boissons, l'habillement, les produits du bois et l'ameublement.

2 Non corrigé des variations saisonnières.

3 Non compris les machines non électriques.

4 Non compris l'aéronautique.

5 Poids de l'indice général, bâtiment et travaux publics inclus = 830.

Sources : OCDE : Production industrielle, Statistiques rétrospectives et Supplément trimestriel aux Principaux indicateurs économiques. INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

Tableau F **Marché du travail et emploi**
En milliers

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Population active civile	19 399	19 638	19 813	19 964	20 118	20 177	20 431	20 755	20 967	21 155	21 403
Population active civile occupée	19 126	19 422	19 544	19 684	19 753	19 749	20 093	20 392	20 511	20 663	20 954
Employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux	5 287	5 169	5 062	4 959	4 858	4 753	4 641	4 521	4 396	4 275	4 155
Salariés	13 839	14 253	14 482	14 725	14 895	14 996	15 452	15 871	16 115	16 388	16 799
Emploi civil par secteurs ¹											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 741	3 603	3 468	3 340	3 216	3 098	2 982	2 865	2 791	2 673	2 560
Industrie	7 452	7 658	7 692	7 751	7 728	7 640	7 786	7 903	8 093	8 126	8 243
Autres activités	7 933	8 161	8 384	8 593	8 809	9 011	9 325	9 624	9 627	9 864	10 151
Situation de l'emploi (moyennes mensuelles)											
Demandes d'emploi non satisfaites	97	98	142	148	196	254	223	262	337	380	394
Offres d'emploi non satisfaites	54	45	30	38	32	36	78	93	123	165	252

1 A partir de 1971 les données relatives à la répartition de l'emploi civil par secteurs ne sont pas strictement comparables à celles des années précédentes.

Sources : OCDE, Statistiques de la population active (estimations de moyennes annuelles). INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

Tableau G Opérations des Administrations publiques
Base comptabilité nationale, concepts normalisés
En millions de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
ADMINISTRATION CENTRALE :										
Recettes courantes	98 902	106 887	113 902	122 071	131 301	155 187	168 914	183 590	207 231	228 686
Impôts et transferts courants en provenance des autres agents économiques	96 921	104 594	111 766	119 326	128 612	151 702	163 808	177 951	202 050	222 573
Revenu de la propriété et de l'entreprise	1 981	2 293	2 136	2 745	2 689	3 485	5 106	5 639	5 181	6 113
Dépenses courantes	82 873	88 989	94 240	108 736	118 681	132 672	144 438	160 762	181 858	199 156
Biens et services	44 210	46 585	49 680	53 324	60 569	67 830	75 401	84 368	92 877	103 001
Transferts courants au profit des autres agents économiques	38 663	42 404	44 560	55 412	58 112	64 842	69 037	76 394	88 981	96 155
ÉPARGNE NETTE	16 029	17 898	19 662	13 335	12 620	22 516	24 476	22 828	25 373	29 530
Provisions pour amortissements et autres provisions d'exploitation	240	265	300	330	380	410	460	515	550	610
Transferts nets en capital au profit des autres agents économiques	-7 720	-8 172	-8 857	-9 289	-9 021	-9 691	-9 058	-9 511	-10 690	-12 157
Formation brute de capital fixe	-4 045	-4 747	-5 502	-6 372	-7 159	-7 478	-8 609	-8 829	-9 087	-10 274
EMPRUNTS NETS (-) OU PRÊTS NETS	4 504	5 244	5 603	-1 996	-3 180	5 756	7 269	5 003	6 146	7 709
COMPTE CONSOLIDÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :										
Recettes courantes	169 668	184 220	199 234	215 032	237 311	278 747	307 903	341 543	382 626	435 296
Impôts et transferts courants en provenance des autres agents économiques	166 939	181 106	196 204	211 146	233 422	273 794	300 805	333 702	375 178	426 481
Revenu de la propriété et de l'entreprise	2 729	3 114	3 030	3 886	3 889	4 953	7 098	7 841	7 448	8 815
Dépenses courantes	148 349	160 898	173 656	190 129	215 149	243 532	268 409	301 752	337 392	384 670
Biens et services	58 328	61 718	65 769	70 648	79 475	89 993	100 084	111 991	123 695	137 892
Transferts courants au profit des autres agents économiques	90 021	99 180	107 887	119 481	135 674	153 539	168 325	189 761	213 697	246 778
ÉPARGNE NETTE	21 319	23 322	25 578	24 903	22 162	35 215	39 494	39 791	45 234	50 626
Provisions pour amortissements et autres provisions d'exploitation	700	840	950	1 040	1 200	1 300	1 460	1 630	1 750	1 930
Transferts nets en capital au profit des autres agents économiques	-6 180	-6 404	-7 307	-7 544	-7 344	-7 837	-7 669	-7 930	-8 893	-10 046
Formation brute de capital fixe	-14 329	-15 936	-17 608	-19 973	-21 510	-23 457	-26 996	-28 951	-32 465	-36 813
EMPRUNTS NETS (-) OU PRÊTS NETS	1 510	1 822	1 613	-1 574	-5 492	5 221	6 289	4 540	5 626	5 697

Source : Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

Tableau H Masse monétaire et contreparties
Fin de période, en milliards de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969	1970	1971	1972	1973
	Ancienne série						Nouvelle série				
TOTAL DE LA MASSE MONÉTAIRE	184.33	204.44	226.05	255.62	285.23	302.63	300.35	345.63	406.34	493.82	567.63
A Disponibilités monétaires	160.57	175.66	189.28	198.32	214.16	214.92	210.99	234.14	260.10	302.52	332.10
Billets et monnaies divisionnaires en circulation ¹	60.13	64.74	67.62	70.84	72.71	72.11	72.65	75.88	77.95	83.99	89.53
Dépôts à vue	100.44	110.92	121.66	127.48	141.45	142.81	138.34	158.26	182.15	218.53	242.57
B Disponibilités quasi-monnaies	23.76	28.78	36.77	57.30	71.07	87.71	89.36	111.49	146.24	191.30	235.53
Comptes sur livrets et comptes d'épargne-logement dans les banques	5.09	6.14	9.52	17.63	22.15	24.45	25.73	31.04	43.06	67.34	84.86
Bons et comptes à échéance fixe dans les banques	12.09	13.81	15.79	23.90	28.78	40.31	40.69	55.08	73.36	88.64	111.09
Autres postes ²	6.58	8.83	11.46	15.77	20.14	22.95	22.94	25.37	29.82	35.32	39.58
CONTREPARTIES											
A Or et devises, net³	28.02	31.35	33.18	34.36	18.64	9.29	9.29	23.00	40.78	47.29	39.86
B Créances sur le Trésor public	47.79	49.82	51.37	56.63	59.89	63.40	63.29	61.87	63.65	62.75	54.06
<i>dont :</i>											
Prêts et avances de la Banque de France à l'État	9.00	7.13	9.04	9.45	9.31	8.90	8.90	8.46	8.55	5.45	4.53
Effets publics détenus par le système bancaire	8.03	9.00	5.50	4.03	3.22	3.02	3.02	2.48	1.36	0.36	0.41
Comptes courants postaux d'entreprises ou de particuliers	18.77	20.57	22.08	24.42	27.05	29.01	29.02	30.34	32.10	37.48	41.31
C Crédits à l'économie⁴	111.59	125.48	143.58	168.62	204.57	227.56	231.08	275.20	324.93	409.98	484.53
Banque de France	22.64	24.90	23.43	22.85	41.39	49.88	49.88	42.64	32.42	60.29	83.51
Banques	83.91	93.48	110.82	133.13	146.41	156.36	159.88	207.57	262.43	349.69	401.02
CNCA ⁵	5.04	7.10	9.33	12.64	16.77	21.32	21.32	24.99	30.08		
D Divers⁶	-3.07	-2.21	-2.08	-3.99	2.13	2.38	-3.31	-14.44	-23.02	-26.20	-10.82

1 Déduction faite des billets en caisse dans les banques.

2 Principalement bons de la CNCA (part détenue par le public).

3 D'après la situation de la Banque de France.

4 Y compris les bons ou obligations à moyen terme émis par les organismes spécialisés.

5 Fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables distribués et financés par la CNCA sur des ressources monétaires.

6 Effets en cours de recouvrement à la Banque de France et solde de divers postes des rubriques précédentes.

Source : Rapports annuels et trimestriels du Conseil National du Crédit (1969, 1970, 1971, 1972, 1973).

Tableau I Crédits à l'économie
(a) Crédits financés par le système bancaire
Fin de période, encours en milliards de francs

	1968	1969	1969	1970	1971	1972	1973				1974			
							I	II	III	IV	I*	II	III	
	Ancienne série		Nouvelle série											
CRÉDITS A L'ÉCONOMIE FINANCÉS PAR LES BANQUES ET LA BANQUE DE FRANCE¹ :														
Bons à moyen terme émis par les organismes spécialisés	1.75	2.17	2.17	2.40	3.78	4.20	4.02	4.57	4.29	3.77	—	5.47	5.11	
Crédits aux entreprises et particuliers	202.82	225.39	228.91	272.80	320.99	392.40	395.37	420.94	438.73	479.30	—	506.57	520.17	
court terme	134.25	137.57	133.96	163.62	193.03	221.42	206.40	218.79	227.66	254.31	—	272.46	278.72	
moyen terme mobilisable	40.76	49.46	49.46	53.47	54.78	60.29	62.88	62.30	63.31	65.99	—	66.52	67.37	
moyen non mobilisable ²														
et long terme	27.81	38.36	45.49	55.71	73.18	110.69	126.09	139.85	147.76	159.00	—	167.59	174.08	
Total	204.57	227.56	231.08	275.20	324.93	396.60	399.39	425.51	443.02	483.07	—	512.04	525.28	
Total corrigé des variations saisonnières	199.23	222.05	225.49	268.46	317.10	387.00	392.00	426.50	445.69	467.19	—	513.91	531.83	
CRÉDITS DE CARACTÈRE BANCAIRE³	269.98	321.81	383.75	473.98	468.49	494.84	514.88	557.97	—	559.49	614.55	
Montant corrigé des variations saisonnières	263.89	313.94	373.84	461.26	469.66	494.79	523.88	542.77	—	599.15	624.54	

1 En contrepartie de la masse monétaire.

2 Y compris la fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables distribués et financés par la CNCA sur ressources monétaires.

3 Cette série regroupe l'ensemble des prêts non mobilisables à long ou moyen terme des Caisses de Crédit Agricole, les crédits aux entreprises et particuliers inclus dans la masse monétaire, et, d'autre part, les crédits de caractère bancaire financés sur ressources d'épargne ou ressources diverses. L'ensemble des crédits éligibles au marché hypothécaire y sont ainsi compris, ainsi que les prêts spéciaux à moyen terme et les crédits de toute nature des établissements financiers.

4 Du fait de la grève des banques, il n'y a pas de données pour le premier trimestre 1974.

Sources : Rapports du Conseil National du Crédit; INSEE, Bulletin mensuel de statistique et Tendances de conjoncture.

Tableau I Crédits à l'économie
 (b) Crédits et prêts financés par le système bancaire, les organismes spécialisés et le Trésor public
 Fin de période, encours en milliards de francs

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973				1974					
								I	II	III	IV	I*	II	III			
															Nouvelle série		
Ancienne série																	
ENSEMBLE DES CRÉDITS ET PRÊTS																	
A L'ÉCONOMIE ¹	259.72	304.18	355.64	399.51	465.04	543.34	663.05	664.44	697.67	722.86	770.97	—	811.54	830.36			
Ventilation par durée du crédit																	
court terme	103.05	120.28	138.39	143.95	171.49	206.22	249.37	232.38	248.48	253.82	278.69	—	297.70	303.23			
moyen terme mobilisable	36.85	41.48	47.16	55.60	60.39	65.36	71.37	73.36	73.44	74.42	77.32	—	78.38	79.19			
moyen et long terme, non mobilisables	119.82	142.42	170.09	199.96	233.16	271.76	342.31	358.70	375.75	394.62	414.96	—	435.46	447.94			
Ventilation par organisme de financement																	
Banques ²	120.63	146.26	163.79	178.48	232.24	291.91	349.99	346.84	372.74	360.52	402.79	—	402.69	435.72			
Banque de France ³	23.86	22.90	40.36	48.57	41.70	31.12	58.64	51.83	52.25	81.75	81.84	—	108.67	89.28			
Organismes spécialisés ⁴ et Trésor public	113.76	133.25	149.21	170.19	188.62	216.94	249.42	260.24	267.50	275.81	281.11	—	294.71	300.09			
Établissements financiers	1.47	1.77	2.28	2.27	2.48	3.37	5.00	5.53	5.18	4.78	5.23	—	5.47	5.27			
Ventilation par secteur d'activité																	
Entreprises			165.11	188.79	214.94	246.51	278.20	273.10	286.45	296.10	291.93	—	312.58	324.68			
Agriculture, stockage des céréales ⁵			15.21	17.78	20.21	24.63	29.81	21.28	20.51	24.02	26.11	—	24.56	28.83			
Industrie, commerce ⁵			149.95	171.11	194.84	221.88	248.57	233.36	246.72	252.92	265.94	—	288.20	296.02			
Logement					153.63	179.25	229.52	240.33	250.35	260.54	271.97	—	280.50	285.86			
Autres crédits					96.47	117.58	155.33	151.01	160.87	166.22	207.07	—	218.46	219.82			
Pour mémoire : Financement des ventes à tempérament			11.52	11.55	10.93	13.07	13.62	13.96	14.47	14.40	15.04	—	17.96	18.06			

1 A l'exclusion des prêts aux collectivités publiques.

2 Y compris la fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables, financée par la CNCA sur les ressources monétaires.

3 Y compris les effets acquis par la Banque de France en emploi d'avoires propres ou placés sous dossier de banques d'émissions étrangères.

4 Y compris la Caisse de Consolidation et de Mobilisation des crédits à moyen terme.

5 Y compris les crédits des agents d'outre-mer qui sont exclus du total.

6 Du fait de la grève des banques, il n'y a pas de données pour le premier trimestre 1974.

Source : Rapports annuels et trimestriels du Conseil National du Crédit.

Tableau J Taux d'intérêt
Pourcentage, en fin de période

	1969	1970	1971	1972	1973				1974		
					I	II	III	IV	I	II	III
					MARCHÉ MONÉTAIRE						
Taux pratiqués par la Banque de France :											
Taux d'escompte	8.00	7.00	6.50	7.50	7.50	7.50	11.00	11.00	11.00	13.00	13.00
Avances sur titres	9.50	8.50	8.00	9.00	9.00	9.00	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50
Taux d'intervention contre effets privés ¹	11.00	7.75	5.25	7.00	7.13	7.13	9.81	10.69	10.50	11.88	11.75
Taux pratiqués entre banques à l'ouverture²											
Taux au jour le jour contre effets privés	10.38	7.46	5.28	7.32	7.49	7.46	9.73	11.14	11.88	13.61	13.57
MARCHÉ FINANCIER											
Taux moyen pondéré des valeurs à revenu variable	2.63	2.98	3.52	3.03	2.88	2.98	3.19	3.60	3.63	4.23	5.55
Emprunt National d'Équipement 6 % 1967		7.90	7.71	7.54	7.85	7.76	8.72	9.06	9.98	11.92	11.15
Emprunts obligataires³											
Émissions garanties et assimilées	6.84	8.64	8.45	8.03	8.62	8.80	9.35	9.51	10.60	11.30	11.40
Émissions des sociétés privées	8.88	8.84	8.78	8.19	8.71	8.95	9.49	9.66	10.99	—	12.00

1 Jusqu'au deuxième trimestre de 1973, taux des pensions au jour le jour; par la suite, taux d'achats fermes.

2 Taux du marché : moyenne des taux quotidiens d'ouverture en fin de période.

3 Taux moyens à l'émission des obligations émises dans le mois.

Sources : Conseil National du Crédit, Rapports trimestriels; INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

Tableau K Ventilation du commerce extérieur par catégories de produits¹
En millions de dollars des Etats-Unis

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
EXPORTATIONS FOB										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	1 140	1 293	1 385	1 414	1 726	2 125	2 194	2 803	3 627	5 178
1 Boissons et tabacs	296	306	333	354	392	434	518	637	884	1 329
2 Matières premières autres que les combustibles minéraux	691	716	742	726	767	863	960	956	1 258	1 861
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits assimilés	308	326	371	347	325	346	376	453	576	757
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	26	29	36	33	32	33	58	83	104	148
5 Produits chimiques	880	1 014	1 134	1 244	1 361	1 589	1 771	1 960	2 428	3 524
6 Articles manufacturés classés par matières	2 488	2 788	2 852	2 874	3 167	3 511	4 384	4 629	5 578	7 738
7 Machines et matériel de transport	2 302	2 642	3 002	3 304	3 726	4 597	5 865	6 901	8 545	11 434
8 Articles manufacturés divers	804	881	974	1 028	1 134	1 324	1 565	1 901	2 486	3 392
9 Articles faisant l'objet de transactions diverses et articles n.d.a.	55	53	57	52	41	53	48	20	18	19
Total	8 990	10 048	10 886	11 377	12 672	14 875	17 739	20 343	25 503	35 378
IMPORTATIONS CAF										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	1 478	1 517	1 656	1 680	1 760	2 078	2 150	2 309	2 883	4 131
1 Boissons et tabacs	304	256	265	190	160	217	304	245	329	426
2 Matières premières autres que les combustibles minéraux	1 655	1 570	1 751	1 580	1 608	1 910	2 021	2 018	2 355	3 475
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits assimilés	1 524	1 600	1 604	1 796	1 902	1 965	2 291	2 922	3 488	4 546
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	123	132	141	131	123	148	186	232	262	368
5 Produits chimiques	629	706	840	962	1 148	1 349	1 527	1 786	2 185	3 112
6 Articles manufacturés classés par matières	1 797	1 848	2 328	2 394	2 775	3 781	4 148	4 263	5 562	7 972
7 Machines et matériel de transport	1 978	2 068	2 462	2 737	3 322	4 214	4 775	5 460	6 928	9 513
8 Articles manufacturés divers	576	637	786	901	1 120	1 552	1 514	1 810	2 364	3 214
9 Articles faisant l'objet de transactions diverses et articles n.d.a.	2	2	5	6	7	7	6	13	13	17
Total	10 067	10 336	11 840	12 377	13 926	17 220	18 922	21 057	26 368	36 773

¹ Les catégories mentionnées correspondent aux Sections de la CTCI.

Source : OCDE, Statistiques du Commerce Extérieur, Série B.

Tableau L. Ventilation géographique du commerce extérieur
En millions de dollars des Etats-Unis

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
EXPORTATIONS FOB :										
Pays de l'OCDE	6 105.6	7 033.2	7 732.8	8 001.6	8 886.0	10 902.0	13 128.0	15 241.2	19 670.4	27 404.4
CEE	4 072.8	4 702.8	5 230.8	5 420.4	6 219.6	7 928.4	9 607.2	11 236.8	14 418.0	20 004.0
AELE	1 016.4	1 081.2	1 074.0	1 100.4	1 134.0	1 280.4	1 545.6	1 702.8	2 295.6	3 324.0
États-Unis	470.4	594.0	660.0	663.6	766.8	818.4	955.2	1 101.6	1 371.6	1 688.4
Autres pays	546.0	655.2	768.0	817.2	765.6	874.8	1 020.0	1 200.0	1 585.2	2 388.0
Pays non membres de l'OCDE	2 856.0	3 015.6	3 165.6	3 376.8	3 817.2	4 117.2	4 810.8	5 276.4	6 067.2	8 541.9
Zone sino-soviétique	286.8	367.2	488.4	540.0	649.2	609.6	734.4	848.4	1 010.4	1 462.6
Autres pays développés	66.0	87.6	85.2	96.0	103.2	136.8	189.6	180.0	181.2	242.0
Pays en voie de développement	2 503.2	2 559.6	2 592.0	2 740.8	3 064.8	3 370.8	3 888.0	4 248.0	4 875.6	6 837.3
dont : Zone franc	794.4	814.8	819.6	901.2	940.8	1 000.8	1 149.6	1 204.8	1 435.2	1 850.4
Non spécifiés	33.6	4.8	6.0	4.8	1.2	1.2	1.2	2.4	2.4	1.7
Total	8 995.2	10 053.6	10 904.4	11 383.2	12 704.4	15 020.4	17 940.0	20 520.0	25 740.0	35 948.0
IMPORTATIONS CAF :										
Pays de l'OCDE	6 725.5	6 911.9	8 167.2	8 683.2	10 210.8	13 066.8	14 450.4	16 111.2	20 167.2	28 317.6
CEE	4 389.6	4 617.6	5 534.4	6 084.0	7 381.2	9 598.8	10 354.8	11 763.6	14 860.8	20 581.2
AELE	634.8	642.0	754.8	771.6	848.4	1 161.6	1 204.8	1 332.0	1 574.4	2 304.6
États-Unis	1 136.4	1 088.4	1 200.0	1 219.2	1 318.8	1 466.4	1 897.2	1 798.8	2 157.6	3 088.8
Autres pays	564.7	563.9	678.0	608.4	662.4	840.0	993.6	1 216.8	1 574.4	2 343.0
Pays non membres de l'OCDE	3 345.1	3 430.2	3 716.4	3 722.4	3 770.4	4 317.6	4 664.4	5 129.3	6 391.2	9 048.0
Zone sino-soviétique	293.6	319.1	404.4	410.4	428.4	542.4	535.2	660.7	835.2	1 174.8
Autres pays développés	70.9	67.2	75.6	69.6	67.2	86.4	75.6	79.2	126.0	219.6
Pays en voie de développement	2 980.6	3 044.0	3 236.4	3 242.4	3 274.8	3 688.8	4 053.6	4 389.4	5 430.0	7 653.6
dont : Zone franc	727.2	686.4	729.6	728.4	730.8	787.2	849.6	855.6	1 040.4	1 299.6
Non spécifiés	—	—	—	1.2	1.2	7.2	3.6	4.3	6.0	14.4
Total	10 070.5	10 342.0	11 883.6	12 406.8	13 982.4	17 391.6	19 118.4	21 244.8	26 564.4	37 380.0

Source : OCDE, Commerce total par pays, Série A.

Tableau M Balance des paiements entre la France et l'étranger, 1967-1973

Sur la base des transactions

En millions de dollars des États-Unis

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973 ^a
Exportations, fob	11 256	12 876	15 144	18 010	20 623	25 759	35 805
Importations, fob	10 928	12 808	16 003	17 690	19 518	24 486	35 033
Balance commerciale	328	68	-859	320	1 105	1 273	772
Services, net	861	-145	118	317	734	626	581
Transferts privés, net	-451	-524	-713	-568	-853	-893	-1 392
Transferts publics, net	-533	-458	-344	-221	-460	-722	-638
Balance des opérations courantes	205	-1 059	-1 798	-152	526	284	-677
Mouvements de capitaux à long terme	29	-898	192	51	2	-654	-2 194
Privés	79	-829	316	289	178	-608	-1 945
Publics	-50	-69	-124	-238	-176	-46	-249
Balance de base	234	-1 957	-1 606	-101	528	-370	-2 871
Règlements multilatéraux	—	—	—	—	—	—	—
Capitaux privés à court terme non monétaires	-232	-1 117	-216	984	1 173	475	1 293
Erreurs et omissions	-65	-34	283	364	172	131	745
Balance des opérations non monétaires	-63	-3 108	-1 539	1 247	1 873	236	-833
Capitaux monétaires privés à court terme	438	-557	479	500	1 355	1 338	-852
Avoirs	-807	-1 585	-2 136	-1 474	-3 737	-5 052	-8 873
Engagements	1 245	1 028	2 615	1 974	5 092	6 390	8 021
Balance des règlements officiels	375	-3 665	-1 060	1 747	3 228	1 574	-1 685
Tirages sur le FMI	—	—	499	110	-609	—	—
Autres comptes officiels	-114	872	193	-894	136	12	-19
Position nette vis-à-vis du FECOM	—	—	—	—	—	—	-356
Allocation de Droits de Tirage Spéciaux	—	—	—	165	161	172	—
Variation des réserves	261	-2 793	-368	1 128	3 293	1 762	-2 060
Or	-4	-1 357	-330	-15	293	1	9
Devises	367	-551	-37	972	2 320	1 482	-1 337
Position de réserve au FMI	-102	-885	-1	—	473	26	-83
Droits de Tirage Spéciaux	—	—	—	171	207	252	-649

Source : Mémoire statistique soumis par la France à l'OCDE.

COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE - COMPARAISONS INTERNATIONALES

			Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yugoslavie ¹		
POPULATION	Accroissement moyen annuel net	Mi-1973	13 152	7 521	9 742	22 125	5 027	4 643 ²	52 177	61 967	8 972	212	3 051	54 888 ³	108 350 ⁴	350	13 438	2 932	3 961	8 564	34 730	8 138	6 431	37 930	56 026	210 404	20 960		
		1963 à 1973	1.87	0.48	0.48	1.55	0.71	0.26	0.88	0.77	0.57	1.37	0.68	0.70	1.22	0.77	1.17	1.46	0.77	-0.46	1.06	0.68	1.09	2.49	0.43	1.07	0.95		
EMPLOI	Emploi civil total	1972	5 489	(3 210)	3 783	8 329	2 356	2 107	20 677	25 934	(3 296)	(83)	1 037	18 140	51 090	151	4 581	1 107	1 649	3 135	12 640	3 863	3 078	(14 438)	23 982	81 702	8 009 ⁵		
		Agriculture	8.0	16.2	4.2	6.9	9.8	18.9	12.7	7.5	35.7	18.1	25.7	18.2	14.8	9.3	6.9	12.4	12.2	29.9	27.6	7.4	7.1	67.4	3.1	4.2	49.5		
		En % du total	37.9	41.8	43.3	30.9	34.3	35.6	44.3	50.4	25.2	37.3	30.3	44.3	36.3	48.3	36.8	34.1	33.2	33.2	37.7	36.8	46.8	13.1	42.7	31.0	50.5		
PRODUCTION	PIB ⁷ par habitant	1972	3 610	2 721	3 664	4 852	4 257	2 906	3 792	4 177	1 375	3 633	1 831	2 165	2 778	3 885	3 472	1 820 ^{9a}	3 860	952	1 303	5 092	4 661	446	2 759	5 643	792		
		PIB par secteur : Agriculture	6.4 ^{9,10}	5.9	3.8	4.2 ¹¹	7.4	12.3 ¹¹	6.1	2.9	17.3 ¹¹	18.0 ¹¹	8.0	5.4	4.4 ^{11,12}	5.3 ¹¹	18.8 ¹²	6.3	15.9 ¹¹	12.8 ¹¹	4.2	...	26.1	2.9 ¹³	3.0		
		En % du total	37.2 ^{9,10}	50.0	41.4	36.0 ¹¹	36.7	43.9 ¹¹	45.9	52.4	32.7 ¹¹	33.8 ¹¹	41.6	40.6	57.5 ^{11,12}	44.9 ¹¹	28.0 ¹²	36.9	43.0 ¹¹	35.0 ¹¹	40.3	...	28.6	42.7 ¹³	33.6		
Croissance annuelle du PIB ^{7,14} en volume	1972	3.8 ⁹	7.1	5.2	5.6	5.0	6.0	5.5	3.0	10.3	6.4	3.3	3.2	8.6	4.6	4.4	4.8 ^{9a}	4.3	8.3	7.8	2.5	5.7	6.7	2.3	5.9				
	1967 à 1972	5.1 ⁹	6.2	5.2	5.0	5.1	6.0	5.9	5.3	8.5	3.2	4.7	4.3	10.4	4.5	5.7	3.1 ^{9a}	...	6.6	6.3	3.2	4.6	6.6	2.2	3.4				
INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE	Consommation privée par habitant	1972	2 136	1 488	2 215	2 794	2 430	1 512	2 263	2 255	917	2 314	1 195	1 399	1 445	2 187	1 944	1 040 ^{9a}	2 035	588 ¹⁰	864	2 737	2 681	258 ¹⁰	1 754	3 494	425		
		Dépenses d'enseignement publiques	4.3	4.7	5.4 ¹⁵	8.6	7.0	6.3	4.7	4.0	2.2	2.2	4.3	4.8 ¹⁵	4.3	4.1	4.4	7.3 ¹⁵	4.4 ¹⁵	5.9	2.0	2.4	4.2	2.9	5.5 ¹⁵	5.4 ¹⁵	4.3 ¹⁶		
		Logements achevés, pour 1 000 habitants	11.1	6.4	5.4 ¹⁷	10.6	10.0	10.8	10.5	10.7	14.0 ¹⁰	9.0	6.9	4.7	16.8 ¹⁷	5.3 ¹²	11.4	9.3	11.1	3.4	9.6	12.8	11.5	2.8	6.1	11.3	6.4		
		Voitures de tourisme, pour 1 000 habitants	314	177	212	321	231	140	260	239	30	222	140	209	100	296	211	324	206	72	81	290	233	4 ¹²	219	443	42		
		Postes de télévision, pour 1 000 habitants	227	226	236	349 ¹⁰	282	256	237	293	31 ¹⁰	220	173	202	225	220 ¹⁰	243 ¹⁰	250	241	63	145	333	239	4	305	474	113		
		Postes de téléphone, pour 1 000 habitants	340	226	240	499	377	295	199	268	160	370	114	206	315	361	299	458	320	99	164	576	535	19	314	628	44		
		Médecins, pour 1 000 habitants	1.25	1.87	1.60	1.50	1.41 ¹⁸	1.11	1.38	1.71 ¹⁸	1.67	1.44	1.09 ¹⁵	1.83	1.15	1.07	1.31	1.16	1.45	0.98	1.39	1.36 ¹³	1.67	0.45	1.29	1.57 ¹²	1.06		
		INVESTISSEMENT FIXE BRUT ¹⁴ Total	Moyenne 1968-72	En % du PIB ⁷	25.8 ⁹	29.0	20.8	21.4 ¹⁸	23.6	24.1	26.3	25.9	25.7 ¹⁹	28.7	24.2	19.8	38.7	23.6	25.3	19.0	24.2	23.1	27.8 ²⁰	16.9 ²¹	19.6	17.0 ²²	
				Équipement et outillage	10.9	12.5	8.8	7.9	12.1	8.9	12.0	8.2	12.4	8.6	12.2	8.4	32.1 ²³	..	10.5	8.8	12.8	8.6	9.5	5.8	9.5	7.0 ²²	..
				Construction de logements	5.2	16.5 ²⁴	4.7	4.4	4.6	5.8	6.5	5.2	8.0	5.3	4.3	5.9	6.6	..	5.7	2.7	3.7	5.0	7.1	3.3	3.5	3.5	..
Autres constructions	9.7			.. ²⁴	7.3	9.1	6.9	9.4	7.8	8.3 ²⁵	9.5	14.8	7.7	5.5	9.1	7.5	7.7	9.5	11.2	7.8	6.6	6.5	..		
ÉPARGNE BRUTE	Moyenne 1968-72	En % du PIB ⁷	25.9	29.3	24.9	22.3	19.1	29.8	26.8	27.5	23.8	..	20.8	22.9	39.3	31.3	26.9	24.9 ²⁶	27.8	22.0	23.1	22.8	28.9 ²⁰	21.5 ²¹	19.2	17.5			
SECTEUR PUBLIC ²⁶	Recettes courantes totales	1972	28.2	37.3	35.8	36.0	45.2	38.0	38.0	39.0	26.6	33.2 ¹⁶	33.7	34.7	22.6	39.1	47.6	..	48.1	24.1	23.4	50.1	27.1 ¹⁵	30.9 ¹⁰	37.9	31.4	..		
		SALAIRE/PRIX	Gains horaires ²⁷	Accroissement annuel 1967 à 72	%	7.6 ^{28,29}	9.3 ³⁰	10.2	8.2 ²⁸	12.4 ³¹	11.8	11.3 ³²	9.3 ²⁸	8.3 ²⁸	18.3 ³³	13.5 ²⁸	11.2 ³⁴	15.6 ³⁵	..	10.4 ³⁶	10.3 ³⁸	10.0 ³¹	10.2 ³⁷	12.6 ³⁸	9.9 ³⁹	6.5 ⁴⁰	12.8 ³⁸	9.6 ⁴¹	6.0 ⁴²
						Prix à la consommation	4.2	4.3	4.0	3.9	6.2	5.5	3.8	2.6	13.3	7.6	3.9	5.8	3.9	6.2	6.5	6.1	6.1	8.6	5.8	5.0	4.3	10.5	6.6
Indice des prix dérivé du PIB ⁷	5.8	4.4	4.6	4.0	6.4	6.5	5.5	5.2	2.9	17.2	9.3	5.0	4.8	5.9	6.6	6.9 ³⁸	4.3	6.0	5.2	6.0	10.5	6.6	4.4	..			
COMMERCE EXTÉRIEUR	Importations ⁴⁵	1972	6 180	6 290	14 570	23 130	6 080	3 680	32 070	51 150	2 530	300	2 240	23 600	24 910	1 050	20 100	1 980	5 810	2 630	7 250	9 590	9 710	1 400 ¹⁰	33 620	74 830	3 820		
		En % du PIB ⁷	13.2	30.9	40.9	21.8	28.6	27.4	16.4	19.9	20.7	39.5	40.6	20.1	8.5	77.8	43.4	23.1	38.3	32.2	16.2	23.2	32.6	10.9	21.8	6.3	23.2		
		Exportations ⁴⁵	7 500	6 220	15 430	23 750	6 240	3 700	33 760	55 730	1 470	290	1 930	24 040	31 800	1 100	21 320	2 320	6 060	39.9	2.220	7 190	10 110	9 720	900 ¹⁰	33 350	62 690	3 480	
BALANCE DES PAIEMENTS	Balance des opérations courantes	Moyenne 1968-72	En % du PNB	-2.1 ⁹	-0.4	2.5 ⁴⁵	0.0	-2.1	-1.2	-0.2	0.8	-3.6	-4.2	-3.3	2.1	1.7	0.3	1.4	-1.0	3.3	0.5	-0.1	1.3	-0.5	0.8	-0.2	..		
		Réserves officielles ⁴⁴ , fin 1973 : en pourcentage des importations de marchandises en 1973	%	88.3	42.4	23.3 ⁴⁵	24.7	17.2	14.8	22.8	60.8	30.1	28.1	36.7	23.1	32.0	..	26.9	119.8	25.3	99.1	70.3	23.9	69.5	102.8	16.7	20.8	32.9	
		Variation	Nov. 1973 - nov. 1974	Millions de DTS	-1 157	204	333 ⁴⁵	48	-316	60	362	-1 063	-163	-54	153	280	444	778	-372	368	-255 ⁴⁶	-257 ⁴⁶	-584	281	42 ⁴⁷	1 051	1 214	-213	
APPORT NET DE RESSOURCES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ⁴⁸	1973	En % du PNB	0.55	0.52	1.10	0.93	0.70	.. ⁴⁹	1.10	0.52	.. ⁵⁰	.. ⁴⁹	.. ⁴⁹	0.46	1.42	.. ⁴⁹	1.03	0.35	0.49	2.25	.. ⁵⁰	0.72	.. ⁵⁰	0.76	0.58	.. ⁵⁰			
RÉSULTATS RELATIFS OBTENUS A L'EXPORTATION ⁵¹	Croissance des marchés ⁵²	1972 à 1973	%	10	14	13	10	12	15	13.5	14	12	12	13	14	..	13	10	13	12	13.5	13	14	14	14.5	20	..		
		1961-62 à 1971-72 (moyenne)	%	9	9	9	8.5	8	7.5	8.5	8.8	9	8	7.5	9	9	..	9	..	8	7	8.5	8	9	8.5	8.5	8	..	
		Augmentation ou diminution de la part occupée sur les marchés extérieurs ⁵³	1961-62 à 1971-72 (moyenne)	%	-12	-3	2.5 ⁴⁵	-1	-5.5	-10	-2	5.5	5	0	-6.5	-8.5	-8	5	1.5	7	0	2	5	-1	4	..	

1 Source nationale.
 2 Ce chiffre ne comprend pas le mouvement total net de population entre la Finlande et les autres pays nordiques.
 3 Population résidente totale.
 4 A partir de 1972, y compris la préfecture d'Okinawa.
 5 Secteur privé et socialisé.
 6 Suivant la définition retenue dans les Statistiques de main-d'œuvre de l'OCDE : industrie extractive, industrie manufacturière, construction et services publics (électricité, gaz et eau).
 7 PIB aux valeurs d'acquisition.
 8 Aux prix et aux taux de change courants.
 9 Année fiscale commençant le 1^{er} juillet.
 9a Année fiscale commençant le 1^{er} avril.
 10 1971.
 11 PIB au coût des facteurs.
 12 1970.
 13 Y compris la réévaluation des stocks.
 14 Aux prix de 1963.
 15 1969.
 16 1968.
 17 Logements mis en chantier.
 18 Non compris les coûts afférents au transfert de biens fonciers et d'avares existants.
 19 Non compris les bateaux opérant outre-mer.
 20 1965-1969.
 21 1967-1971.
 22 Les dépenses en équipement et outillage de l'État et des entreprises publiques sont incluses dans les dépenses courantes de l'État.
 23 Les « autres constructions » sont incluses dans « équipement et outillage ». Le matériel lourd et les navires en cours de construction, destinés au marché intérieur, sont inclus dans la formation de capital fixe.
 24 Les « autres constructions » sont incluses dans la « construction de logements ».
 25 Y compris les coûts afférents au transfert de biens fonciers.
 26 État.
 27 Dans l'industrie.
 28 Industrie manufacturière.
 29 Hommes.
 30 Gains mensuels, ouvriers.
 31 Industrie extractive et industrie manufacturière, hommes.
 32 Taux horaires dans l'industrie manufacturière.
 33 Taux de salaires horaires, ouvriers non qualifiés.
 34 Taux horaires dans l'industrie manufacturière, allocations familiales non comprises.
 35 Gains mensuels dans l'industrie manufacturière. Paiements effectifs primes comprises, travailleurs réguliers.
 36 Taux horaires dans l'industrie, hommes.
 37 Gains mensuels.
 38 Industrie manufacturière, y compris les employés.
 39 Industrie extractive et industrie manufacturière.
 40 Taux horaires.
 41 Taux horaires dans l'industrie manufacturière, hommes.
 42 Industrie manufacturière, gains bruts par ouvrier.
 43 Biens et services, non compris les revenus de facteurs.
 44 Y compris la position de réserve au FMI et les droits de tirage spéciaux.
 45 Y compris le Luxembourg.
 46 Oct. 1973 - oct. 1974.
 47 Sept. 1973 - sept. 1974.
 48 Suivant la définition du CAD. Y compris les contributions aux organismes multilatéraux et les dons par les organismes bénévoles.
 49 Pays non membre du Comité d'Aide au Développement.
 50 Considéré comme pays en voie de développement aux fins des déclarations au CAD.
 51 Volume, variation en pourcentage. La signification de ces chiffres est limitée par différents facteurs. Pour une simple définition voir les « Perspectives économiques de l'OCDE » de décembre 1970, pages 69 et 74.
 52 Croissance qu'accuseraient les exportations du pays considéré si celui-ci avait maintenu inchangée sa part dans les ventes totales de la zone OCDE dans chacune des 19 grandes zones géographiques.
 53 Différence entre le taux de croissance des marchés et les exportations.

NOTE : Les chiffres entre parenthèses représentent des estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Sources : Pour tous les sujets et tous les pays, à l'exception de la Yougoslavie (pour les sources nationales spéciales voir ci-dessus) : OCDE : Statistiques de la population active, Principaux indicateurs économiques, Comptes nationaux, Balance des paiements, l'« Observateur », CAD, Statistiques du commerce extérieur (série A); Office statistique des Communautés européennes, Statistiques de base de la Communauté; FMI, Statistiques financières internationales; NU, Annuaire statistique.

**OECD SALES AGENTS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, BUENOS-AIRES.
☎ 33-1787-2391 Y 30-7122

AUSTRALIA - AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
161 Sturt St., South MELBOURNE, Vic. 3205.
☎ 69.7601
658 Pittwater Road, BROOKVALE NSW 2100.
☎ 938 2267

AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1.
☎ 52.22.35

BELGIUM - BELGIQUE

Librairie des Sciences
Coudenberg 76-78, B 1000 BRUXELLES 1.
☎ 13.37.36/12.05.60

BRAZIL - BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaipá 518,
Caixa Postal 24090, 05089 SAO PAULO 10.
☎ 256-2746/262-1609
Rua Senador Dantas 19 s/205-6, RIO DE
JANEIRO GB. ☎ 232-07. 32

CANADA

Information Canada
171 Slater, OTTAWA, KIA 0S9.
☎ (613) 992-9738

DENMARK - DANEMARK

Munksgaards Boghandel
Nørregade 6, 1165 KOBENHAVN K.
☎ (01) 12 69 70

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10. ☎ 625.901

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.
☎ 524.81.67

Principaux correspondants :

13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de
l'Université. ☎ 26.18.08
38000 GRENOBLE : B. Arthaud. ☎ 87.25.11
31000 TOULOUSE : Privat. ☎ 21.09.26

GERMANY - ALLEMAGNE

Verlag Weltarchiv G.m.b.H.
D 2000 HAMBURG 36, Neuer Jungfernstieg 21
☎ 040-35-62-501

GREECE - GRECE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,
ATHENES 132. ☎ 322.21.60

ICELAND - ISLANDE

Snaebjörn Jónsson and Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 and 9, P.O.B. 1131,
REYKJAVIK. ☎ 13133/14281/11936

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.:
NEW DELHI, Scindia House. ☎ 47388
CALCUTTA, 17 Park Street. ☎ 24083

IRELAND - IRLANDE

Eason and Son, 40 Lower O'Connell Street,
P.O.B. 42, DUBLIN 1. ☎ 01-41161

ISRAEL

Emanuel Brown :
35 Allenby Road, TEL AVIV. ☎ 51049/54082
also at :
9, Shlomzion Hamalka Street, JERUSALEM.
☎ 234807
48 Nahliath Benjamin Street, TEL AVIV.
☎ 53276

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni :
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE. ☎ 579751
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. ☎ 365083

Sous-dépôtaires :

Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.
☎ 674628

Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO.
☎ 865446

Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO.
☎ 519274

La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre assicu-
rata dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPAN - JAPON

OECD Publications Centre,
Akasaka Park Building,
2-3-4 Akasaka,
Minato-ku
TOKYO 107. ☎ 586-2016
Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.
☎ 272-7211

LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico
Edison Building, Bliss Street,
P.O.Box 5641, BEIRUT. ☎ 354429 - 344425

THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

W.P. Van Stockum
Buitenhof 36, DEN HAAG. ☎ 070-65.68.08

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

The Publications Officer
Government Printing Office
Mulgrave Street (Private Bag)
WELLINGTON. ☎ 46.807
and Government Bookshops at
AUCKLAND (P.O.B. 5344). ☎ 32.919
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721). ☎ 50.331
HAMILTON (P.O.B. 857). ☎ 80.103
DUNEDIN (P.O.B. 1104). ☎ 78.294

NORWAY - NORVEGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1. ☎ 02-332980

PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam,
LAHORE 3. ☎ 66839

PHILIPPINES

R.M. Garcia Publishing House,
903 Quezon Blvd. Ext., QUEZON CITY,
P.O. Box 1860 - MANILA. ☎ 99.98.47

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, LISBOA 2. ☎ 360582/3

SPAIN - ESPAGNE

Libreria Mundi Prensa
Castello 37, MADRID-1. ☎ 275.46.55
Libreria Bastinos
Pelayo, 52, BARCELONA 1. ☎ 222.06.00

SWEDEN - SUÈDE

Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.
☎ 08/23 89 00

SWITZERLAND - SUISSE

Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENEVE 11.
☎ 022-31.89.50

TAIWAN

Books and Scientific Supplies Services, Ltd.
P.O.B. 83, TAIPEI.

TURKEY - TURQUIE

Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL. ☎ 44.94.70
et 14 E Ziya Gökalp Caddesi
ANKARA. ☎ 12.10.80

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569, LONDON SE1 9 NH, ☎ 01-928-6977, Ext. 410
or
49 High Holborn
LONDON WC1V 6BH (personal callers)
Branches at: EDINBURGH; BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF,
BELFAST.

UNITED STATES OF AMERICA

OECD Publications Center, Suite 1207,
1750 Pennsylvania Ave. N.W.
WASHINGTON, D.C. 20006. ☎ (202)298-8755

VENEZUELA

Libreria del Esje, Avda. F. Miranda 52,
Edificio Galipán, Aptdo. 60 337, CARACAS 106.
☎ 32 23 01/33 26 04/33 24 73

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36,
BEOGRAD. ☎ 621-992

2 74

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire
peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16
Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to
OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16

PUBLICATIONS DE L'OCDE

2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
Dépôt légal n° 2.762. 1975.
N° 34.246



IMPRIMÉ EN FRANCE

OCDE

Département des Affaires Économiques et Statistiques

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ANNUELLES
*Études détaillées du développement économique
dans chaque pays de l'OCDE*

Par pays F 7 \$ 1.75 £ 0.70

Abonnement pour la série F 90 \$ 22.50 £ 9

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

En juillet et décembre les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE donnent un aperçu général de l'évolution économique la plus récente dans l'ensemble de la zone OCDE et, au moyen d'une série de prévisions quantitatives intégrées, évaluent les perspectives. En supplément, cette publication contient fréquemment des études spéciales destinées à faciliter l'interprétation des tendances économiques.